

of MB



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE
CONCESSION DU DOMAINE SKIABLE
DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

CONTRAT DE CONCESSION ANNEXE 15 – MéMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

Cf. Pièce de l'offre : Mémoire technique et financier



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

Signed with
Universign

ID: ix_xL36muMlo7eJ

NB - DR

of MB.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE
CONCESSION DU DOMAINE SKIABLE
DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

CONTRAT DE CONCESSION
ANNEXE 15 – MéMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

Cf. Pièce de l'offre : Mémoire technique et financier



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

Signed with
Universign

ID: tx_jL36mwMle7eJ

MR - DC

of MB.



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONCESSION
DU DOMAINE SKIABLE DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

MÉMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

Signed with
Universign

DA

DC

Table des matières

PRÉAMBULE	4
LES ATOUTS DE NOTRE OFFRE.....	5
A. ORGANISATION ET VISION DU DOMAINE SKIABLE	6
A.1. PROJET DE STATION	6
A.2. MODALITÉS D'EXPLOITATION	13
A.2.1. Direction et équipe d'encadrement	13
A.2.2. Modalités d'exploitation et d'organisation du service public	14
A.2.3. Procédures ou protocoles prévus en matière de sécurité des usagers.....	17
A.2.4. Tarification et modalités d'évolution	18
A.2.5. Subdélégation	18
A.3. DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS	18
B. STRATÉGIE EN TERMES D'INVESTISSEMENT	37
B.1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.....	37
B.2. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET PROVISIONS	44
B.3. MONTANT ET PHASAGE DES INVESTISSEMENTS	46
C. VOLET FINANCIER	48
C.1. PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRES POUR L'ÉTÉ 2026 ET L'HIVER 2026/2027 ET LA STRATÉGIE TARIFAIRES ENVISAGÉE À COURT ET MOYEN TERMES	48
C.1.1. Proposition de grille tarifaire 2025-2026 (Tarifs TTC)	48
C.1.2. Conditions tarifaires	49
C.1.3. Offre « Grand Ski ».....	49
C.1.4. Contrats commerciaux BtoB et stimulation commerciale.....	50
C.1.5. Evolution tarifaire annuelle	50
C.2. PROPOSITION DE REDEVANCE « PART FIXE »	50
C.3. PROPOSITION DE REDEVANCE « PART VARIABLE ».....	50
C.3.1. Principes retenus	50
C.3.2. Formule et modalités d'application	51
C.4. PLAN D'INVESTISSEMENT DÉTAILLÉ	51
C.4.1. Hypothèses retenues.....	51
C.4.2. Modalités de financement des investissements	51
C.4.3. Programmes d'investissement envisagés (nature, montant, calendrier).....	51
C.5. COMPTE D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL.....	53
C.5.1. Chiffre d'affaires	54
C.5.2. Hypothèses retenues sur les charges d'exploitation	54
C.5.3. Résultat financier	57
C.5.4. Impôt sur les sociétés	58
C.6. STRUCTURE D'EXPLOITATION	58

C.7.	SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET INDICATEURS FINANCIERS	58
C.8.	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNEL ET TOUT ÉLÉMENT CONCERNANT LA GESTION DE LA TRÉSORERIE, LES RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS	60
C.9.	GARANTIES.....	61
D.	POLITIQUE RSE	62
D.1.	NOTRE RAISON D'ÊTRE	62
D.2.	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA RAISON D'ÊTRE	66
	D.2.1. Volet Social et Sociétal	66
	D.2.2. Volet Environnemental.....	68
E.	POLITIQUE COMMERCIALE / PROMOTION / RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE.....	75
E.1.	STRATÉGIE COMMERCIALE	75
	E.1.1. STRATÉGIE.....	75
	E.1.2. MÉTHODOLOGIE & CALENDRIER D'ACTION	79
	E.1.3. ACTIVATION CRM.....	83
	E.1.4. PILOTAGE & REPORTING	84
E.2.	PARTICIPATION DU DÉLÉGATAIRE À L'ANIMATION DE LA STATION.....	88
	Liste des annexes du mémoire	90

PRÉAMBULE

“ *Au cœur des massifs, il y a les sommets, les saisons, et les Hommes. Depuis plus de 35 ans, la Compagnie des Alpes accompagne les territoires de montagne, non pas en simple exploitant, mais en partenaire engagé et tourné vers l'avenir.*

Pralognan-la-Vanoise, nichée au cœur d'un écrin de nature, est un diamant brut qui a su cultiver ses richesses et développer un tourisme respectueux et authentique. La mise en appel d'offres de la délégation de service public pour l'exploitation de son domaine de montagne représente une opportunité exceptionnelle pour nous de démontrer que ce domaine incarne parfaitement nos valeurs et la vision que nous avons de l'avenir des territoires de montagne.

Aujourd'hui, c'est donc par conviction que nous répondons à cet appel d'offres, car nous croyons profondément à la force des alliances durables et à la responsabilité de ceux qui façonnent les stations de demain.

Chaque territoire est unique, et Pralognan-la-Vanoise en est un symbole. Chaque décision doit s'inscrire dans un équilibre subtil entre attractivité, durabilité et identité locale. Nous avons appris à connaître la montagne dans toute sa richesse, sa complexité et ses enjeux, et nous sommes convaincus que notre approche contribuera à créer des destinations de montagne robustes et prospères pour les générations futures.

Pralognan-la-Vanoise pourra bénéficier de notre engagement à long terme et de notre passion pour l'adaptation aux défis de demain. En tissant des liens sincères avec les communautés locales, nous aspirons à améliorer l'habitabilité du territoire pour renforcer son attractivité et sa pérennité. En collaboration avec les acteurs locaux, nous développerons des solutions innovantes et durables, répondant à ces besoins spécifiques.

À vos côtés, nous investirons dans la transition, dans les hommes et les femmes, et dans l'identité propre de Pralognan-la-Vanoise. Notre engagement dans la Convention des Entreprises pour le Climat nous pousse à renforcer encore notre action de préservation et de revitalisation envers les écosystèmes locaux. Cet engagement se traduira par des actions concrètes telles que la préservation des milieux naturels, la gestion durable de la ressource en eau, le soutien au développement de filières économiques locales et le soutien aux initiatives de résilience territoriale.

Nous sommes prêts à écrire avec vous une nouvelle page de l'histoire de Pralognan-la-Vanoise, en basant notre approche sur la durabilité, l'innovation et le respect des identités locales. **”**



David PONSON

Directeur Division Domaines skiables et Activités outdoor



LES ATOUTS DE NOTRE OFFRE

NOTRE ENGAGEMENT

- Un projet qui répond aux attentes du territoire, inscrit dans l'**ADN de Pralognan-la-Vanoise**.
- Une vision innovante du projet **Cryosphère**.
- Un engagement dans la **préservation des écosystèmes**.
- Des équipes qui rejoignent la famille **Compagnie des Alpes**.

NOS ACTIONS

- Des aménagements toutes saisons avec **3 grandes zones d'attractivité** : le Bochor, les Barmettes et les Fontanettes.
- Une **dynamique marketing** avec un budget hors norme à la hauteur de l'ambition du projet.
- Une **augmentation significative de la fréquentation** de la destination bénéficiant aux acteurs socio-économiques.
- Une **proposition évènementielle riche**, en collaboration avec l'office de tourisme.

47 M€

d'investissements

Une redevance fixe

270 k€/an

supérieure au niveau attendu

311 M€

au-delà des attentes

L'APPUI D'UN GROUPE

- Un savoir-faire reconnu **depuis 1989**



World Best Ski Resort Group 2022 - 2023 - 2024

- Une **solidité financière**

A. ORGANISATION ET VISION DU DOMAINE SKIABLE

A.1. PROJET DE STATION

Un projet au service d'un site d'exception

Nichée au cœur du Parc National de la Vanoise, Pralognan-la-Vanoise est une exception dans le paysage des stations savoyardes. Ce village-station conjugue à merveille authenticité, nature préservée et convivialité. À rebours des modèles exclusivement tournés vers la performance touristique, Pralognan-la-Vanoise incarne un équilibre précieux entre attractivité et habitabilité de la montagne. Ce triptyque – **nature, authenticité, échelle humaine** – est pour nous la boussole qui oriente l'ensemble de notre projet.

Le cadre remarquable de la station en fait une destination prisée des amoureux de la montagne, en quête de ressourcement, d'aventure et de déconnexion. Sa taille humaine, son accessibilité et son ambiance chaleureuse séduisent une clientèle familiale fidèle, été comme hiver. C'est cette expérience complète et fluide, fondée sur la diversité des pratiques et la qualité de l'accueil, que nous souhaitons renforcer avec cette proposition.

En répondant à cet appel d'offre, nous entendons renouer avec l'essence même de notre mission : **mettre notre expertise au service de la montagne française** et proposer un modèle d'exploitation à la fois robuste, résilient et durable. Ce modèle repose sur des investissements pertinents, une excellence opérationnelle éprouvée, une gouvernance ancrée localement, et l'apport de compétences uniques issues d'un groupe leader dans son secteur.

Un engagement renouvelé pour un tourisme de sens

Depuis 2023, la Compagnie des Alpes a formalisé sa **Raison d'être** : Offrir avec passion des expériences de loisirs authentiques, créatrices de liens et de bien-être, dans des espaces de vie dynamiques et engagés dans la transition écologique.

Pralognan-la-Vanoise, par sa singularité, sa sobriété et son potentiel, offre un terrain idéal pour mettre en œuvre – et crédibiliser – cette ambition, au-delà des très grands domaines aujourd'hui exploités par le Groupe Compagnie des Alpes.

Notre réponse s'appuie sur une conviction forte, forgée par une connaissance historique du site, et confortée par de nombreuses visites en toutes saisons : **la singularité de Pralognan-la-Vanoise est sa plus grande richesse.**

Dans son ouvrage de prospective *La montagne en 2050*, Ariane Cronel décrit quatre grands scénarios d'évolution pour les stations de montagne. Pourtant, Pralognan-la-Vanoise n'entre véritablement dans aucun de ces cadres prédéfinis — ou alors, elle emprunte des éléments à chacun, selon les critères envisagés. Cette singularité fait sa richesse : elle mérite d'être reconnue, cultivée et mise en valeur, sans jamais être altérée.

Selon nous, Pralognan-la-Vanoise s'inscrit dans une famille restreinte de destinations qui conjuguent avec succès une nature grandiose et une montagne habitée, respectée, vécue : Engelberg (Suisse), Gavarnie (Pyrénées), Mürren (Suisse), Gressoney-Saint-Jean (Italie), Lech (Autriche), ou encore Telluride (Colorado) et Niseko Moiwa (Japon).

Ces sites ont nourri notre inspiration pour ce projet.



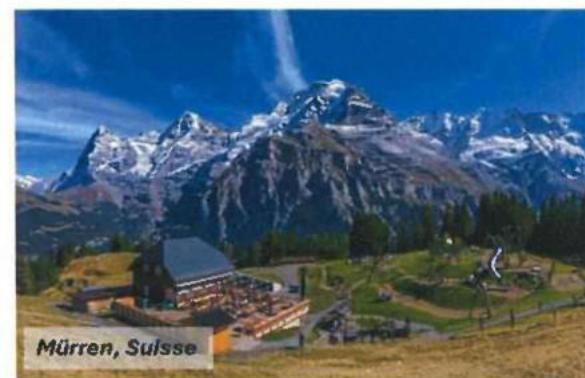
Gavarnie, France



Engelberg-Titlis, Suisse



Lech, Autriche



Mürren, Suisse

Un modèle d'investissement sobre, centré sur l'expérience

Plutôt que de privilégier des investissements de modernisation massifs, nous adoptons une approche axée avant tout sur la pertinence, la cohérence et la sobriété des investissements.

Oui, une modernisation ciblée du parc de remontées mécaniques est nécessaire pour fluidifier certains secteurs et garantir une qualité de service minimale. Mais elle sera guidée par la réalité du terrain : la topographie, les usages, les attentes, et la nécessaire réduction de l'empreinte environnementale. Le ski à Pralognan-la-Vanoise doit rester qualitatif, accessible, mais ne pas être artificiellement étendu.

À l'inverse, nous privilégierons les investissements immatériels ou à forte valeur ajoutée, qui mettent en valeur l'existant :

- Des activités familiales et ludiques toute saison,
- Des zones d'apprentissage évolutives,
- Une **scénographie sobre et immersive** autour des portes d'entrée du Parc National de la Vanoise,
- Un **narratif commun fédérateur** pour les acteurs du territoire, renforçant la lisibilité et la cohérence des actions.

L'été, une saison à révéler

La fréquentation estivale est déjà significative, mais son potentiel reste sous-exploité. Les recettes des remontées mécaniques estivales, notamment, peuvent être développées. Or, Pralognan-la-Vanoise dispose de **tous les atouts pour incarner une montagne d'été se projetant sur l'avenir** :

- Fraîcheur et altitude dans un monde en réchauffement,
- Nature spectaculaire, propice à la reconnexion,
- « Terrain de jeu » idéal pour les sports de pleine nature.

L'enjeu n'est pas d'inventer artificiellement de nouvelles activités, mais de **révéler ce qui existe déjà**, de le structurer, de l'interpréter différemment – et parfois, d'optimiser sa monétisation.

Un domaine repensé, une montagne vivante

Le domaine skiable, entre glaciers et forêts, offre une belle diversité. Mais plusieurs axes de travail sont à envisager :

- Structurer la **progressivité des parcours**, avec de vastes zones sécurisées pour débutants.
- Redonner vie aux **pistes noires**, parfois sous-exploitées.
- **Accompagner l'évolution** des pratiques du ski en altitude, en tenant compte des réalités sous 1700 m
- Faire vibrer, pour tous, les **espaces sportifs et ludiques** (stade de slalom, boardercross), en s'appuyant sur l'histoire olympique locale.

Le renforcement de la neige de culture se fera avec une attention particulière portée à la ressource en eau et à son partage tout au long de l'année, grâce à nos outils de suivi. Notre démarche pionnière en termes d'observatoires de l'eau et de modélisation de la data sera détaillée plus loin.

En parallèle, un travail spécifique est prévu sur les itinérances douces : **ski de randonnée, raquettes, chiens de traîneaux, randonnées, nuitées en montagne...** Pralognan-la-Vanoise peut redevenir un lieu de passage et de transmission, fidèle à sa tradition de « passeur » entre vallées et territoires alpins, entre générations et usages.

Un nouvel accès robuste, pour tous, en toutes saisons

La modernisation des remontées mécaniques constitue un enjeu central pour la continuité et l'attractivité du domaine. Pour y répondre, une réflexion approfondie a été menée, alliant amélioration du service, **adaptation aux usages 4 saisons** et viabilité économique.

La solution proposée repose sur une évolution progressive et ciblée des équipements les plus stratégiques, à commencer par les télésièges Edelweiss et Gentiane. Leur remplacement permettra non seulement de répondre aux attentes actuelles en matière de confort, de sécurité et d'accessibilité, mais aussi **d'anticiper les évolutions** liées au changement climatique et à la **diversification des usages** en montagne.

Le choix d'une télécabine sur l'axe actuel Edelweiss dès Noël 2027. Et dans un deuxième temps, pour accompagner l'augmentation de la capacité touristique, un télémix sur le secteur Gentiane à l'horizon Noël 2030. Ces investissements ouvrent la voie à une exploitation optimisée hiver comme été, avec un fort accent sur la mobilité douce, l'accessibilité universelle et l'expérience client.

Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie globale, pensée pour renforcer l'attractivité du site tout en répondant aux ambitions de la Commune : décarbonation, mise en valeur du Bochor, développement touristique maîtrisé et lien renforcé avec le Parc National de la Vanoise.

Le détail de cette vision technique, économique et environnementale est développé dans le chapitre dédié.

Un domaine plus accessible pour tous

L'amélioration de l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR), constitue un pilier essentiel de notre projet de modernisation. Les nouvelles remontées mécaniques prévues – télécabine Edelweiss et télémix Gentiane – offriront des conditions d'accueil optimales grâce à des quais adaptés, des cabines de plain-pied et un accompagnement facilité.

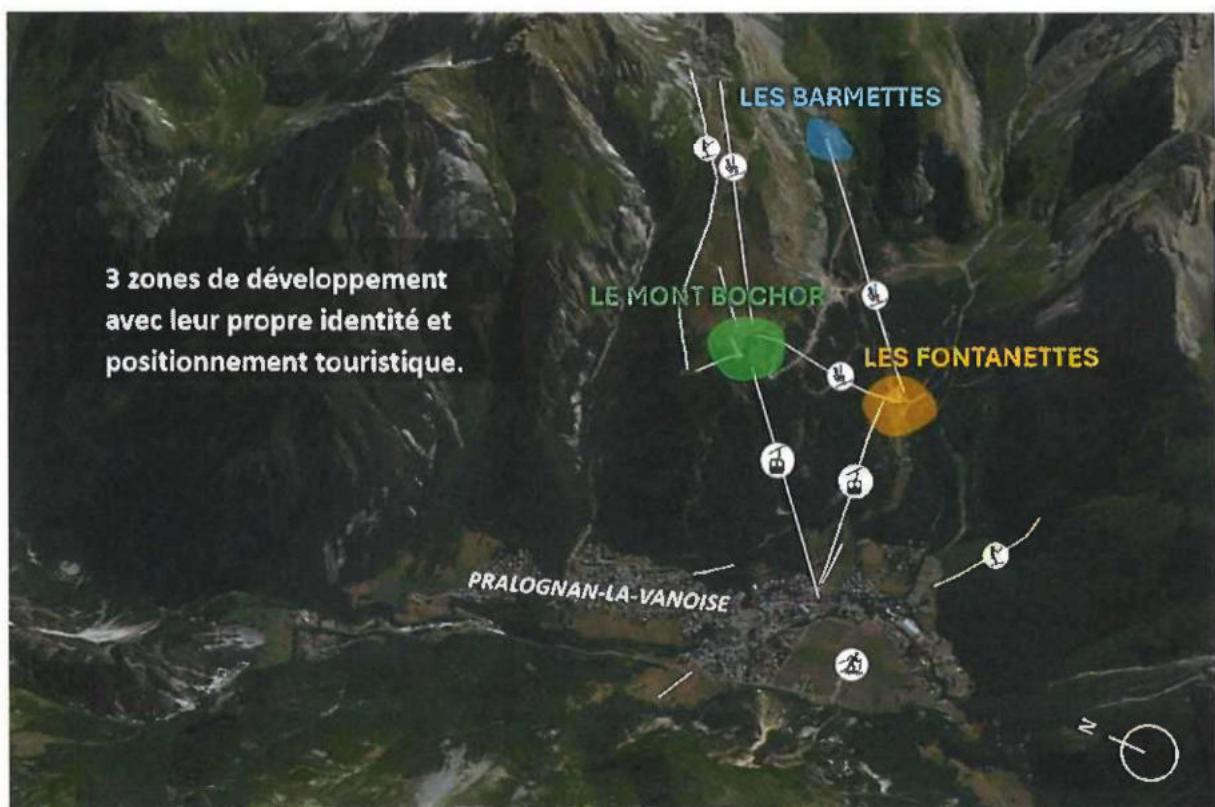
Ces équipements permettront un accès sécurisé au domaine hiver comme été, tout en favorisant une mobilité plus inclusive vers les zones de loisirs, les sentiers de randonnée ou encore les points d'intérêt du Parc National de la Vanoise.

Au-delà du confort matériel, cette approche traduit une volonté forte : faire de la montagne un espace de partage, ouvert à toutes et à tous, quelles que soient leurs capacités physiques.

3 secteurs emblématiques à valoriser

Nous proposons une mise en valeur douce et réfléchie de 3 secteurs clés du périmètre concédé. Dans un objectif de cohérence de l'offre et d'affirmation du positionnement de Pralognan-la-Vanoise, nous souhaitons décliner sur chaque zone quelques valeurs fortes portées par le label «terre d'alpinisme» obtenu par la station.

- **Le Mont Bochor :**
 - **Le plateau :** *l'engagement*. Une zone pour apprendre et progresser, été comme hiver. Un terrain pour s'éclater !
 - **Le promontoire :** *l'observation*. Un espace de détente et de contemplation
- **Les Fontanettes :** *la préservation de la ressource et la transmission*. Lieu de départ de balades familiales, refuge climatique naturel, à sublimer avec des aménagements sobres et ludiques.
- **Les Barmettes :** *la solidarité*. Porte d'entrée du Parc National de la Vanoise, à renforcer dans sa vocation de haute montagne.



Tous les aménagements seront conçus dans une démarche responsable, en cohérence avec la raison d'être de la Compagnie des Alpes, qui vise à créer une valeur durable pour les territoires de montagne. Ils privilégieront l'utilisation de matériaux locaux, limiteront l'artificialisation des sols et s'inscriront avec finesse dans les paysages, dans une logique de sobriété et de respect de l'environnement.

Une dynamique de commercialisation revisitée

Nous déployerons une stratégie commerciale ambitieuse et réaliste, pensée pour développer l'attractivité de la destination, optimiser la fréquentation et renforcer les retombées économiques sur l'ensemble des acteurs locaux. Cette stratégie bénéficiera de l'appui et de l'expertise du **Groupe Compagnie des Alpes**, acteur reconnu du tourisme de montagne, qui porte une dynamique commerciale puissante à la fois en BtoC et en BtoB.

Côté **BtoB**, nous capitaliserons sur les réseaux déjà structurés du Groupe : agences de voyages, tour-opérateurs, comités d'entreprise, entreprises et partenaires institutionnels. Ces relais seront activés par des offres spécifiques, des outils de vente mutualisés et une animation commerciale dédiée. Une attention particulière sera portée à la coordination avec les **acteurs régionaux**, afin de créer des synergies territoriales durables et visibles.

La stratégie **BtoC**, quant à elle, reposera sur une politique de **revenue management agile**, associée à une logique de stimulation de la demande. Nous mettrons en œuvre une **tarification dynamique** appuyée sur les données de fréquentation, les comportements d'achat et les périodes de pic ou de creux. Cette approche permettra de proposer des offres adaptées (early booking, ventes flash, séjours courts) et d'optimiser les taux de remplissage tout au long de la saison.

Dans ce cadre, notre **offre Ski à la Carte** jouera un rôle central pour capter et fidéliser la clientèle **excursionniste**, en particulier issue des bassins de proximité. Ce programme, déjà éprouvé sur plusieurs domaines Compagnie des Alpes, et qui a déjà réuni près de 100 000 adhérents, propose des réductions attractives, une grande souplesse d'usage, et une expérience fluide, favorisant la montée en fréquence et la fidélité. Il constitue un outil d'activation particulièrement efficace pour **animer les périodes creuses**, stimuler les courts séjours ou les sorties à la journée, et enrichir la base de données clients.

La **centrale de réservation** interviendra comme un levier transversal, au service de la commercialisation de l'offre locale, de la mise en avant des partenaires et de la collecte de données utiles à la stratégie. Enfin, l'ensemble du dispositif sera piloté à l'aide d'**indicateurs de performance commerciaux clairs et suivis** (panier moyen, taux de conversion, taux d'occupation, origine clientèles), garantissant une gestion agile, transparente et orientée résultats.

Vers un projet de territoire exemplaire

La transition du modèle économique de la montagne est une réalité. Notre ambition à Pralognan-la-Vanoise est claire : **accompagner**, et développer avec pragmatisme et conviction, un futur désirable. Mettre le ski au service du territoire, et faire de la station une référence alpine autour du sport, de l'environnement, de la science, de la transmission et du lien social.

Plus globalement, la Compagnie des Alpes est prête à accompagner la Commune sur l'ensemble des sujets stratégiques : prospective client, zéro artificialisation nette (ZAN), gestion de l'eau, développement des ENR, valorisation du patrimoine, sécurité des pistes, marketing territorial, etc.

Des outils existent. Une méthode aussi. Les initiatives sont développées dans les rubriques dédiées de ce mémoire.

La Cryosphère

Les territoires alpins sont aux premières loges des enjeux de disponibilité de la ressource en eau. En tant qu'acteur engagé, nous sommes profondément conscients de l'importance cruciale des hydro-systèmes pour assurer la pérennité de la vie sur terre. La cryosphère, qui englobe les glaces et neiges de notre planète, joue un rôle fondamental dans la régulation des cycles de l'eau et dans le maintien des conditions climatiques nécessaires à la survie de nos écosystèmes.

C'est avec une grande conviction et un engagement sincère que nous soutenons le projet **Cryosphère** de Pralognan-la-Vanoise. Cette initiative ambitieuse visant à créer une école de la cryosphère, un lieu de partage, d'approfondissement scientifique et de sensibilisation est en parfaite cohérence avec la feuille de route régénérative que nous nous sommes fixés. Il est essentiel pour nous, exploitants de domaines de montagne, de contribuer activement à cette initiative. En soutenant la recherche et l'éducation autour de la cryosphère, nous pouvons non seulement mieux comprendre les conséquences sur nos activités, identifier des leviers d'action mais aussi jouer un rôle clé dans la préservation des conditions d'habitabilité des territoires de montagne et, plus largement, de notre planète.

Ce projet est pour nous non seulement nécessaire pour renforcer la dynamique scientifique en implantant un laboratoire de recherche aux portes des plus grands glaciers français, mais il est également essentiel pour son volet communication et transmission grand public. Il permettra de sensibiliser les générations futures aux enjeux environnementaux et de promouvoir des pratiques durables.

En tant que futur déléguétaire, nous contribuerons activement aux réflexions et collaborerons avec les acteurs du projet pour assurer son succès.

Comprendre, anticiper et agir à 2000m d'altitude

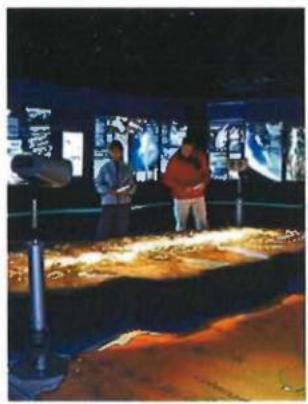
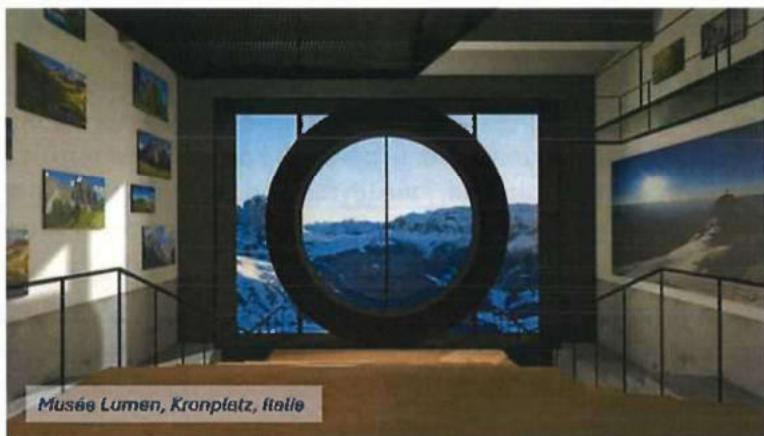
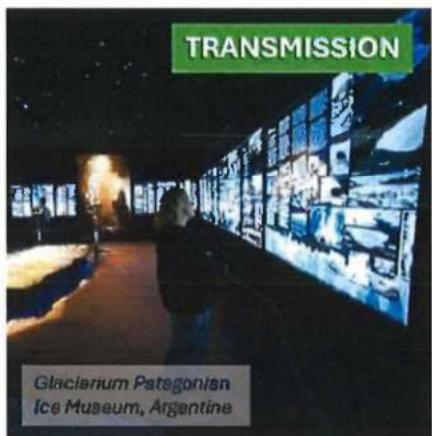
Bien que ceci ne fasse pas partie du champ de la DSP, nous partageons ici une idée forte en lien avec le projet :

Avec l'Année internationale des glaciers décrétée par l'ONU en 2025, le projet nous paraît emblématique. Et à cette image, nous souhaitons partager avec vous la vision d'un bâtiment sobre et identifiable, non en station comme évoqué, mais au niveau du plateau du Bochor !

*Et oui... et si la **Cryosphère** prenait vie sur le plateau du Bochor, à 2000m d'altitude face aux grands glaciers du Parc National de la Vanoise ? Là, au cœur d'un territoire labellisé Terre d'alpinisme, où souffle encore l'esprit des pionniers, elle incarnerait un dialogue puissant entre science, nature et culture alpine. Sur ce belvédère naturel suspendu entre ciel et glace, la **Cryosphère** inviterait à une expérience immersive unique, mêlant savoirs glaciologiques, émotions esthétiques et engagement pour le vivant.*

Elle deviendrait un phare de la haute montagne accessible, un trait d'union entre les générations, les disciplines et les imaginaires, donnant aux glaciers une voix claire, lisible et profondément humaine.

*Cette idée s'inspire directement de la réussite exemplaire de Kronplatz (Dolomites), où deux musées de montagne visionnaires — le **Messner Mountain Museum Corones** (par Reinhold Messner et Zaha Hadid) et le **LUMEN Museum of Mountain Photography** — ont su transformer un sommet alpin en haut lieu culturel et touristique. Le premier, tourné vers l'histoire de l'alpinisme, offre une plongée introspective dans la conquête des sommets, tandis que le second propose un regard sensible, artistique et contemporain sur la montagne à travers l'image. Ces deux démarches complémentaires ont su capter un public varié, dynamiser un site en altitude toute l'année et créer un équilibre subtil entre contenu, paysage et architecture.*



A.2. MODALITÉS D'EXPLOITATION

A.2.1. Direction et équipe d'encadrement

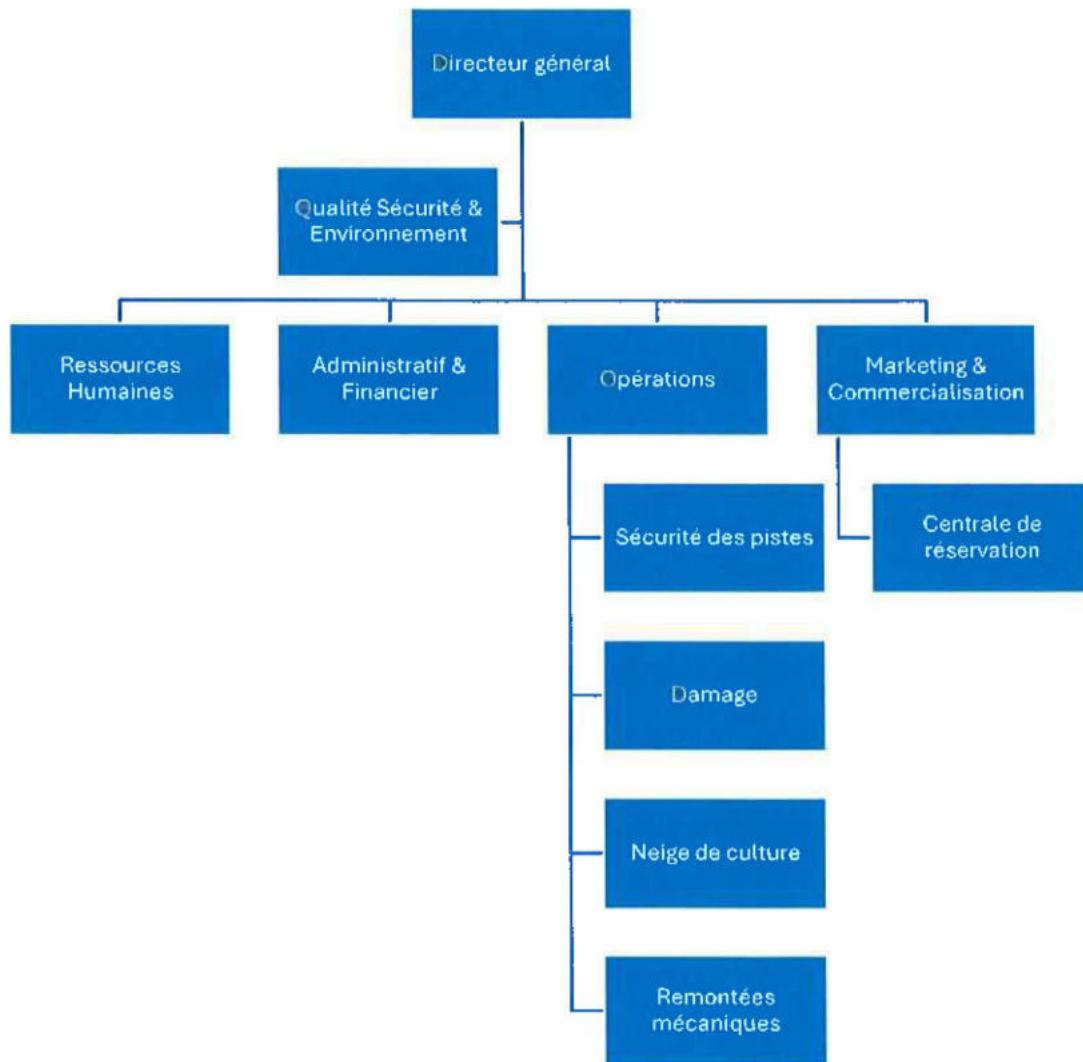
Les équipes *Sogespral* seront repris dans les conditions du Code du Travail et seront au cœur du dispositif. Nous souhaitons en particulier maintenir l'équipe de direction en place pour déployer notre projet.

Concernant les missions qui ne seraient actuellement pas couvertes (QSE, finances, marketing-vente), les recrutements seront organisés pour venir compléter l'équipe.

Le directeur général intègrera le Comité de Direction de la Division Domaines skiables et Activités outdoor qui se réunit mensuellement.

La présidence de la société délégataire, ***Pralognan - Domaine de Montagne***, sera assurée par M. David PONSON, dont le CV est joint en annexe 1.

Le fonctionnement est organisé avec une répartition des principales missions par services : ressources humaines, administratif et financier, opérations-maintenance, marketing-vente, le tout sous la responsabilité du directeur général.



Les tâches de gestion de la sécurité de l'exploitation et de la maintenance des remontées mécaniques sont regroupées au sein de la direction des opérations.

Le soutien opérationnel du Groupe Compagnie des Alpes

En miroir de cette organisation locale, le Groupe Compagnie des Alpes apportera son soutien sur chacune des fonctions grâce aux équipes support basées à Chambéry et Paris.

Au travers des moments d'échanges organisés transversalement avec les différents sites et métiers du Groupe, les équipes locales pourront partager les problématiques et les solutions apportées au travers différentes commissions et groupes de travail.



A.2.2. Modalités d'exploitation et d'organisation du service public

i. Organisation de l'exploitation

L'exploitation des remontées mécaniques nécessite de se coordonner avec d'autres services (Pistes en particulier) par rapport à la sécurité des remontées mécaniques (présence d'engins sous les lignes, PIDA en cours de réalisation, ...).

L'exploitation des remontées mécaniques, hiver comme été, est organisée pour :

- Respecter le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et transporter ainsi le client en toute sécurité ;
- Assurer un service et un accueil de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, l'exploitation s'articule autour de l'affectation des ressources compétentes sur chaque poste et la formation continue de tous les métiers.

Un modèle de SGS est proposé en annexe 2.

L'exploitation du réseau de neige de culture est assurée par une équipe dédiée. Grâce au maintien en continu des compétences requises, l'exploitation du réseau de neige de culture est mise en œuvre de façon à :

- Produire une neige de qualité ;
- Assurer une production de neige de culture permettant l'exploitation du domaine tout au long de la saison ;
- Produire dans le principe de la « juste neige » ;

- S'assurer de ne pas surconsommer les ressources naturelles (eau, énergie).

L'exploitation des pistes est assurée par le service dédié pour la sécurité et les secours sur le domaine skiable, et pour le damage.

Sa mission principale est de mettre à disposition des clients un domaine sécurisé.

Dès l'ouverture du domaine, les équipes sont disponibles pour accueillir et renseigner les clients. Elles sont positionnées pour intervenir en tout point du domaine, le plus rapidement possible en cas de secours. La régulation des secours est assurée par le central des pistes qui fait l'interface avec les équipes, les médecins, les ambulances et le secours public le cas échéant.

Dès la fermeture du domaine, les équipes du damage interviennent pour préparer les pistes et offrir des conditions de ski idéales. Elles sont organisées pour s'adapter aux changements des conditions météorologiques. Un plan de damage est pré établi. La coordination quotidienne avec l'ensemble des services d'exploitation (pistes, remontées mécaniques, zones ludiques, neige de culture) permet de l'adapter en fonction des besoins. Pour optimiser la répartition du manteau neigeux et la durabilité des pistes, les machines pourraient être équipées d'un système de mesure d'épaisseur de neige. Ceci permet également d'approcher la « juste production » de neige de culture. En complément, les dameurs seront sensibilisés à l'écoconduite pour la « juste consommation » de carburant.

ii. Exploitation en situation dégradée

En cas d'intempéries, de dysfonctionnements techniques ou d'imprévus, l'objectif est donné de pouvoir proposer à la clientèle le maximum du domaine skiable sans ne jamais transiger sur la sécurité des personnels et des clients.

En lien avec le directeur général, la direction des opérations mettra en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires pour y parvenir. *Pralognan - Domaine de Montagne* disposera de toute l'autonomie locale pour les prises de décision en cas de situation dégradée.

Pralognan - Domaine de Montagne communiquera régulièrement avec la Commune lors de situations dégradées majeures, ainsi qu'avec les acteurs socio-professionnels de la station.

Si besoin, il sera fait appel à la Commission municipale de sécurité.

En cas d'accident grave, *Pralognan - Domaine de Montagne* pourra s'appuyer sur les services du Groupe Compagnie des Alpes pour la gestion de crise, en particulier en termes de communication.

iii. Organisation de la maintenance

La maintenance joue un rôle crucial dans l'exploitation d'un domaine skiable. Elle garantit non seulement la sécurité des installations, du matériel et des utilisateurs, mais aussi l'efficacité opérationnelle et la durabilité des équipements. Une maintenance bien organisée permet de prévenir les pannes, d'intervenir rapidement en cas de dysfonctionnement et d'anticiper les besoins futurs grâce à des technologies et méthodes innovantes.

L'organisation de la maintenance est conçue pour répondre aux objectifs suivants :

- La sécurité des personnels et des clients ;
- La conformité des appareils à la réglementation ;
- La disponibilité des appareils en saison d'exploitation ;
- La traçabilité de la maintenance ;
- L'amélioration de l'expérience client.

Deux indicateurs illustrant la qualité de la maintenance d'un domaine seront particulièrement suivis : le taux de disponibilité des équipements et le temps d'arrêt moyen.

Afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles, une organisation professionnelle et expérimentée de la maintenance s'appuiera sur 2 piliers :

- La prévention des pannes grâce à une maintenance rigoureuse ;
- Une intervention rapide avec une équipe de maintenance prête à intervenir dans des délais contraints.

Les opérations de maintenance concernent principalement les domaines suivants :

- **La maintenance des remontées mécaniques** : les process sont pensés en amont par une équipe technique aguerrie puis mis en œuvre sur le terrain par des personnels formés et sensibilisés.
- **La maintenance du réseau de neige de culture** (salle des machines, réseaux eau/air et réseaux électriques)
- **La maintenance du parc matériel** : la maintenance préventive est réalisée hors période d'exploitation hivernale afin de maximiser le taux de disponibilité des matériels. Un fonctionnement en horaires décalés vis-à-vis de l'organisation du damage peut permettre un échange avec les chauffeurs pour identifier les problématiques en cours et y apporter une réponse rapide et efficace.

En période hors d'exploitation, la maintenance préventive et prédictive de l'ensemble du parc de remontées mécaniques est assurée par les équipes de maintenance.

Les années où la charge de travail est trop importante ou lorsque nous ne disposons pas des compétences/ressources en interne, il sera fait appel à des entreprises sous-traitantes.

iv. Calendriers et amplitudes d'exploitation

Notre proposition est de réinventer l'exploitation du domaine avec une vision agile et désaisonnalisée. En effet, dans un contexte de changement climatique et d'évolution des attentes touristiques, il devient essentiel de repenser l'exploitation des remontées mécaniques au-delà du modèle hivernal/estival traditionnel. Plutôt que de caler notre ouverture sur un calendrier figé, pourquoi ne pas adopter une approche plus agile, en phase avec les conditions météo, l'enneigement, et les usages émergents ? La montagne est vivante toute l'année, il nous semble essentiel de pouvoir l'exploiter autrement.

S'adapter au réel, saisir les opportunités

L'ouverture d'une remontée ne devrait plus dépendre uniquement de la haute saison hivernale. Si les conditions le permettent, pourquoi ne pas ouvrir l'accès au Bochor au printemps ou à l'automne ? Ou encore proposer un accès facilité à l'altitude pour des activités autres comme la randonnée, le trail, ou la photographie ? Cette logique opportuniste permet de répondre à la fois aux attentes des visiteurs et aux aléas climatiques, en valorisant les équipements de manière plus souple et plus durable.

Une montagne ouverte, toute l'année

La désaisonnalisation, ce n'est pas seulement allonger la saison, c'est changer de regard sur la destination. En diversifiant les usages des remontées mécaniques – accès aux panoramas, événements, nature, bien-être – nous renforçons l'attractivité de la station tout en développant une complémentarité des activités. C'est une stratégie gagnante : plus de résilience économique, une expérience enrichie pour les visiteurs, et une exploitation plus responsable du territoire.

v. Formation des personnels

Formations obligatoires / réglementaires :

Chaque année, les formations réglementaires obligatoires sont réalisées en début de saison dans le cadre d'une période d'intégration préalables à l'ouverture.

Entre autres formations, on y intégrera par exemple les thématiques suivantes :

- Sécurité au travail : formation au poste, sensibilisation aux risques particuliers (incendie, gestes et postures...), travail
- Secourisme : formations continues pour les pisteurs-secouristes
- Déclenchement d'avalanche : formations continues artificiel, présentation et évolution du PIDA, ...

Formations complémentaires :

Les salariés pourront accéder au programme de la CDA Academy à horizon 2026, dédiée à la culture managériale commune et à la formation aux métiers ainsi qu'aux enjeux de demain.

CDA Academy

Dans le cadre de sa Raison d'être, la Compagnie des Alpes s'est engagée depuis 2023 à créer une CDA Academy. Depuis 2025, elle est accessible à tous les collaborateurs, permanents comme saisonniers. Elle est transversale à nos métiers afin de développer le professionnalisme, la culture managériale commune, les connaissances socles pour équiper chaque collaborateur face aux enjeux de demain.

La CDA Academy est un outil Groupe puissant visant à consolider le présent mais aussi à préparer un avenir fait de professionnels compétents, engagés et agiles. C'est aussi un outil d'efficience du réseau professionnel interne et de développement de la Culture Groupe.

La CDA Academy propose aux collaborateurs Compagnie des Alpes des formations visant à développer leurs expertises métier, à développer leurs compétences relationnelles et managériales ainsi que des formations aux outils informatiques déployés en interne.

La sécurité des personnels au cœur de nos préoccupations

Des protocoles seront mis en place pour garantir la sécurité des interventions et de l'exploitation, à travers des mesures de type :

- Sensibilisation des managers et formations des salariés ;
- Amélioration des postes de travail ;
- Achat de matériel adapté ;
- Analyse des accidents et partage des retours d'expérience au niveau du Groupe Compagnie des Alpes.

Ce point est développé d'avantage dans le chapitre D.2.1 relative à la démarche « Ambition Zéro Accident » du Groupe.

A.2.3. Procédures ou protocoles prévus en matière de sécurité des usagers

i. Exploitation des remontées mécaniques

L'ensemble des procédures d'exploitation s'intègre dans le cadre de la réglementation en vigueur issue en particulier du STRMTG.

Chaque appareil dispose de son règlement d'exploitation (modèles présentés en annexe 3).

Équipement en dispositifs anti-soumarinage

Afin de prévenir les chutes d'enfants en ligne sur les télésièges, l'ensemble des sites du Groupe Compagnie des Alpes a équipé tous les appareils de dispositifs d'anti-soumarinage, et ce à toutes les places.

À ce titre, les télésièges Ancolie, Génépi et Gentiane seront équipés dès l'été 2026.

ii. Sécurité des pistes – PIDA

La sécurité sur le domaine skiable ainsi que le Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches (PIDA) sont encadrés par arrêtés municipaux.

A.2.4. Tarification et modalités d'évolution

Conditions tarifaires

Les conditions d'accès aux gratuités et aux tarifs réduits seront telles que définies actuellement :

- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les adultes de 75 ans et plus ;
- Réduction pour les enfants de 5 à 12 ans inclus et pour les seniors de 65 ans à moins de 74 ans inclus ;
- Les conditions d'accès à l'offre Pack Famille seront elles aussi reprises.

Evolution tarifaire annuelle

Les tarifs sont révisés au 30 mars de chaque année pour une application à partir de l'hiver suivant. Ils seront présentés chaque année à l'Autorité délégante, qui autorise d'ores et déjà une évolution annuelle de l'augmentation moyenne pondérée dans la limite de l'indice BIP-E augmenté de 2,5 points. Une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour autoriser (i) une évolution des tarifs supérieure à celle mentionnée ci-dessus et/ou (ii) une modification de la structure de la grille tarifaire.

A.2.5. Subdélégation

À ce jour, aucune subdélégation n'est envisagée.

A.3. DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS

3 secteurs remarquables pour une offre lisible et diversifiée

Comme annoncé dans la partie Projet de Station (A.1), nous avons identifié 3 secteurs remarquables propices au développement d'activité et à la diversification de l'offre de loisirs.

Il s'agit de 3 secteurs complémentaires, s'adressant en partie à des cibles de clientèles différentes, mais toutes 3 accessibles au plus grand nombre.

Chacune des zones aura sa propre thématique élaborée autour de quelques valeurs fortes de l'alpinisme. Ce qui donnera cohérence et lisibilité aux aménagements.

Ces zones représentent ainsi 3 propositions singulières qui constituent autant d'incitations, pour la clientèle locale comme pour les résidents de la région, de visiter et revisiter la montagne de Pralognan-la-Vanoise. Une façon aussi pour l'économie de la Commune de capter davantage de valeur de la part des séjournants.

À chaque fois, ce sera une forme de simplicité intemporelle qui sera privilégiée, faisant la part belle aux matériaux locaux, aux émotions pures, à l'apprentissage.



CDA Développement

CDA Développement, au sein de la Compagnie des Alpes, agit comme une forme d'agence intégrée, au support des sites pour leurs nouveaux produits et expériences.

L'expertise du service se concentre sur l'attractivité, en garantissant la qualité de l'expérience visiteurs tout au long du parcours clients.

Proposant au départ des idées et concepts, puis les développant pendant les phases de programmation, de conception, et en accompagnement jusqu'à la livraison des projets, CDA Développement conseille les sites pour proposer la meilleure expérience possible pour les clients, en adéquation avec les ambitions et budgets exprimés.

Les missions sont variées et s'étendent du masterplan au storytelling, de la thématisation au cahier de style et benchmark.

LE MONT BOCHOR

Le promontoire naturel du mont Bochor et le plateau permettent de développer ces 2 thèmes forts de l'alpinisme (Observation et engagement).

Le promontoire du Bochor

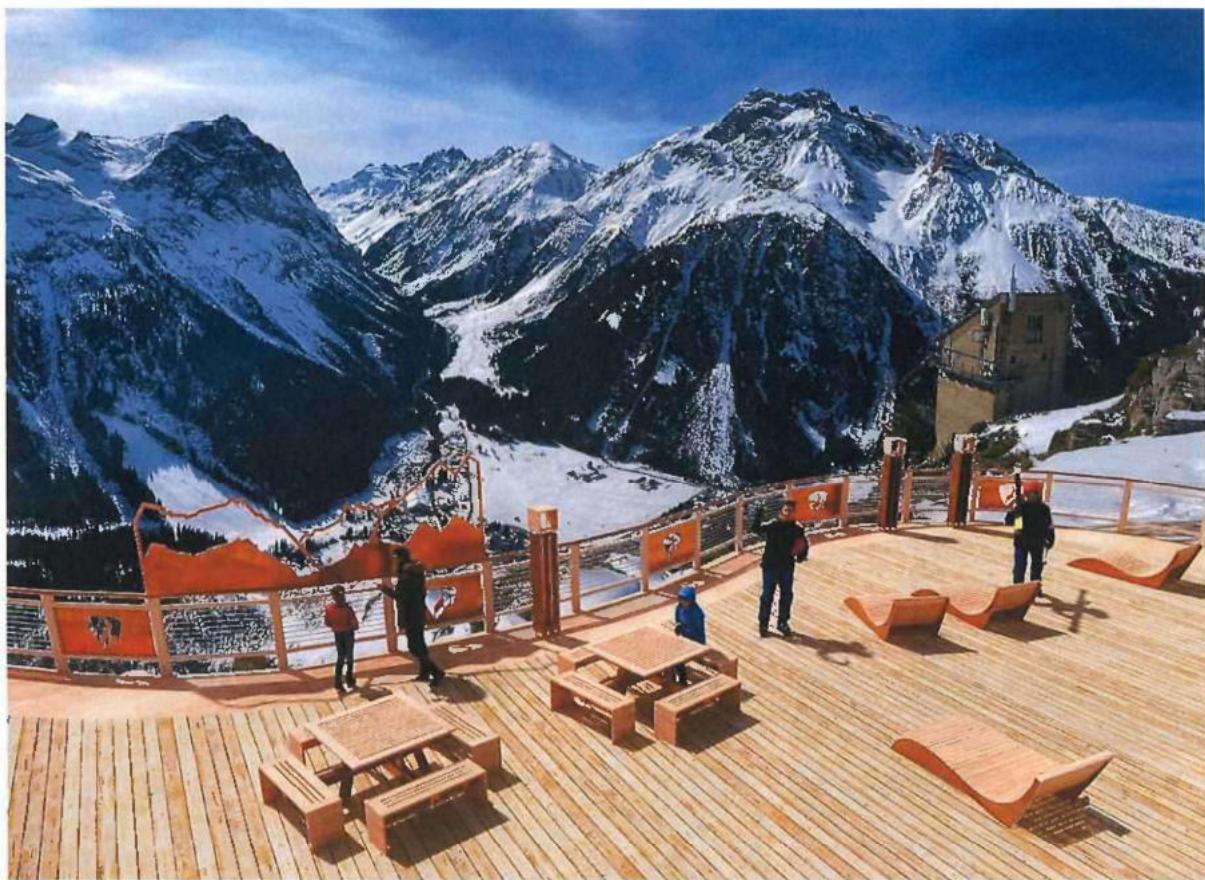
À 2023m et avec une vue à 360°, il mérite assurément un aménagement véritablement qualitatif, propice à la contemplation et à la relaxation. Forts de l'expérience d'aménagements similaires réalisés dans certaines de nos stations, nous proposons l'installation, dès le début de la concession, de terrasses panoramiques avec mobilier adapté et table d'orientation. Bois, acier corten et autres matériaux nobles seront privilégiés.

Une utilisation toute saison sera recherchée.

NOS INSPIRATIONS



NOTRE PROPOSITION



L'aménagement du promontoire du Bochor repose sur une structure en bois conçue pour résister aux contraintes de montagne, notamment le gel, le rayonnement UV et les variations thermiques importantes. Le choix du bois (probablement du mélèze ou un bois traité classe 4) permet d'allier durabilité, esthétique et intégration paysagère. La plateforme repose sur une ossature surélevée pour faciliter le drainage de l'eau et limiter l'accumulation de neige, tout en réduisant l'impact au sol sur un terrain naturellement instable ou enneigé une bonne partie de l'année. Des fixations métalliques inoxydables et des joints de dilatation garantissent la stabilité de l'ensemble face aux mouvements structurels et à l'humidité.

La rambarde périphérique est équipée de panneaux en métal découpé, intégrant une signalétique topographique gravée ou découpée au laser. Ce dispositif permet d'identifier visuellement les principaux sommets environnants, avec une précision géodésique. Cette barrière assure aussi la sécurité des visiteurs tout en conservant une transparence suffisante pour ne pas obstruer la vue. Le mobilier (tables, bancs, transats) est conçu pour une ergonomie d'usage en conditions hivernales (assise surélevée pour les vêtements épais, angles adaptés pour le confort avec casque ou sac à dos).

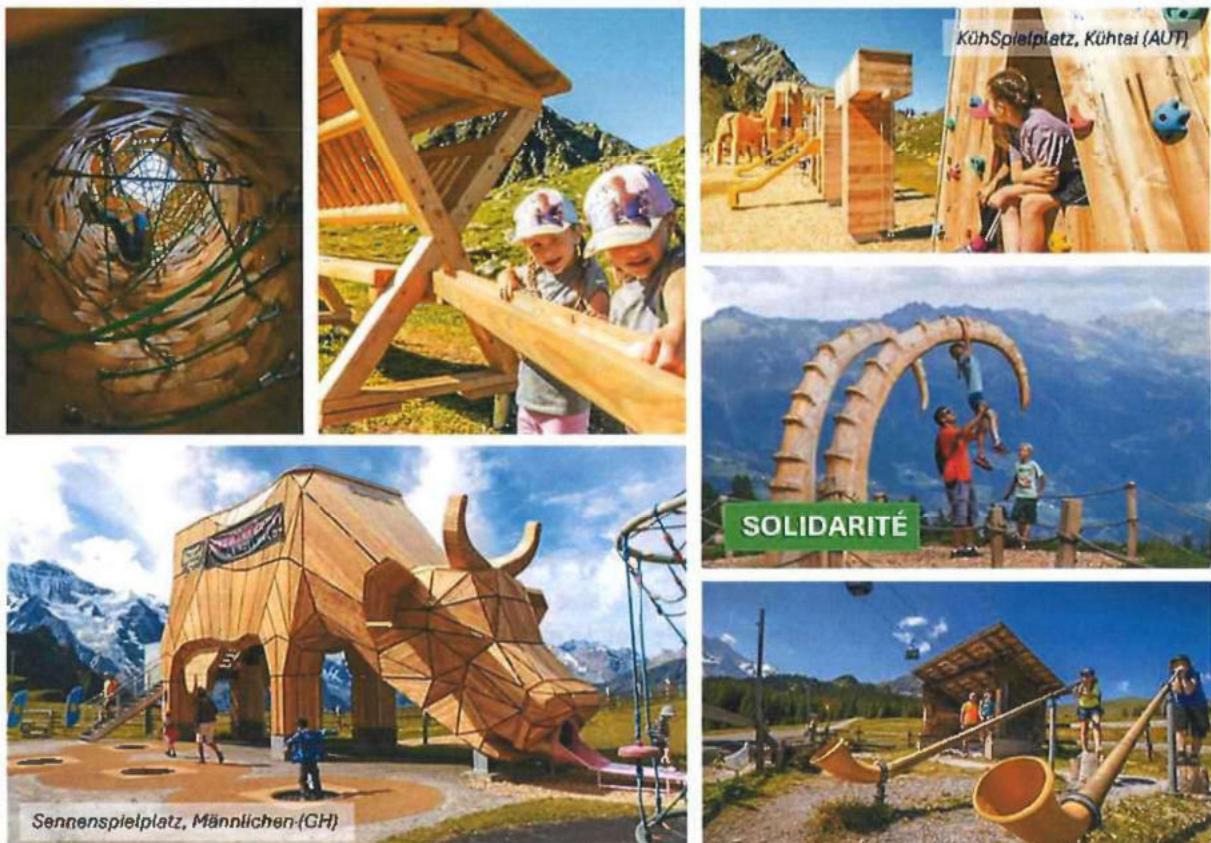
L'aménagement prend également en compte les contraintes d'accessibilité et de maintenance. Les circulations sont pensées pour permettre une déambulation fluide, y compris en cas de forte affluence ou d'enneigement partiel.

Le plateau du Bochor

Le plateau du Bochor représente un enjeu fort. Dans l'esprit de la diversification, c'est le lieu de la mise en mouvement, du passage à l'action, de l'affirmation, été comme hiver. Dans une perspective plus lointaine qui sera affectée par le réchauffement climatique, cet espace convivial à 2000m, ici comme ailleurs, pourra voir son activité s'intensifier, avec des espaces à vivre, des espaces pour travailler, s'amuser. Une montagne vivante, à tous les étages.

L'été, nous envisageons le plateau de Bochor comme un vaste espace de jeux alpins dédié principalement aux enfants.

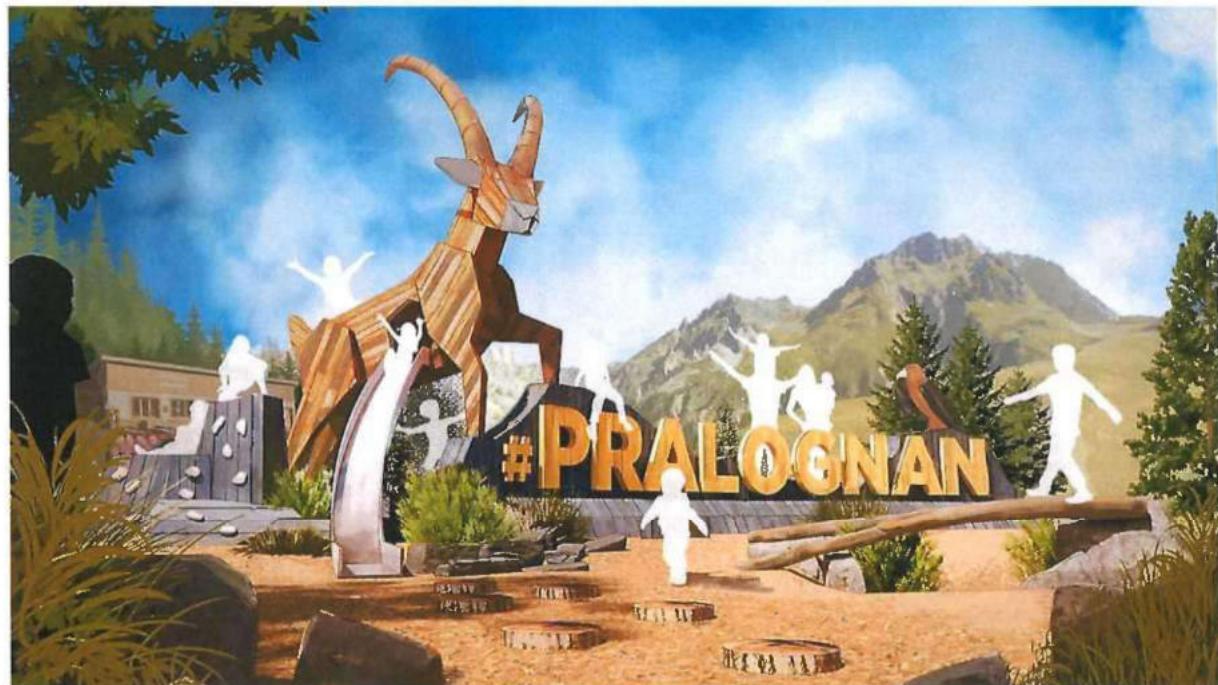
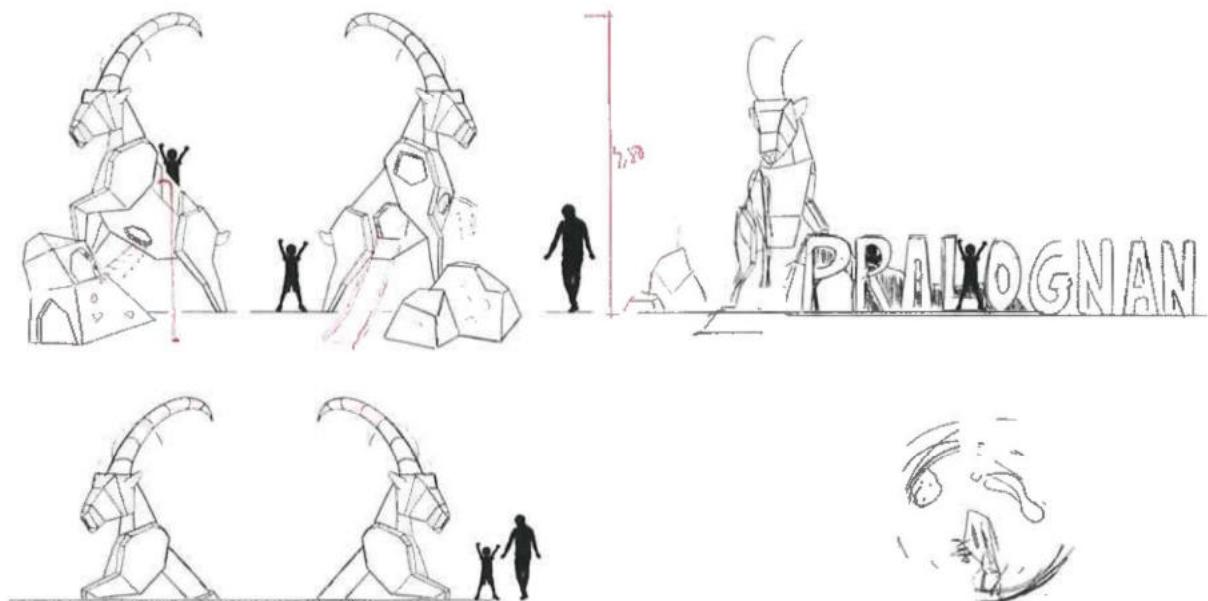
NOS INSPIRATIONS



NOTRE PROPOSITION

À la fois totémique et imposant, nous avons imaginé une structure géante de bouquetin en bois. Celle-ci pourrait permettre de renforcer la visibilité du site sur les réseaux sociaux avec un attrait visuel fort et iconique de la destination.

Au-delà de son aspect iconique, cette structure a vocation à devenir un véritable lieu de vie. Nous souhaitons y aménager un espace ludique dédié aux enfants, pour que le plateau du Mont Bochor devienne une destination familiale à part entière. Un endroit où l'on prend le temps : pour jouer, partager, se retrouver, profiter des paysages et des espaces pensés pour le bien-être de tous sans oublier les moments gourmands offerts par les points de restauration.



Cette grande sculpture d'un **bouquetin stylisé**, réalisée en bois, sert à la fois de repère visuel fort, de symbole identitaire pour la destination et de **structure de jeu** pour les enfants. On y prévoit notamment un tobogan intégré et des zones d'escalade, totalement sécurisé, complétant un aménagement qui a pour vocation à être accessible tout au long de la saison. Renforçant ainsi le rôle multifonctionnel sur ce plateau du Mont Bochor.

Devant la sculpture, un lettrage en bois massif formant **#PRALOGNAN** agit comme un totem touristique, à la fois signalétique et photogénique. Il est conçu pour inciter les visiteurs à prendre des photos souvenirs tout en valorisant la destination sur les réseaux sociaux. On remarque également un **oiseau sculpté** posé sur une des lettres, ajoutant une touche de naturalisme et d'éveil à la faune locale. Avec un clin d'œil à la réintroduction d'un couple de gypaètes barbus.

L'ensemble de l'aire est aménagé avec des matériaux naturels : rochers, troncs, rondins disposés au sol, végétation alpine et copeaux de bois au sol pour assurer la sécurité et l'intégration paysagère. Le site combine ainsi **signal fort, espace de jeu et vitrine touristique** dans un aménagement cohérent et engageant.

L'hiver, nous prévoyons sur le plateau du Mont Bochor un enrichissement de la logique de l'apprentissage. En lien avec l'ADN de la destination et pour un renfort de l'attractivité.

NOS INSPIRATIONS



NOTRE PROPOSITION

Notre proposition pour le **plateau du Mont Bochor** s'enrichit avec un zonage redéfini, avec notamment :

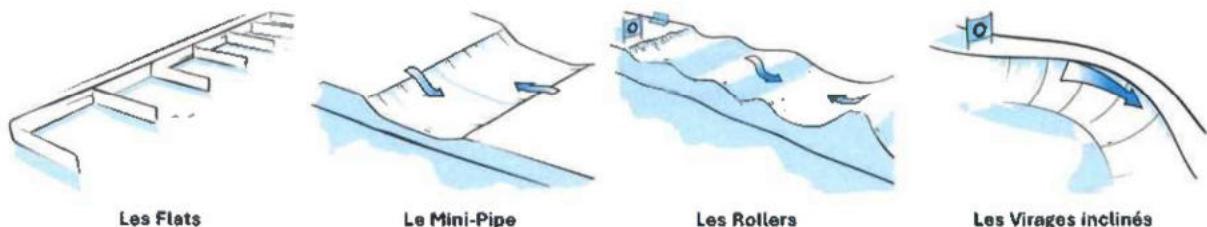
- Une piste « Crocus » thématisée et ludique pour les enfants et les familles, favorisant le jeu et l'attention ;
- Une restructuration du boardercross ;
- Une zone « Terrain Based Learning », selon l'appellation anglo-saxonne.

Le « Terrain Based Learning » (TBL), représente le point fort de cette proposition. Développé dans certaines stations nord-américaines, notamment aux États-Unis, le TBL constitue une approche révolutionnaire de l'apprentissage du ski et du snowboard. Elle repose sur une idée simple mais puissante : **façonner le terrain pour guider naturellement les mouvements**, favoriser l'équilibre et réduire l'appréhension, notamment chez les débutants.

Un apprentissage par le terrain, en trois étapes

Contrairement à l'enseignement traditionnel, les skieurs ne sont pas directement confrontés à des pistes standards. Ils évoluent d'abord sur un **parcours spécialement aménagé**, où le terrain

joue un rôle actif dans la pédagogie. Le projet prévoit ainsi **trois zones distinctes**, permettant une **progression graduelle** :



Le TBL favorise une **progression plus rapide et plus intuitive**, en s'appuyant sur le corps et les sensations plutôt que sur les consignes techniques complexes. Il permet :

- **De réduire la peur de la chute** en créant un environnement rassurant.
- **D'encourager l'autonomie** et la confiance grâce à un apprentissage centré sur l'expérience.
- **De rendre la pratique plus accessible et ludique**, particulièrement pour les familles, les enfants et les adultes débutants.

Zone 1 – Découverte :

Située sur un espace à très faible pente, cette zone est dédiée aux premiers pas. Le terrain est modelé avec **légères ondulations, pentes douces et courbes guidées** pour aider à comprendre l'équilibre, le freinage et les changements de direction de manière intuitive, sans stress.

Zone 2 – Exploration :

Avec une **légère augmentation de pente** et des **modules plus variés** (mini bosses, virages relevés, rollers), cette zone favorise les premiers enchaînements et le développement des réflexes. Elle permet aux skieurs de consolider leur confiance tout en découvrant de nouvelles sensations de glisse.

Zone 3 – Autonomie :

Sur une **pente modérée**, cette dernière étape prépare les skieurs à rejoindre les pistes classiques. Les terrains y sont conçus pour permettre plus de vitesse, de carving et de liberté de mouvement, tout en maintenant un cadre sécurisé et ludique.



Une première en France, à Pralognan-la-Vanoise !

Avec ce projet, Pralognan-la-Vanoise deviendrait la première station française à intégrer un espace TBL structuré et évolutif, accessible au grand public et aux écoles de ski. Ce dispositif offrirait un nouvel outil d'enseignement supplémentaire à l'ESF, particulièrement adapté aux enfants après le Piou-Piou et aux adultes découvrant la glisse.

Objectifs :

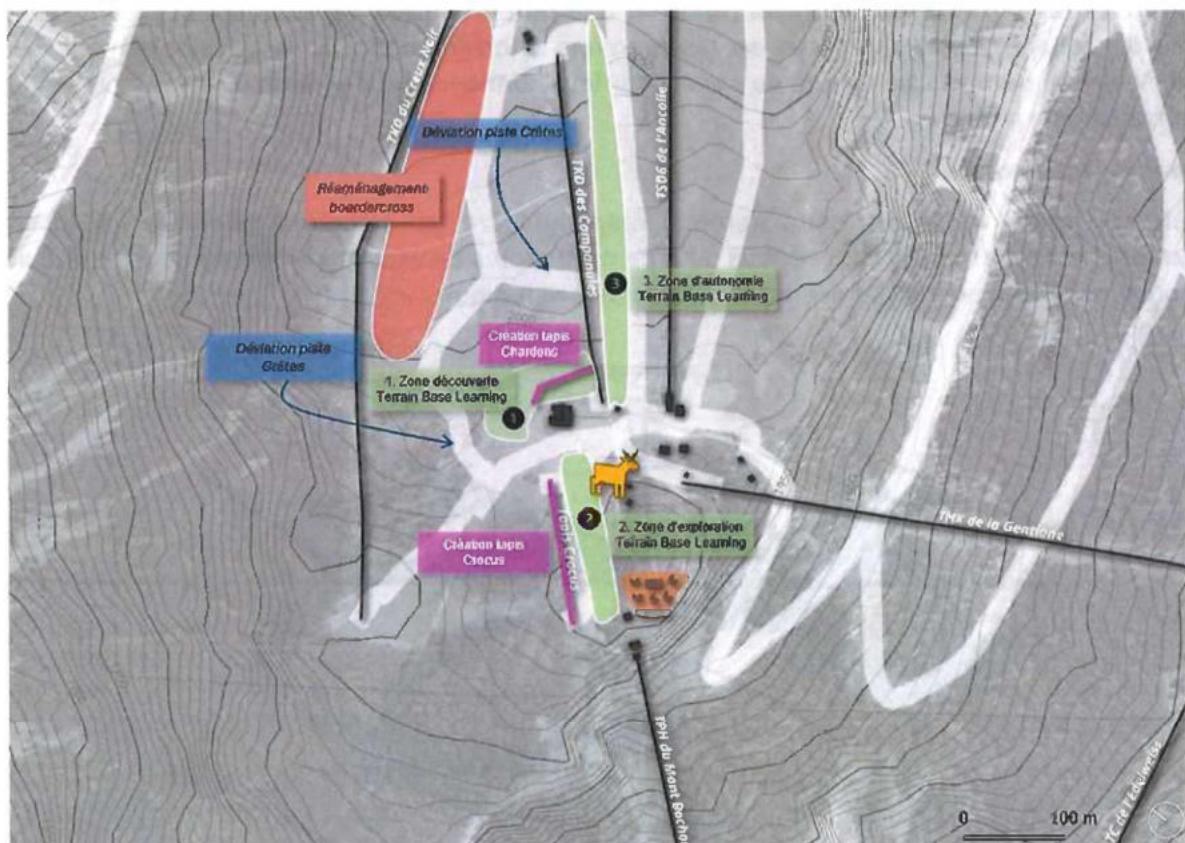
- Améliorer l'expérience client dès les premières heures de glisse.
- Fidéliser une clientèle débutante, souvent sujette au découragement.
- Favoriser un apprentissage efficace, agréable et durable, avec moins de stress et plus de plaisir.

Aménagements :

Afin de permettre l'implantation de la zone découverte du Terrain Base Learning en amont du restaurant *Le Pachu 2000*, une réorganisation des flux serait envisagée. Deux déviations de la piste Crêtes pourraient être aménagées :

- La première rejoindrait la piste Campanules à hauteur du deuxième pylône du téléski débrayable des Campanules ;
- La seconde permettrait d'accéder directement au plateau du Bochor en passant par l'arrivée du boardercross.

Nous prévoyons aussi la création d'un nouveau tapis dans la zone découverte : le tapis des Chardons.



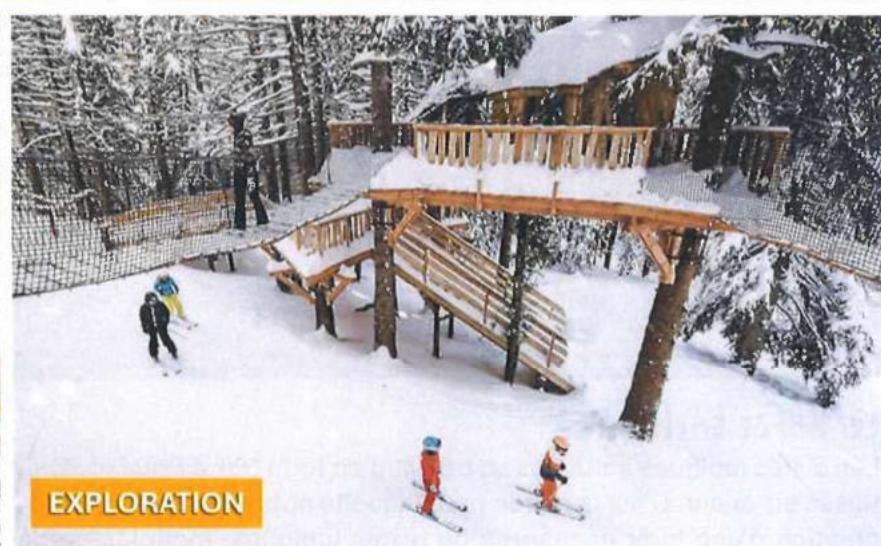
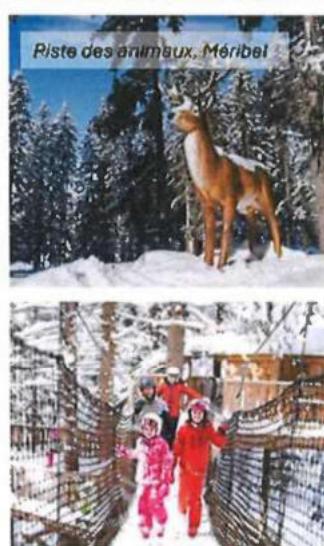
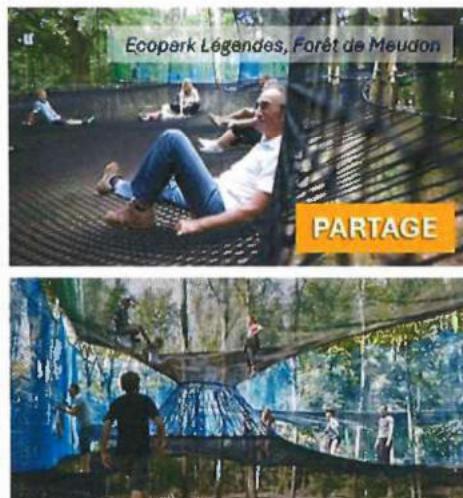
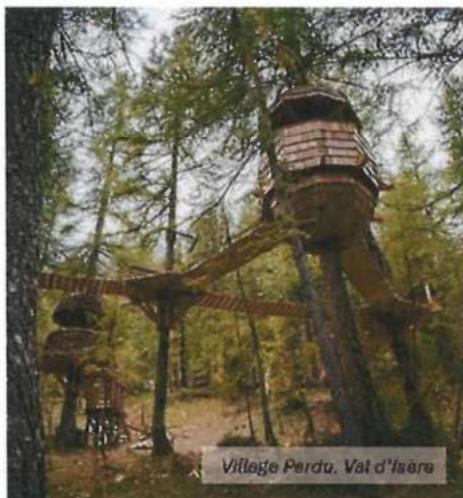
LES FONTANETTES

En direction de la porte de la Vanoise, ce hameau authentique représente une forme de refuge alpin propice au jeu, au partage et à la reconnexion avec la nature.

Les activités proposées prolongent l'esprit de préservation, essentiel en alpinisme, en veillant autant à conserver l'esprit du lieu qu'à protéger les sols, sans les artificialiser.

Cet esprit serait renforcé par un contrôle des véhicules ayant accès à la zone depuis Pralognan-la-Vanoise au-delà des riverains, et par le renforcement de solutions de mobilité douce sur cet axe.

NOS INSPIRATIONS



NOTRE PROPOSITION

Dans une volonté de valoriser pleinement le secteur des Fontanettes et d'en faire un véritable lieu de vie et de loisirs pour tous les publics, plusieurs projets d'aménagements ludiques et accessibles ont été imaginés.

L'objectif : transformer cet espace en un point d'attraction incontournable, où se conjuguent nature, détente et activités en plein air.

Le tobogan des Flottes

Nouvelle activité hivernale qui propose des descentes en luge traditionnelle en bois sur une piste dédiée, entre le secteur des Fontanettes et le village de Pralognan-la-Vanoise via la piste Flottes. Accessible à partir de 8 ans et encadrée par des professionnels, cette expérience se déroule en fin de journée, quelques soirs par semaine, sur une piste sécurisée et fermée aux autres usages. L'ambiance unique de la montagne au crépuscule, combinée à l'authenticité des luges en bois, offrira aux vacanciers une activité originale, conviviale et accessible à tous.

Pensée comme une valorisation du patrimoine local et de l'environnement naturel, cette activité met en avant la tradition montagnarde tout en s'inscrivant dans une démarche touristique durable. L'arrivée au village peut être agrémentée d'un moment chaleureux autour de produits locaux (vin chaud, fromages...), renforçant ainsi le lien avec les commerçants de la station. Cette nouvelle offre vise à enrichir l'après-ski, dynamiser le village en soirée et séduire une clientèle en quête d'expériences uniques, familiales ou insolites.



La Forêt Enchantée

Les pistes ludiques actuelles se trouvant en forêt (*Pik à Boué* et *Prali Pralo*) seront maintenues et mises en valeur. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons de redynamiser cet espace avec la création d'une forêt enchantée où pistes ludiques, modules en bois et clairières secrètes se

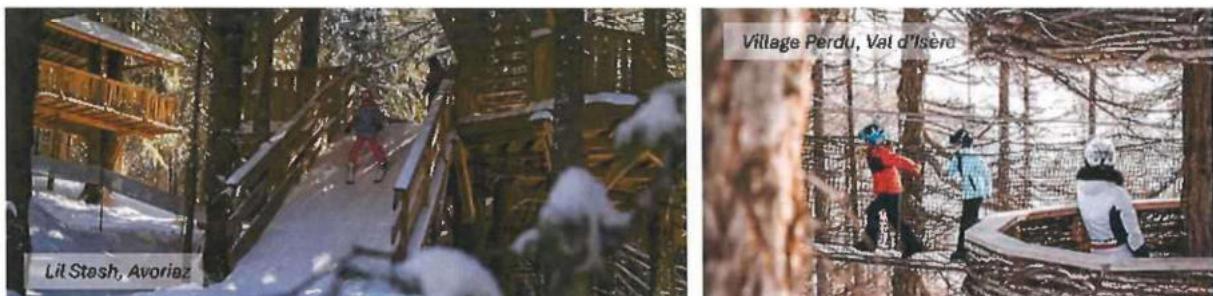
transforment en terrain d'aventure pour petits et grands. Entre glisse, jeux et détente, nous proposons un espace où la nature se mêle au plaisir de la découverte.

La création de cet espace ludique inspiré du *Lil'Stash* d'Avoriaz offrirait une nouvelle expérience familiale en lien étroit avec la nature. Construit à partir de bois local et totalement intégré à l'environnement, ce parcours proposerait des modules freestyle doux pour les jeunes skieurs, des passerelles suspendues, des cabanes perchées et des sculptures représentant la faune emblématique de la Vanoise. Ce projet viserait à initier les enfants aux premières sensations de glisse et d'équilibre, tout en valorisant les savoir-faire artisanaux et le respect de l'écosystème montagnard.

Aménagements proposés :

- **Modules freestyle doux** : petits woops, mini-boxes en bois, petits sauts très progressifs.
- **Parcours dans les arbres** : passerelles basses, cabanes perchées (à 1-2 mètres seulement).
- **Sculptures thématiques** : animaux emblématiques de la Vanoise (bouquetins, marmottes, gypaètes).
- **Aire de jeux naturelle** : toboggans en tronc, tunnels en branches.

Accessible en hiver comme en été, cet aménagement naturel deviendrait un lieu de rencontre pour les familles, les écoles de ski et les randonneurs. En hiver, il offrirait une première approche du freestyle en toute sécurité ; en été, il se transformerait en parcours d'aventure, idéal pour compléter les balades en montagne. Sa localisation aux Fontanettes, facilement accessible, permettrait de dynamiser l'offre touristique de Pralognan-la-Vanoise avec un équipement unique, alliant aventure, jeu et découverte de la nature.



Pour enrichir l'expérience immersive de la Forêt Enchantée, une vaste zone de filets suspendus sera aménagée entre les arbres, offrant aux visiteurs une aventure ludique, sensorielle et aérienne. Conçue pour tous les âges dès 2 ans, cette installation permettra de se déplacer librement, sans baudrier, à plusieurs mètres du sol, en toute sécurité. L'objectif est de proposer une activité innovante qui invite au mouvement, à la découverte et au jeu, tout en respectant l'environnement naturel exceptionnel du site. Accessible durant la saison estivale, cette nouveauté viendra compléter l'offre familiale de la station en proposant une expérience unique, entre ciel et terre.

Cette structure sera enrichie par plusieurs aménagements complémentaires :

- Des filets géants tendus entre les arbres pour des déplacements libres et sensoriels ;
- Des cabanes perchées pour créer des haltes secrètes et contemplatives ;
- Des toboggans reliant les hauteurs au sol pour des descentes ludiques ;
- Des espaces de détente suspendus, pour se relaxer au cœur de la canopée ;
- Un accès dès 2 ans, permettant aux familles avec de jeunes enfants de profiter pleinement de l'expérience.

Pensé comme un véritable terrain d'aventures, cet espace suspendu promet de faire vivre aux visiteurs des moments inoubliables, entre nature, plaisir et émerveillement.



La balade nature

Itinéraire aménagé pour piétons et raquettes, accessible toute l'année et ouvert au plus grand nombre, il commence par suivre la boucle de l'Arcelin, en évitant toutefois la piste dédiée aux skieurs. Ce parcours propose une belle variété d'ambiances : d'abord un espace ouvert offrant une vue imprenable sur les glaciers de la Vanoise, puis à la cime des arbres en s'élevant grâce au belvédère du bois de la Glière. Il se poursuit ensuite au cœur de la forêt, le long d'un itinéraire balisé mettant en valeur la biodiversité locale. Pour renforcer l'expérience sensorielle, une section du parcours pourrait intégrer un sentier « Kneipp », invitant les promeneurs, en période estivale, à progresser au contact des éléments naturels.

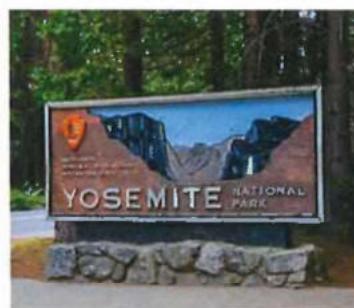
La balade s'achève au niveau de la forêt enchantée.



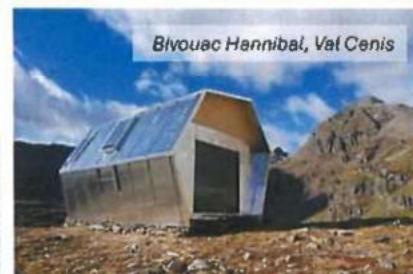
LES BARMETTES

Porte d'entrée de la Vanoise, les Barmettes peuvent symboliser l'entr'aide et la solidarité qui font partie intégrante de l'alpinisme. C'est aussi un lieu intermédiaire, entre domaine aménagé et haute-montagne, à l'entrée du parc, qui symboliserait un marqueur fort de la collaboration entre la Compagnie des Alpes et le territoire.

NOS INSPIRATIONS



SOLIDARITÉ



NOTRE PROPOSITION

Dans le cadre du projet « Porte de parc » porté par le Parc National de la Vanoise depuis 2017, en concertation avec les collectivités et accompagné par le cabinet Atemia, nous envisageons pour ce secteur remarquable des aménagements à la fois doux, sobres et respectueux du paysage. Cette réflexion s'inscrit dans une vision plus large, à affiner collectivement, visant à valoriser l'entrée du parc tout en préservant son caractère naturel et majestueux.

Les Barmettes offrent l'un des plus beaux panoramas de la destination. Ce lieu emblématique, à la fois sauvage et accessible, mérite un aménagement à la hauteur de son potentiel. Nous prévoyons donc une mise en valeur soignée de ce site exceptionnel, pensé comme une véritable vitrine naturelle de Pralognan-la-Vanoise.

L'objectif : sublimer ce décor grandiose tout en respectant l'esprit du lieu, pour faire des Barmettes un point de passage incontournable, un lieu de contemplation, d'information et de connexion au territoire.



Une arche de pierre, parachevant un cercle formé avec le sol, marquerait l'entrée vers cet autre univers, faisant définitivement des Barmettes le point d'entrée le plus emblématique du Parc National de la Vanoise, et un « photo point » à succès.

Notre proposition est d'intégrer une grande signalétique en bois et en pierre, portant les marqueurs du **Parc National de la Vanoise**, dans un style naturel et soigné qui s'intègre harmonieusement au paysage. À côté, une **structure circulaire monumentale en pierre**, formant une arche ouverte vers les sommets, agit comme une véritable « **porte symbolique** » vers le parc. Ce cercle de pierre encadre majestueusement la vue sur les montagnes et le glacier en arrière-plan, créant un **effet de mise en scène naturelle** qui invite à l'émerveillement.

Cette mise en scène visuelle propose une lecture poétique et contemporaine du lieu : **un passage vers un autre monde**, celui de la haute montagne, de la nature préservée, du silence et de la beauté. C'est à la fois un point de repère, un espace contemplatif et un signal fort de l'entrée dans un espace protégé. L'aménagement suggère un équilibre entre valorisation paysagère, sobriété des matériaux et puissance évocatrice du symbole. Une véritable « **carte postale vivante** » pour les visiteurs comme pour les habitants.

En hiver, le secteur des Barmettes proposera une zone d'entraînement à la recherche DVA, et un DVA check point. Situé à l'arrière du poste de secours des pisteurs, et sous leur supervision en collaboration avec une marque référente (ARVA, Ortovox, Pieps, etc.).



Et l'été ?

La Cordée Mystère

Inspirée par l'univers symbolique du célèbre roman *Le Mont Analogue* de René Daumal, mais aussi par des expériences ludiques comme celles du *Fort de Bard* en Vallée d'Aoste, **La Cordée Mystère** est une activité estivale originale conçue spécialement pour les Barmettes. Elle invite familles, enfants et groupes d'amis à former une cordée pour relever ensemble une série d'énigmes, de défis sensoriels et de mini-challenges alpins dans un décor naturel grandiose, aux abords immédiats des sentiers du Parc National de la Vanoise.

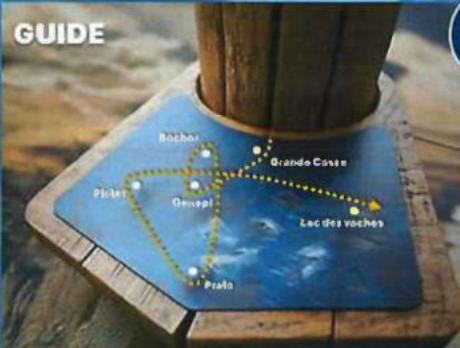


Image générée par Intelligence Artificielle

À travers cette aventure encadrée et accessible à tous, les participants découvrent les fondamentaux de la progression en montagne : se déplacer encordés, manier les mousquetons, lire une carte, observer leur environnement. Mais aussi – et surtout – vivre un moment de cohésion et de jeu en pleine nature.

Voici quelques exemples d'activités :

- **Le Souffle du Glacier** : Comparer une carte ancienne et actuelle pour visualiser le recul des glaciers.
- **La Pierre qui Chante** : Associer des sons naturels à la faune emblématique du parc (marmotte, chocard, bouquetin...).
- **La Cordée des Valeurs** : Avancer encordés en binômes sur un petit parcours, pour vivre la solidarité alpine.
- **Le Passage Silencieux** : Avancer en silence et à l'aveugle sur une portion douce, guidé par un coéquipier.
- **Le Labyrinthe des Courbes** : Lire un extrait de carte IGN pour comprendre les courbes de niveau et localiser une balise.



GUIDE

**EXEMPLE D'ATELIER :
LE GUIDE DES NOEUDS**



Valeurs : **Entraide, Préparation technique**

2 participants / 5min

Déroulement du jeu :

Chaque joueur prend place derrière un des pupitres. L'un sera **le guide**, et l'autre **le cordiste**.

- Le guide dispose des indications pour réaliser un nœud, inscrites sur une carte.
- Le cordiste, quant à lui, dispose d'une carte sans indication, et d'une corde.

Objectif :
Communiquer pour faire réaliser le bon nœud au cordiste en suivant les indications du guide !

Images générées par Intelligence Artificielle

Le parcours, ponctué de balises, de messages cachés et d'ateliers, fait appel à l'imaginaire autant qu'au sens de l'observation, avec une touche poétique propre à l'esprit du *Mont Analogue*. Une façon à la fois ludique, pédagogique et immersive de s'initier au monde de l'alpinisme doux et à la richesse du patrimoine naturel local.

Zone détente « Le Bivouac »

Été comme hiver, et dans l'esprit montagnard du bivouac, une zone de détente serait organisée aux Barmettes. Un petit bâtiment « design » inspiré du bivouac ferait office de point relais proposant à tout moment, sans personnel dédié, boissons et encas locaux. Parc de slacklines, foyer.

Cette zone pourrait d'ailleurs participer à cette tendance de fond de la « micro-aventure » (*staycation*), dans laquelle des visiteurs locaux, avec des motivations diverses, s'approprient pour quelques heures, pour une nuitée, un coin de nature et créent finalement leur propre activité, en marge des infrastructures touristiques existantes.

Secteur nordique

En supplément des trois zones remarquables à valoriser, notre projet intègre pleinement le développement du **ski nordique**, toujours en lien avec l'identité nature et authentique de Pralognan-la-Vanoise.

Une offre nordique repensée et amplifiée

Le produit “nordique”, encore trop peu connu et à fort potentiel, fera l’objet d’un **travail de revalorisation ambitieux**. L’objectif est de transformer cet espace en un atout supplémentaire de la destination. Notamment auprès des familles, des débutants et des amateurs de pleine nature.

Nous proposerons une **meilleure lisibilité de l’offre** grâce à une signalétique harmonisée, des cartes interactives, et une **communication dédiée** pour faire émerger le ski de fond comme une activité accessible, ludique et sportive.



Pour améliorer l’attractivité et la visibilité du ski nordique, plusieurs leviers seront activés.

Un accueil structuré et chaleureux

L’expérience nordique commence dès l’arrivée sur site. Il est donc essentiel de soigner l’accueil avec :

- Un **point d’information nordique identifiable**, animé et visible depuis les zones de stationnement ou de passage piéton ;
- Des **espaces de convivialité** (bancs, zone de fartage, toilettes, abri chauffé...) ;
- Une présence en journée, avec animateur ou médiateur nordique pour informer, orienter et créer du lien.

Une programmation événementielle régulière et fédératrice

Créer des temps forts autour du ski nordique permet de générer du bouche-à-oreille, de la visibilité et de fidéliser une clientèle locale ou de séjour.

Quelques idées :

- « Raclette à la bougie » tous les jeudis soir, combinée à une boucle nordique éclairée ou animée (frontale obligatoire, ambiance hivernale, vin chaud...) ;
- Soirées thématiques : ski nordique + observation des étoiles, yoga nordique, apéro igloo...

Ces animations doivent rester ponctuelles pendant les vacances scolaires, avec un fort pouvoir attractif pour les familles.

Des expériences ludiques et sportives accessibles à tous

Il faut décloisonner l'image du ski de fond en proposant des formats originaux, pédagogiques et fun :

- Initiation au biathlon avec tir laser : accessible dès 6 ans, sans danger, très apprécié des enfants et adultes ;
- Mini-challenges chronométrés ou parcours à thème (jeu de piste nordique, chasse au trésor sur ski de fond...) ;
- Journées découverte « essayez le ski de fond ! », gratuites ou à tarif symbolique, en partenariat avec les loueurs et les moniteurs.

Ski de randonnée

Pralognan-la-Vanoise bénéficie d'un terrain de jeu exceptionnel pour la pratique du ski de randonnée, entre forêts et hauts plateaux sauvages. L'ambition est de **consolider cette activité**, en misant à la fois sur la **sécurité, l'accessibilité et la valorisation des itinéraires**.

Les parcours existants (Rosset, Moriond) seront **pérennisés** avec :

- Une **signalétique claire et harmonisée**, incluant des panneaux d'informations pédagogiques (temps estimé, dénivelé, météo, niveau technique...) ;
- Un **balayage numérique de l'offre** (via l'application mobile ou QR codes) pour permettre une meilleure préparation des sorties ;
- Une **mise en valeur des points de départ**.

Un DVA Parc pour former et sensibiliser

L'aménagement du secteur des Barmettes, qui deviendra un véritable **hub des activités de pleine nature**, va intégrer une véritable **culture de la sécurité en montagne**, avec un **DVA Parc** (DéTECTEUR de VICTime d'avalanche) qui sera installé à proximité immédiate des départs de randonnées.

Ce parc permettra :

- Des **entraînements libres ou encadrés à la recherche de victimes d'avalanche** (utilisation DVA, sonde, pelle) ;
- Des **ateliers** avec des professionnels de la montagne (guides, pisteurs, CRS...) ;
- Une **sensibilisation grand public**, notamment pour les familles, les scolaires ou les groupes débutants.

Ce dispositif, déjà présent dans plusieurs stations innovantes, permettra à Pralognan-la-Vanoise de se positionner comme **acteur référent d'une montagne responsable**, tout en apportant une dimension **expérientielle** forte à l'offre ski de randonnée.

Une dynamique partenariale

Le développement de ces activités se fera en lien étroit avec les **acteurs locaux** (guides, accompagnateurs, associations, services de secours), pour garantir une offre cohérente, sécurisée et respectueuse de l'écosystème.

B. STRATÉGIE EN TERMES D'INVESTISSEMENT

B.1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

L'ancienneté du parc de remontées mécaniques de la DSP demeure une question importante. Différentes hypothèses de modernisation ont été étudiées, tant en termes de service client, d'exploitation 4 saisons, que de faisabilité économique.

La solution retenue dans notre réponse consiste à remplacer, en deux étapes, les télésièges Edelweiss et Gentiane selon le développement touristique et l'ajout de lits sur la destination.

La réalisation et le phasage des investissements ci-dessous sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives (environnementales, urbanisme...).

L'ensemble des projets d'investissements nécessiteront un travail conjoint avec la Commune pour s'assurer, en particulier de la maîtrise de foncière.

* Les coûts estimatifs sont indiqués en euros constants.

TC Edelweiss

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Noël 2027

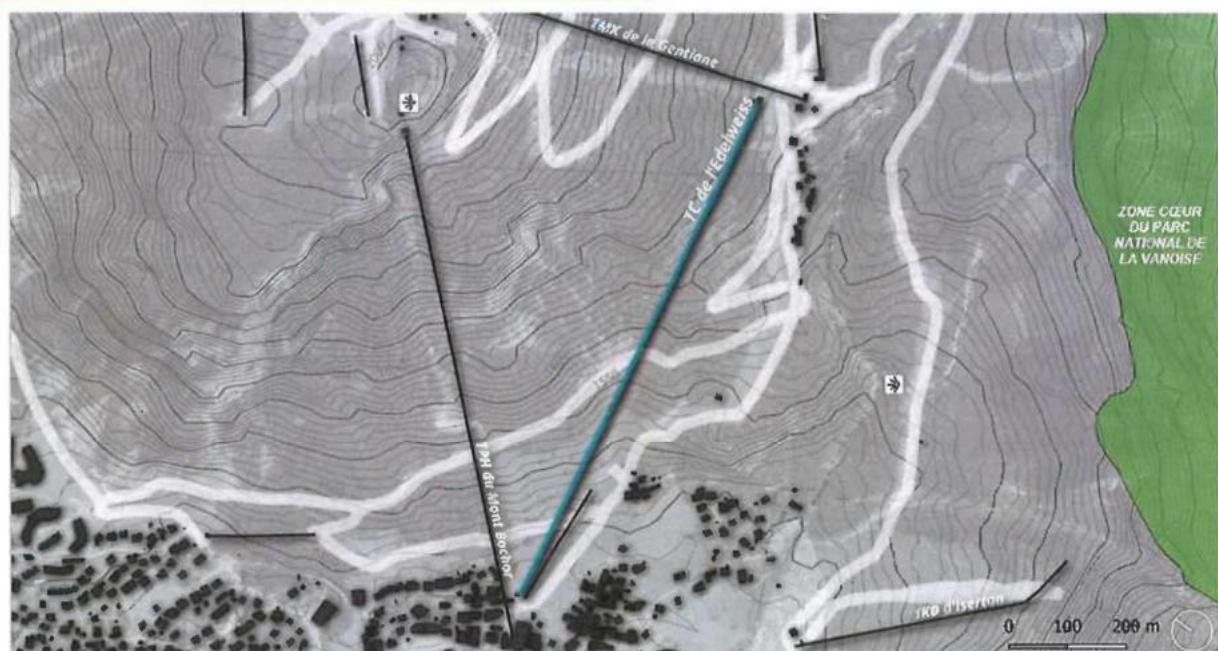
COÛT ESTIMATIF* : 11,8 M€

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE D'APPAREIL : TC 10 PLACES ASSISE
GARAGE DANS LES VOIES

DEBIT PROVISOIRE : 2.000 PERS/H
DEBIT DEFINITIF : 2.400 PERS/H

VITESSE : 6 M/S
DENIVELE : 278 M
LONGUEUR : 975 M



Le télésiège actuel TSF4 Edelweiss, du fait de la présence d'un tapis d'embarquement en gare aval, est peu favorable aux publics débutants et enfants.

Le remplacement du TSD Edelweiss par une télécabine a pour objectifs de :

- Faciliter le départ des skieurs de tous niveaux ;
- Assurer une liaison en toute saison vers le hameau des Fontanettes ;
- Permettre une redescente vers le village si les conditions d'enneigement le nécessitent.

Étant donné le débit et la longueur de l'appareil, un stockage des cabines directement dans les voies des gares permet d'éviter la construction d'un garage déporté, limitant ainsi l'impact au sol et le coût.

Son implantation serait en lieu et place du tracé du TSF Edelweiss existant.

TAPIS BARIOZ

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Noël 2027

COÛT ESTIMATIF* : 1 M€

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE D'APPAREIL : TAPIS COUVERT

DEBIT : 1.200 PERS/H

VITESSE : 0,7 M/S

LONGUEUR : 220 M

Ce tapis vient en remplacement du TK Barioz actuel. Son remplacement viendra en complément du réaménagement du départ du village et de la construction de la télécabine TC Edelweiss.

TMX GENTIANE

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Noël 2030 – 400 lits supplémentaires

COÛT ESTIMATIF* : 7,8 M€

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE D'APPAREIL : TMX (TSD 6 / TC 10)

GARAGE DES CABINES EN GARES

DEBIT : 1.800 PERS/H

VITESSE : 5 M/S

DÉNIVELÉ : 334 M

LONGUEUR : 600 M

Dans le cadre de l'accompagnement de la croissance de la capacité d'hébergement de Pralognan-la-Vanoise (400 lits), le TSF4 Gentiane sera transformé en appareil de type télémix.

Le télémix permet d'associer sur le même appareil sièges et cabines. Dans le cas du TMX Gentiane le nombre de cabines serait limité par 2 trains de cabines pour éviter les aménagements lourds en gare aval et amont.

Cette technologie permet de :

- Assurer une liaison en toute saison vers le plateau du Bochor ;
- En cas de vent défavorable venant de travers, de maintenir l'exploitation avec les sièges après avoir décyclé les cabines ;
- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La gare de départ serait en lieu et place de la gare aval actuelle du TSF4 Gentiane.

La gare d'arrivée serait située à proximité de la gare aval du TSD Ancolie.

ZONE BOCHOR

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Noël 2027

COÛT ESTIMATIF TOTAL* : 2,2 M€



Tapis Crocus

COÛT ESTIMATIF* : 750 k€

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE D'APPAREIL : TAPIS COUVERT

DEBIT : 1.200 PERS/H

VITESSE : 0,7 M/S

LONGUEUR : 220 M

Installé sur le même tracé que le TK Crocus existant, ce tapis s'intégrera dans la zone d'apprentissage pour les skieurs de niveau 2 sur 3.

Tapis des Chardons

COÛT ESTIMATIF* : 690 k€

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE D'APPAREIL : TAPIS COUVERT

DEBIT : 1.200 PERS/H

VITESSE : 0,7 M/S

LONGUEUR : 130 M

Installé à l'arrière du restaurant, il permettra aux skieurs débutants d'évoluer dans la zone de découverte du « Terrain Based Learning ».

TK Creux noir (raccourcissement)

COÛT ESTIMATIF* : 50 k€

Pour permettre de desservir plus facilement le boardercross, le TK Creux noir sera raccourci.

Son arrivée se situerait légèrement en amont du début de la zone. Le reste de la ligne est inchangé.

Les aménagements

COÛT ESTIMATIF* : 715 k€

Le détail des aménagements se trouve dans la rubrique concernée (A.3 DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS).

ZONE FONTANETTE

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : été 2029

COÛT ESTIMATIF TOTAL* : 320 k€

Le détail des aménagements se trouve dans la rubrique concernée A.3 DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS).

ZONE BARMETTES

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : été 2030

COÛT ESTIMATIF TOTAL* : 245 k€

Le détail des aménagements se trouve dans la rubrique concernée (A.3 DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS).

NEIGE DE CULTURE

Extension réseau de la piste Flottes

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Automne 2027

COÛT ESTIMATIF* : 500 k€

Comme indiqué au cahier des charges, le projet d'extension du réseau de neige de culture de la piste Flottes est prévue pour une mise en service à l'automne 2027, afin de tenir compte des délais administratifs liés aux autorisations environnementales.

Amélioration des installations

Afin d'améliorer la performance énergétique, la capacité de production et la robustesse des installations, une enveloppe annuelle d'investissements de 50 k€ par an est intégrée au budget prévisionnel.

PASSERELLES DE TELESKI

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Été 2026 à 2029

COÛT ESTIMATIF* TOTAL : 100 k€

Dans le cadre de sa démarche Ambition Zéro Accident, les téléskis du domaine seront équipés de passerelles de maintenance pour les glissières de perches débrayables.

La passerelle est un équipement de protection collective conforme à la norme NF-EN-14122 qui permet d'améliorer la sécurité et l'ergonomie pour les conducteur et agents de maintenance.

La passerelle est entièrement indépendante de la gare de téléski et justifiée par un CTI.

La conception est réalisée sur mesure par Ingélo.



Ingélo, véritable atout dans la réalisation des projets

Ingélo et Ingélo Montage sont deux sociétés filiales à 100% de la Compagnie des Alpes. Elles réalisent des prestations pour la Compagnie des Alpes et ses sites d'exploitation (toutes activités confondues). L'expertise d'Ingélo porte sur les études et avant-projets d'implantation de remontées mécaniques ou de réseaux de neige de culture, la conception et la réalisation de travaux de déplacement/réimplantation de téléportés, les travaux sur lignes (ancrages, potences et pylônes) et sur la fabrication d'équipements très spécifiques. De plus, Ingélo a développé ces dernières années, une solide compétence dans la mise en œuvre d'équipements de sécurisation des postes de travail.

Dans la continuité des engagements de la Compagnie des Alpes, Ingélo s'est investie dans le développement d'une offre visant à accompagner les sites dans l'identification des leviers de performance énergétique et la recherche des solutions techniques associées.

Ingélo contribue significativement à l'économie locale par l'achat de biens et services réalisés à plus de 80% en Savoie.

La création d'Ingélo Montage par la Compagnie des Alpes découle de la reprise des actifs et des emplois de la SOMERM. Cette acquisition permet à la Compagnie des Alpes de renforcer son expertise en montage et maintenance de remontées mécaniques, tout en préservant des emplois et des compétences locales essentielles pour le développement des territoires de montagne. Elle s'inscrit dans l'engagement de la Compagnie des Alpes à soutenir l'économie locale et à préserver les savoir-faire régionaux.

TRAVAUX DE PISTES

Sécurisation de la piste Monchu

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Été 2027 à 2029

COÛT ESTIMATIF* TOTAL : 200 k€

Installation de filets de sécurité sur la piste Monchu en 3 tranches d'environ 120 mètres linéaires par an.

Terrassement de la piste Derotchu

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : **Été 2028**

COÛT ESTIMATIF* TOTAL : **570 k€**

Comme souhaité au cahier des charges, les travaux de terrassement de la piste Derotchu sont intégrés au programme d'investissements à l'été 2028 pour tenir compte des délais liés aux autorisations administratives et environnementales.

Travaux récurrents

Afin de maintenir les pistes du domaine skiable dans un bon niveau de qualité et de sécurité, une enveloppe de **35 k€ par an** est prévue pour permettre des travaux de pistes et de signalétique sur le domaine.

GAZEX POINTE DU DARD

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : **Été 2029**

COÛT ESTIMATIF TOTAL : **400 k€**

L'avalanche de la Pointe du Dard est l'une des avalanches majeures observées dans les Alpes françaises. Filmée en 1987, elle est aussi connue pour son ampleur et pour son imprévisibilité (accident du 27 mars 1988 par exemple). Elle peut atteindre à la fois des installations du domaines skiables et des voieries communales en dehors de la période d'ouverture de la station.

Actuellement traitée dans le PIDA par du grenadage à main depuis hélicoptère ou par minage de la corniche, il nous semble important d'envisager un équipement de systèmes de déclenchements à distance pour pouvoir se prémunir d'une impossibilité de traitement en cas de mauvaises conditions météorologiques durables. L'objectif est d'éviter les avalanches de grandes ampleurs qui pourraient atteindre des zones fréquentées.

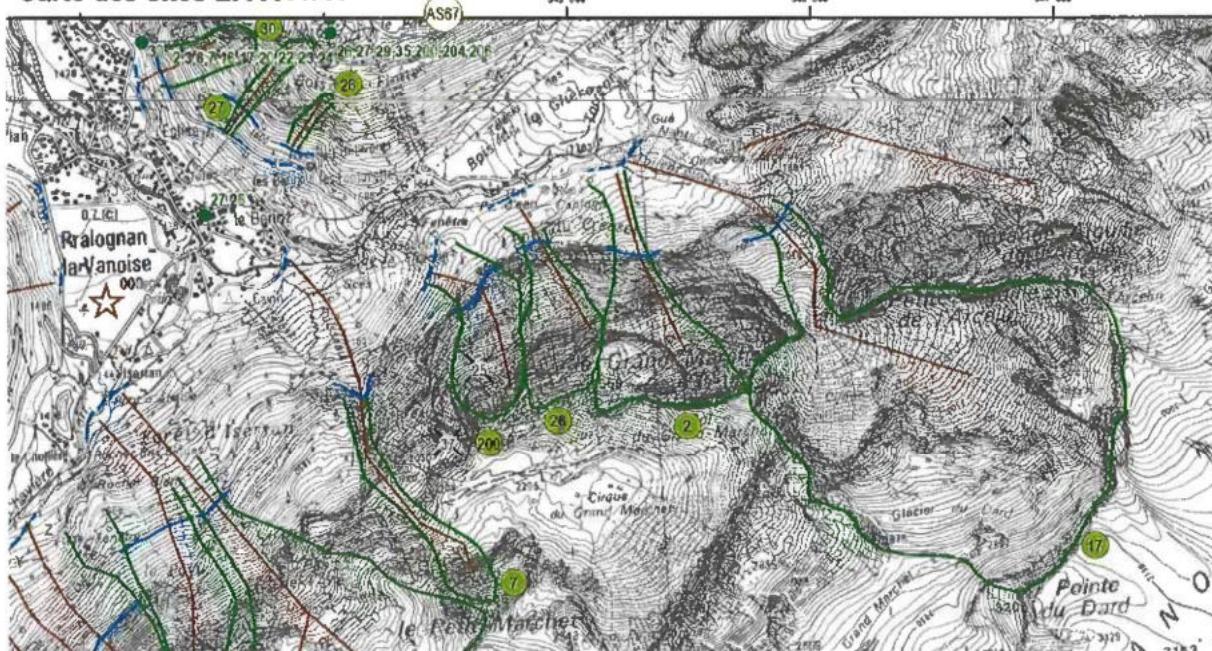
Des moyens de protection permanents ne sont pas envisageables et des systèmes à distance type Avalancheur et CATEX ne pourraient être mis en œuvre.

Nous estimons qu'il faudrait environ 4 exploseurs de type GAZEX pour traiter correctement la zone.

La zone à traiter se situant le Parc National de la Vanoise, l'installation de ces dispositifs devra faire l'objet d'un dossier d'autorisation important, à mener conjointement avec la Commune et les équipes du Parc National de la Vanoise.



Carte des sites EPA : AT67



ENGINS DE DAMAGE – MOTONEIGES – VEHICULES 4X4

Engins de damage

Le renouvellement des engins de damage est prévu sur la base du parc actuel.

Les engins de damage, qu'ils soient de type standard ou treuil, seront renouvelés toutes les 8 000 heures environ.

Motoneiges

Il est prévu le renouvellement d'une motoneige tous les 5 ans.

Véhicules 4x4

Il est prévu le renouvellement d'un véhicule pick-up 4x4 tous les 4 ans.

AUTOMATES DE VENTE ET DE RETRAIT

DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE : Hiver 2026/2027

COÛT ESTIMATIF : 25 k€

Dans le cadre de l'amélioration des parcours de vente, nous proposons le remplacement de l'automate existant par un automate de vente extérieur de type **EK5000** développé par **IPM France**. Conçu pour une utilisation en libre-service 24/7, cet équipement est robuste et sécurisé. Grâce à son interface intuitive et à ses nombreuses options de personnalisation, la borne EK5000 garantit une expérience utilisateur fluide tout en optimisant la gestion des ventes et en réduisant les besoins en personnel. Cette solution moderne et fiable s'intègre parfaitement dans une démarche de digitalisation et d'amélioration du service client.

De plus, dans une logique de fluidification des parcours clients et de réduction du temps d'attente, nous proposons également l'installation d'une borne de retrait de type **EK1000**, également conçue par **IPM France**. Compacte, cette borne est idéale pour une utilisation en intérieur, notamment en point de vente ou en zone d'accueil. Elle permet la distribution rapide de skicard. Son intégration contribue à désengorger le point de vente et à améliorer significativement l'autonomie des usagers, tout en maintenant un haut niveau de service.



INVESTISSEMENTS RECURRENTS

Afin de maintenir les différents biens nécessaires au fonctionnement de *Pralognan - Domaine de Montagne*, une enveloppe de **100 k€ par an** pour l'entretien des bâtiments, le matériel informatique ou l'outillage.

B.2. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET PROVISIONS

Les entretiens périodiques seront réalisés dans le respect de la réglementation applicable (remontées mécaniques, équipements à pression, ...) et tout en tenant compte de l'historique de maintenance (y compris recommandations du STRMTG).

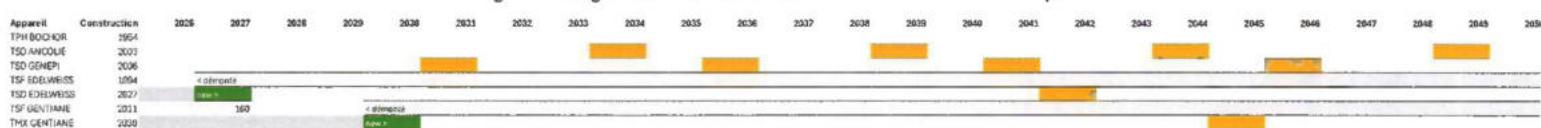
Les modalités de financement, ainsi que la politique de dotation aux provisions et reprises de provision sont indiquées au paragraphe C.4.3.ii.

Programme de grandes visites des installations de remontées mécaniques

Nous avons tenu compte des observations relatives aux principales installations mentionnées dans le CRAC 2024 de la *Sogespral*.

Le programme ci-après pourra être adapté / optimisé par des opérations de sondages et de visites quinquennales qui permettront de lisser les coûts.

Programme de grandes visites des installations de remontées mécaniques

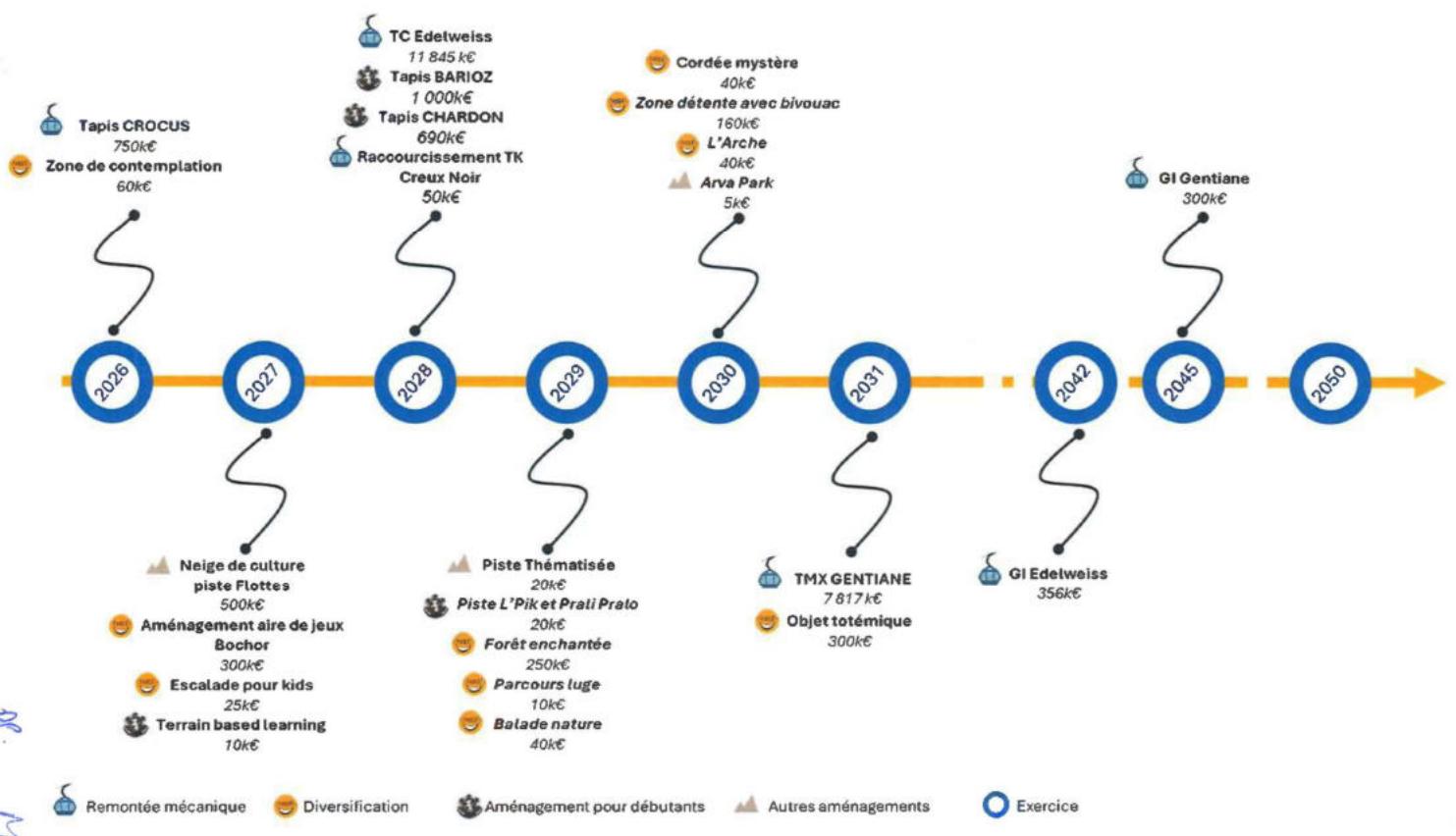


MB.
DR.

B.3. MONTANT ET PHASAGE DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements détaillés figure dans le PPI en *Annexe 14 – PPI*.

Les principaux aménagements et travaux sont repris dans la frise chronologique ci-après.



C. VOLET FINANCIER

C.1. PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRES POUR L'ÉTÉ 2026 ET L'HIVER 2026/2027 ET LA STRATÉGIE TARIFAIRES ENVISAGÉE À COURT ET MOYEN TERMES

Nous poursuivons la stratégie de ski abordable initiée par les équipes en mettant à niveau les tarifs afin de prendre en compte les investissements à venir :

- Cela représente une augmentation de l'ordre de 8% sur les tarifs publics pour l'année 2025/26 ;
- Nous conservons les tarifs spéciaux tels qu'ils ont été délibérés ;
- Nous ajustons les forfaits piétons afin de stimuler l'utilisation des remontées mécaniques tout au long de l'année pour accéder aux zones d'attractivités d'altitude.

Cette augmentation tarifaire ne prend pas en compte la politique de pricing dynamique mise en place à Pralognan-la-Vanoise que nous souhaitons poursuivre et intensifier, afin d'animer et de stimuler notamment les périodes plus complexes comme les ailes de saison.

C.1.1. Proposition de grille tarifaire 2025-2026 (Tarifs TTC)

i. Ski alpin

Individuels

Durée	Adulte	Enfant
4 heures	35 €	31 €
1 jour	41 €	34 €
2 jours	77 €	62 €
3 jours	113 €	92 €
4 jours	148 €	121 €
5 jours	183 €	149 €
6 jours	217 €	178 €
Prolongation	29 €	23 €
Option Grand ski	38 €	38 €
Saison « Early Bird #1 » (avant le 31/08)	349 €	279 €
Saison « Early Bird #2 » (avant le 30/09)	389 €	319 €
Saison (après le 01/10)	489 €	399 €
2 jours / 7	149 €	149 €
Packs	Pack 4 pers.	Enfant supp.
Pack Famille 6 jours Pralognan	649 €	154 €
Pack Famille 6 jours Grand Ski	799 €	189 €

Débutant Poucet / Barioz

Durée	Adulte	Enfant
2 heures	12 €	12 €
½ journée	15 €	15 €
Journée	20 €	20 €

Groupes

Durée	Adulte	Enfant
4 heures	29,75 €	26,35 €
1 jour	34,85 €	28,90 €
2 jours	65,45 €	52,70 €
3 jours	96,05 €	78,20 €
4 jours	125,80 €	102,85 €
5 jours	155,55 €	126,65 €
6 jours	184,45 €	151,30 €
Prolongation	24,65 €	19,72 €
Option Grand ski	32,30 €	32,30 €

ii. Ski nordique

Durée	Adulte	Enfant
1/2 journée	9,90 €	8,50 €
1 jour	12,00 €	10,00 €
2 jours	20,50 €	18,00 €
3 jours	28,00 €	23,50 €
4 jours	35,50 €	29,50 €
5 jours	41,50 €	35,00 €
6 jours	47,50 €	40,00 €
Saison « Early Bird »	79,00 €	54,00 €
Saison (après le 01/10)	99,00 €	69,00 €
Départemental	160,00 €	65,00 €
National	230,00 €	85,00 €
Contrôle sans forfait	33,00 €	33,00 €
Forfait acheté sur place	16,00 €	16,00 €

iii. Piétons – Ski de randonnée

Durée	Adulte	Enfant
1 jour	17,00 €	13,50 €
Carte 8 A/R	94,00 €	72,00 €
6 jours	95,00 €	65,00 €
Piéton - Année	124,00 €	124,00 €
Montée ski de randonnée	15,00 €	15,00 €

C.1.2. Conditions tarifaires

Les conditions d'accès aux gratuités et aux tarifs réduits seront maintenues :

- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les adultes de 75 ans et plus ;
- Réduction pour les enfants de 5 à 12 ans inclus et pour les seniors de 65 ans à moins de 74 ans inclus.

Les conditions d'accès à l'offre « Pack Famille » seront elles aussi reprises.

C.1.3. Offre « Grand Ski »

L'offre « Grand-Ski » sera reprise et étendue : création d'une offre « Vanoise Découverte » fonctionnant sur le même schéma que « Grand Ski » mais incluant en plus la possibilité pour les skieurs de Pralognan-la-Vanoise d'aller skier une journée au sein du domaine de La Plagne (sous

réservé d'acceptation des autorités organisatrices). Cette approche sera réciproque : les détenteurs de forfaits 6 jours de La Plagne pourront venir découvrir la magie de Pralognan-la-Vanoise.

C.1.4. Contrats commerciaux BtoB et stimulation commerciale

Les conditions des contrats commerciaux BtoB seront ajustées en fonction des saisons afin de mieux rémunérer les périodes de demande complexes et inversement, d'ajuster à la baisse les périodes de très forte demande, là où l'effort des partenaires est moins significatif.

Cette politique de distribution permettra de stimuler les différentes cibles, excursionnistes et séjournant, afin de développer la fréquentation en partenariat avec l'écosystème de Pralognan-la-Vanoise : campagne de stimulation *Ski à la Carte*, campagnes françaises et pan-européennes avec Atout France et la Région AURA-Tourisme...

C.1.5. Evolution tarifaire annuelle

Les tarifs sont révisés au 30 mars de chaque année pour une application à partir de l'hiver suivant. Ils seront présentés chaque année à l'Autorité délégante, qui autorise d'ores et déjà une évolution annuelle de l'augmentation moyenne pondérée dans la limite de l'indice BIPÉ service augmenté de 2,5 points. Une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour autoriser (i) une évolution des tarifs supérieure à celle mentionnée ci-dessus et/ou (ii) une modification de la structure de la grille tarifaire.

C.2. PROPOSITION DE REDEVANCE « PART FIXE »

La redevance fixe est d'un montant de 270.000 € HT (année 2026) et sera indexée chaque année sur l'évolution du tarif public du forfait « journée adulte » (ou en cas de suppression de celui-ci, du tarif public le plus proche du tarif journée adulte). Elle est due chaque année, à partir du 1^{er} novembre 2025.

Cette redevance due par le Délégataire sera payée en trois tiers, le premier en janvier, le second en avril et le troisième en novembre (après calcul de l'indexation entre la date de clôture de l'année n et n-1), dans les conditions prévues à l'article 14 du Contrat.

C.3. PROPOSITION DE REDEVANCE « PART VARIABLE »

C.3.1. Principes retenus

Dans le but de garantir un partage de la création de valeur équitable auprès de l'Autorité délégante, nous proposons un mécanisme de redevance variable adossé à un ratio de résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires comptable.

Le choix du résultat d'exploitation permet de reposer sur un agrégat comptable opérationnel, peu sensible aux écritures comptables qui peuvent affecter le résultat net, parfois décorrélées de l'activité réelle à court terme (dépréciations, plus et moins-values financières, effets actuariels...). Le résultat d'exploitation incluant les amortissements des immobilisations, son choix vise aussi à inciter le Délégataire à réaliser des investissements.

Le choix d'un ratio de résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires comptable a pour objectif d'inciter le Délégataire à faire croître l'activité, le chiffre d'affaires étant générateur de création de valeur pour l'Autorité délégante.

C.3.2. Formule et modalités d'application

La mécanique proposée est la suivante. Chaque année, le Délégué sera redevable :

- Dans le cas où le résultat d'exploitation est compris entre 15% et 20% du chiffre d'affaires : 5% de la part de résultat d'exploitation située au-delà de 15% du chiffre d'affaires ;
- Dans le cas où le résultat d'exploitation est supérieur à 20% du chiffre d'affaires :
 - 5% de la part de résultat d'exploitation située entre 15% et 20% du chiffre d'affaires, soit 5% de 5% du résultat d'exploitation, et
 - 10% de la part de résultat d'exploitation située au-delà de 20% du chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation pris en compte est le résultat d'exploitation avant redevance variable.

C.4. PLAN D'INVESTISSEMENT DÉTAILLÉ

C.4.1. Hypothèses retenues

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais financiers.

Les projets d'investissements, remontées mécaniques notamment, ont fait l'objet d'un chiffrage détaillé prenant compte les spécificités de chaque appareil (type d'appareil, longueur, débit...). Une attention particulière a été apportée au chiffrage des bâtiments des remontées mécaniques et à la prise en compte de l'ensemble des services nécessaires à la satisfaction des clients (toilettes, wifi...).

Le coût de chaque investissement « Remontées mécaniques » tient compte d'une évolution technologique évaluée à 1,5% par an (hors inflation). Cette indexation est appliquée sur la durée complète du contrat.

C.4.2. Modalités de financement des investissements

Pour l'établissement du CEP de la présente offre, les investissements, à l'exception du matériel roulant, seront financés par fonds propres/mécanisme de *cash pooling* mis en place par la Compagnie des Alpes.

Le matériel roulant (engins de déneigement et autres véhicules) fera quant à lui l'objet d'un financement en crédit-bail.

Tout au long de la vie du contrat, la nouvelle société pourrait être amenée à financer d'autres biens en crédit-bail (sous réserve du respect des obligations contractuelles).

C.4.3. Programmes d'investissement envisagés (nature, montant, calendrier)

L'ensemble des investissements, de leurs amortissements et des VNC en fin de contrat, figure dans le PPI détaillé dans l'Annexe 14 – PPI (Onglet PPI et Onglet Amortissement).

i. Droit d'entrée

Un droit d'entrée d'un montant de 2.652 k€ a été intégré dans l'offre financière, sur la base des projections des informations du dossier de consultation. Ce droit d'entrée intègre notamment l'ensemble des biens de reprise de l'ancien délégué.

Il sera financé grâce à la mobilisation des financements décrits ci-dessus au C.4.2. En effet, la société Compagnie des Alpes pourra apporter, grâce à sa trésorerie et ses propres financements

les fonds nécessaires à la société *Pralognan - Domaine de Montagne* pour le paiement du droit d'entrée dans les conditions prévues au contrat de concession, sous la forme de prêt d'actionnaires ou d'avance en compte courant.

ii. Gros entretien et Grandes Inspections

Les entretiens périodiques seront réalisés dans le respect de la réglementation applicable (remontées mécaniques, équipements à pression...).

(a) Biens ne figurant pas à l'actif des comptes du Déléguétaire

Pour les biens qui ne figurent pas au bilan (affermage ou autre disposition), une provision pour gros entretiens et grandes visites est dotée au fur et à mesure, sur la base du coût attendu du prochain gros entretien, ce jusqu'à la date de réalisation du gros entretien.

Pour la construction du CEP, une provision pour gros entretiens et grandes visites a été constituée pour un montant moyen de 500 k€/an permettant de couvrir la réalisation de ces entretiens – cf. ci-dessus au paragraphe B.2.

(b) Biens figurant à l'actif des comptes du Déléguétaire

S'agissant du traitement comptable, il convient de distinguer deux types de dépenses :

- Les dépenses de gros entretien et grandes visites identifiées dès l'origine ;
- Dépenses de gros entretiens ou grandes révisions (2^e catégorie) – renouvellement ou remplacement d'un composant.

Conformément à la réglementation comptable (PCG art 214-10), ces dépenses peuvent être constatées au choix de l'entreprise :

- Soit sous forme de composants ;
- Soit sous forme de provision.

Nous avons choisi la méthode de comptabilisation sous forme de composants, c'est-à-dire l'inscription à l'actif de ces dépenses.

Dépenses de gros entretien et grandes visites identifiées dès l'origine

Les dépenses d'entretien futures (estimées à la date de l'acquisition) figurent distinctement à l'actif en tant que composant. Ces composants ne viennent pas augmenter le coût d'entrée mais sont identifiés « à l'intérieur du prix d'acquisition ».

Le composant (dépenses d'entretien) est amorti sur la période séparant deux révisions.

Ces dépenses sont donc incluses dans le PPI.

Dépenses de gros entretien ou grandes révisions – renouvellement ou remplacement d'un composant

Lors de la grande visite, le composant « Entretien » existant est systématiquement mis au rebut et un nouveau composant « Entretien » est activé. Celui-ci, correspondant aux frais de démontage et montage engendrés par la grande visite réalisée, est amortissable soit :

- Sur la durée séparant deux grandes visites (exemples : remontées mécaniques 15 ans, puis 10 ans, puis 5 ans). Ainsi sa valeur nette comptable sera toujours nulle lors de son remplacement ;
- Sur la durée de vie restante si l'arrêt de l'appareil est programmé et si cet arrêt est antérieur à la prochaine grande visite.

Ces dépenses sont également incluses dans le PPI.

iii. Méthode et durée d'amortissement

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- Logiciels, brevets, marques : 1 à 5 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 10 à 20 ans
- Aménagements des terrains (y compris pistes) : 10 à 40 ans
- Matériels de transport, véhicules affectés à l'exploitation : 5 ans
- Engins de déneigement : 5 ans
- Matériel de bureau & informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Installations techniques :
 - Téléphérique : 30 ans
 - Télécabines : 25 ans
 - Télésièges : 25 ans
 - Téléskis : 15 ans
- Composants des téléportés : 15 et 25 ans
- Grandes inspections : 15, 10 et 5 ans
- Autres installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans
- Enneigement artificiel (canons enneigeurs) : 12 ans
- Enneigement artificiel (usine à neige)
 - Bâtiment : 20 ans
 - Compresseurs : 20 ans
 - Pompes : 20 ans
 - Installation électrique : 15 ans
 - Transformateur : 25 ans
- Enneigement artificiel (réseaux) : 15 ans à 25 ans

En pratique, pour la construction du CEP, les appareils téléportés sont amortis sur une durée 22 ans, cette durée correspondant à la moyenne pondérée des durées d'amortissement des différents composants (y compris composants gros entretiens).

C.5. COMPTE D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL

Le compte d'exploitation prévisionnel ci-dessous présente les principaux éléments financiers ainsi que les principales hypothèses retenues pour l'établissement de l'offre (produits, charges, investissements) :

- Les données sont présentées en euros constants ;
- Les produits et charges d'exploitation ont été identifiés et simulés sur la base des éléments historiques de l'exploitation du domaine skiable de Pralognan-la-Vanoise ;
- Les produits et charges des activités historiques de la Sogespral, extérieurs à l'objet du cahier des charges ont été neutralisés (exemple : activité immobilière) ;
- Les produits et charges liés aux activités nouvelles ont été ajoutés.

Le CEP et le compte de résultat concernent la durée totale du contrat, soit 25 années. Ils sont présentés sur 25 périodes correspondant aux exercices comptables de la société *Pralognan - Domaine de Montagne*, avec une clôture au 30/09 (1^{er} exercice : date de prise d'effet du contrat au 01/11/2025 au 30/09/2026).

Conformément à l'article 5.3.2 du contrat, un suivi analytique de la comptabilité sera réalisé afin de pouvoir dissocier les activités du domaine skiable, de celles des activités de diversification 4 saisons.

Les rubriques décrites ci-dessous détaillent les hypothèses prises dans le CEP (en euros constants) :

KEUR	Projection	Projection	Cumul										
	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030	31/12/2031	31/12/2032	31/12/2033	31/12/2034	31/12/2035	Y11-15	Y16-20	DSP
Chiffre d'affaires	5 294	5 925	6 669	7 315	8 456	8 912	9 303	9 389	9 476	9 564	49 172	51 515	53 995
Frais de personnel	-2 258	-2 460	-2 608	-2 796	-2 870	-2 897	-2 923	-2 947	-2 970	-2 994			
Frais entretien et réparation (dont GI)	-710	-712	-712	-716	-716	-716	-716	-716	-716	-716			
Frais marketing	-265	-295	-333	-366	-423	-356	-279	-282	-284	-287			
Frais énergie & autres achats	-346	-309	-309	-349	-309	-309	-309	-309	-349	-309			
Autres charges d'exploitation	-608	-678	-798	-807	-895	-899	-845	-730	-792	-778			
Charges d'exploitation	-4 187	-4 455	-4 851	-4 993	-5 254	-5 177	-5 072	-4 984	-5 112	-5 084	-26 423	-26 126	-27 946
Charges fiscales	-145	-145	-160	-166	-166	-177	-177	-177	-177	-177	-885	-885	-885
Redevances	-507	-543	-578	-610	-657	-692	-727	-742	-746	-758	-3 699	-4 335	-4 641
Autres charges et produits opérationnels	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-15	-15	-15
Total - Coûts	-4 842	-5 147	-5 598	-5 773	-6 090	-6 049	-5 979	-5 906	-6 038	-6 022	-31 222	-31 361	-33 488
EBO (av. Prest. Corp)	451	777	1 071	1 542	2 368	2 883	3 324	3 483	3 438	3 542	17 950	20 154	20 497
EBO av. PC / CA	0%	10%	10%	21%	20%	32%	37%	38%	37%	37%	38%	38%	35%
Prestations Corporates	-106	-118	-133	-146	-169	-178	-186	-188	-190	-191	-983	-1 030	-1 080
EBO (yc. av. Prest. Corp)	345	659	937	1 396	2 199	2 685	3 138	3 295	3 249	3 351	16 967	19 124	19 417
EBO ap PC / CA	7%	11%	14%	19%	26%	30%	34%	35%	34%	35%	35%	37%	33%
Dotations aux amort.	-208	-287	-1 046	-1 109	-1 180	-1 489	-1 483	-1 482	-1 464	-1 462	-7 370	-6 781	-5 658
RESULTAT OPERATIONNEL	137	372	-109	287	1 039	1 195	1 655	1 833	1 785	1 889	9 596	12 343	13 760
RO / CA	3%	6%	-2%	4%	12%	13%	18%	20%	19%	20%	20%	24%	25%
Résultat financier	0	-129	-526	-909	-923	-1 128	-1 224	-1 143	-1 063	-963	-3 401	-973	0
Impôts sur les sociétés	-35	-83	0	0	-30	-17	-111	-178	-189	-239	-1 600	-2 937	-3 553
RESULTAT NET	102	160	-635	-623	86	50	320	512	543	687	4 595	8 434	10 206
RN / CA	2%	3%	-10%	-9%	7%	7%	3%	5%	6%	7%	9%	16%	10%

C.5.1. Chiffre d'affaires

Les prévisions de chiffre d'affaires pour l'activité remontées mécaniques reposent sur une capacité d'hébergement relativement stable à l'exception de la création de 400 nouveaux lits touristiques en 2030.

Dans un premier temps, la progression de volume de Journées Skieurs (JS) est avant tout portée par les effets de l'ajustement de la politique de distribution mise en œuvre et la stimulation associée, ainsi que par les initiatives prises sur les cibles excursionnistes : mise en place de *Ski à la Carte*, mise en avant de la destination sur les ailes de saison...

L'évolution du chiffre d'affaires des activités hors ski, sera portée non seulement par l'attractivité de la destination Pralognan-la-Vanoise mais aussi par les investissement mis en œuvre et par l'introduction progressive de l'éventail de nouvelles activités prévues entre 2026 et 2030. Nous évaluons ainsi une augmentation du chiffre d'affaires activités toutes saisons d'ici 2030 de l'ordre de 15%.

C.5.2. Hypothèses retenues sur les charges d'exploitation

Les principales rubriques des charges d'exploitation sont les suivantes :

i. Energie et matière

Cette rubrique concerne :

- D'une part les dépenses d'énergie : dépenses d'électricité nécessaires au bon fonctionnement des remontées mécaniques, de la neige de culture et du tertiaire ainsi que les consommations de HVO dans le cadre de l'activité du damage ;
- D'autre part les fournitures telles que les vêtements du personnel et les supports pour les forfaits.

Une progression des consommations d'électricité en volume est intégrée pour tenir compte des évolutions technologiques (électrification du parc véhicules, damage...) et des nouvelles activités, sur la durée complète du contrat.

Concernant les tarifs de l'électricité, la Compagnie des Alpes a déjà fixé ces tarifs jusqu'à fin 2027 dans un contrat s'appliquant à l'ensemble du Groupe. Ainsi, *Pralognan - Domaine de Montagne* pourra en bénéficier. Ces hypothèses de tarification ont été appliquées dans le CEP, et font apparaître sur l'année 2026 une économie de 11% par rapport au contrat précédent sur la partie « marché » du tarif à volume constant. Les parties acheminement et taxe n'étant pas dépendantes du contrat.

En complément, les tarifs de la Compagnie des Alpes incluent également une variation horo-saisonnière, permettant une gestion optimisée des consommations en fonction de ces signaux tarifaires (sur la production de neige, le pompage, les charges de véhicules électriques...).

ii. Entretien et réparation

Ce poste intègre principalement les dépenses d'entretien courant (remontées mécaniques, neige de culture, matériel roulant, pistes, neige...), ainsi que les GI des biens ne figurant pas à l'actif des comptes du Délégataire.

Au-delà de l'inflation, une progression des dépenses d'entretien a été intégré pour tenir compte des nouvelles activités sur la durée du contrat.

iii. Masse salariale

Les dépenses de personnel embarquent la masse salariale chargée des effectifs permanents et non permanents ainsi que les éléments annexes (comité d'entreprise, médecine du travail...).

Pour la construction du CEP de la présente offre, les dépenses de personnel sont basées sur les données historiques disponibles dans le cahier des charges. Les effectifs actuels ont été maintenus et des effectifs supplémentaires ont été intégrés pour répondre au besoin des nouveaux aménagements et activités de diversification décrites dans le projet de station et ci-dessous.

Ainsi, l'effectif de 33,2 ETP en 2023 atteindra 38,7 ETP en fin de contrat. Au-delà de la progression, la répartition des effectifs entre les différents services/métiers pourra être amenée à évoluer tout au long de la vie du contrat pour tenir compte des évolutions technologiques notamment (exemple : renforcement du personnel dédié à l'accueil des clients...).

Au cours des trois premières années, au-delà de l'inflation, une progression des salaires de 3,8% est appliquée, puis de 0,8% sur la durée restante du contrat, pour tenir compte de l'effet d'ancienneté et des augmentations salariales (hors impact de l'inflation).

L'épargne salariale (intéressement et participation des salariés) est valorisée dans le cadre d'une approche normative des contrats existants.

iv. Marketing

Les dépenses de marketing concernent notamment les dépenses de publicité, les imprimés, le site web et les dépenses de mécénat.

Au-delà de l'inflation, les dépenses de marketing ont été intégrée pour représenter 5% du chiffre d'affaires total au cours des cinq premières années du contrat, puis 4% du chiffre d'affaires la 6^e année, pour se linéariser à 3% du chiffres d'affaires sur la durée restante du contrat.

v. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres charges regroupent principalement :

- Les locations (immobilière, matériel roulant ou de damage, matériel divers et outillage), y compris la location d'une résidence pour l'hébergement des saisonniers ;
- Le crédit-bail (matériel roulant et engins de damage) ;
- L'assurance (l'évolution de ce poste tient compte de l'évolution du CA et des montants garantis, en lien direct avec le programme d'investissement) ;
- Les honoraires et prestations opérationnelles Groupe ;
- Les services bancaires ;
- Les frais de déplacement et de réception.

vi. Les charges fiscales

Les charges fiscales intègrent principalement les impôts suivants :

- La contribution économique territoriale (CFE) ;
- La taxe foncière ;
- La contribution sociale de solidarité ;

Pour la construction du CEP, l'évolution de la CFE et de la taxe foncière tient compte de l'augmentation des bases taxables en lien avec le programme d'investissement.

vii. Les redevances

Cette rubrique comprend :

- Les redevances d'occupation du domaine public (fixe et variable) ;
- Taxe Loi Montagne Communale et départementale ;
- Redevance RN 90 ;
- Autres prestations.

viii. Prestations corporate

Le Groupe Compagnie des Alpes exerce des activités qui pour certaines donnent lieu à des refacturations à ses filiales, parmi lesquelles figurent les « prestations corporate », autrement nommées « frais de siège ».

Organisation du Groupe : des holdings, 3 grands métiers et des filiales « support »

Le Groupe Compagnie des Alpes réalise ses principales activités opérationnelles au travers de sociétés d'exploitations détenues directement ou indirectement par Compagnie des Alpes SA (métiers Domaines skiables et Activités outdoor, Parcs de loisirs, Distribution et hospitality).

Les sociétés Compagnie des Alpes et Compagnie des Alpes Domaines Skiables :

- Exercent des activités de holding (définition et mise en œuvre de la stratégie du Groupe, animation globale, mutualisation des fonctions corporate), celles-ci entrant dans le champ des frais de siège ;
- Réalisent des prestations opérationnelles de support au service de tout ou partie des sociétés du Groupe, celles-ci entrant dans le champ des prestations opérationnelles.

Par ailleurs, plusieurs filiales dites « support » constituent des centres de services spécialisés partagés délivrant des prestations mutualisées au service des sociétés opérationnelles (ingénierie en matière de RM, centralisation des achats, gestion de la trésorerie ...). Ces filiales « support » ont été structurées au fur et à mesure du développement de l'activité du Groupe, afin notamment de faire bénéficier le groupe d'effets de synergies.

En contrepartie de ces services, des refacturations sont effectuées vis-à-vis des filiales, selon des modalités présentées ci-après.

Prestations du Groupe ne correspondant pas à des frais de siège

Le Groupe Compagnie des Alpes réalise par ailleurs d'autres prestations, qui ne relèvent pas des frais de siège :

- Les prestations ou livraisons de services pilotés par le Groupe Compagnie des Alpes en substitution de prestations disponibles sur le marché, tels que le support informatique, le système de billetterie (*OpenResort*) ou bien les licences et les coûts de projet de progiciel de comptabilité et de gestion. Ces prestations font partie des « prestations opérationnelles » et non pas des frais de siège ou prestations corporate ;
- Les prestations juridiques. Ces prestations font partie des « prestations opérationnelles » et non pas à des frais de siège ou prestations corporate.

Synthèse du contenu des frais de siège, ou prestations corporate

Les frais de siège, ou prestations corporate, incluent les prestations listées ci-dessous. La ventilation analytique en % du total des frais de siège, ou prestations corporate, est donnée entre crochets pour chacune des prestations à titre indicatif. Il est toutefois précisé que les prestations ci-dessous restent susceptibles d'évoluer en fonction des besoins de la Société *Pralognan - Domaine de Montagne*.

Exploitation (animation du métier « Domaines Skiables », support exploitation, déploiement de projets stratégiques, accompagnement des relations avec les parties prenantes, étude Impact : climat, sols, biodiversité, ...)	48%
Ressources humaines (animation filière au sein du Groupe, coordination, veille, support)	9%
Communication et marketing	8%
Politique générale, dans la fixation de ses objectifs et dans la définition de la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre lesdits objectifs	7%
Développement produits et qualité (masterplan, accompagnement projets créatifs, ...)	6%
Stratégie financière (définition des cibles de performance, stratégies en matière de risque, de la politique assurance et du dispositif de contrôle interne, ...)	6%
Fiscalité, comptabilité et contrôle financier (évolution réglementaires, diffusion des principes comptables du Groupe, accompagnement)	6%
Pilotage de la performance (indicateurs, plans d'action)	4%
Gestion de qualité, sécurité, environnement et développement durable (veille, guide, support)	2%
Gestion de crises (formation, kit gestion, support)	2%
Contrôle interne, gestion des risques et des assurances (mise en place du dispositif de contrôle interne, méthodologie gestion des risques, optimisation de la couverture des risques assurables, évaluation des risques climatique et cyber, sécurisation des infrastructures de données, support)	1%
Audit interne (planification, définition du programme, recommandations, suivi)	1%

C.5.3. Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué des charges financières liées au paiement des intérêts sur le *cash pooling* mis en place entre la Compagnie des Alpes et *Pralognan - Domaine de Montagne*. Ces charges financières reflètent le coût de l'endettement aux bornes du Groupe. Nous nous sommes basés sur un taux de 5% sur la durée du contrat.

C.5.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé au taux normal de 25%. La contribution additionnelle sur l'IS est également prise en compte. Elle s'élève à 3,3% de l'impôt sur les sociétés, après abattement de 763 000 €.

C.6. STRUCTURE D'EXPLOITATION

Le délégué sera une filiale du Groupe Compagnie des Alpes dont la société mère est Compagnie des Alpes SA, contrôlée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La société nouvellement créée sera détenue à 100% par la société Compagnie des Alpes Domaines Skiables, détenue elle-même à 100% par Compagnie des Alpes SA.

Son capital social initial sera de 1 million d'euros.

En complément, cf. paragraphe C.8 détaillant les besoins et les conditions de financement au sein du Groupe Compagnie des Alpes.

C.7. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET INDICATEURS FINANCIERS

Le tableau ci-après présente le business plan du projet avec la présentation des principaux soldes intermédiaires de gestion et indicateurs financiers sur la durée de la DSP. Ce business plan prévoit un doublement du chiffre d'affaires en 10 ans, notamment grâce au savoir-faire de la Compagnie des Alpes, permettant d'amortir les coûts fixes et d'atteindre une rentabilité cible dès 2030/2031.

Ce tableau prend par ailleurs en compte les hypothèses de redevances présentées dans le mémoire en C.2 et C.3, en ligne « redevances ».

SIG	30/09/2026	30/09/2027	30/09/2028	30/09/2029	30/09/2030	30/09/2031	30/09/2032	30/09/2033	30/09/2034	30/09/2035	Cumul Y11-15	Cumul Y11-20	Cumul Y21-25		
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 294	5 925	6 669	7 315	8 458	8 912	9 303	9 389	9 476	9 564	49 172	51 515	53 985		
Production vendue (biens et services)	5 294	5 925	6 669	7 315	8 458	8 912	9 303	9 389	9 476	9 564	49 172	51 515	53 985		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	5 294	5 925	6 669	7 315	8 458	8 912	9 303	9 389	9 476	9 564	49 172	51 515	53 985		
- Autres achats															
- Autres Achats et Charges externes	-	2 545	-	2 660	-	2 867	-	2 957	-	3 223	-	3 153	-	3 065	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	2 749	3 265	3 802	4 358	5 235	5 759	6 238	6 419	6 396	6 522	33 188	35 971	36 917		
Taux de Valeur Ajoutée	52%	55%	57%	60%	62%	65%	67%	68%	67%	68%	67%	70%	68%		
- Impôts, taxes et versements assimilés	-	146	-	146	-	166	-	166	-	177	-	177	-	177	
- Salaires et traitements (yc CS)	-	2 258	-	2 460	-	2 688	-	2 798	-	2 870	-	2 897	-	2 947	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	345	659	937	1 396	2 199	2 685	3 138	3 295	3 249	3 351	16 967	19 124	19 417		
Taux d'EBE	75%	11%	14%	19%	26%	30%	34%	35%	34%	35%	35%	37%	36%		
- Dotations amort. et dépréciations / + Rep amort. & dépré	-	208	-	287	-	1 046	-	1 109	-	1 160	-	1 489	-	1 483	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	137	372	-	109	287	1 039	1 196	1 655	1 833	1 785	1 889	9 596	12 343	13 760	
Opérations en commun															
Résultat Financier	-	-	129	-	526	-	909	-	923	-	1 128	-	1 224	-	1 143
RÉSULTAT COURANT	137	243	-	635	-	623	116	68	431	690	732	926	6 195	11 371	13 760
+ Résultat exceptionnels															
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-	35	-	63	-	-	-	30	-	17	-	111	-	178	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	102	180	-	635	-	623	86	50	320	512	543	687	4 595	8 434	10 206
Taux de Profitabilité	2%	3%	-10%	-9%	1%	1%	3%	5%	6%	7%	9%	16%	19%		

	30/09/2025	30/09/2026	30/09/2027	30/09/2028	30/09/2029	30/09/2030	30/09/2031	30/09/2032	30/09/2033	30/09/2034	30/09/2035	30/09/2036	30/09/2037	30/09/2038	30/09/2039
Immobilisations brutes	3 768	12 015	18 869	20 663	26 828	29 140	29 276	29 595	29 860	30 215	30 488	30 829	31 060	31 240	31 621
t) Amortissements déductifs	-	-495	-1 342	-2 651	-5 203	-8 783	-12 245	-17 171	-12 652	-14 121	-15 805	-17 088	-18 541	-19 395	-21 463
Immobilisations nettes	3 559	11 519	18 545	17 952	22 497	23 844	22 682	21 315	20 464	19 868	17 663	18 269	18 026	13 754	12 814
Crédit - exploitation	435	487	548	601	685	732	764	771	779	786	799	880	898	915	923
Tourisme	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total - ACTIF	3 995	12 406	18 894	18 553	22 712	24 572	23 256	22 084	22 465	19 595	16 256	17 069	15 624	14 563	13 327
Capital Social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Résultat Net	102	180	635	623	86	39	29	512	543	687	773	877	870	1 017	1 149
Résultat à Nouveau	-	102	180	495	1 071	931	943	671	109	434	208	1 412	1 156	3 371	2 549
Total Capital Propriétaire	1 192	1 282	545	77	59	89	1 424	2 126	2 892	3 240	3 746	4 382	5 698	7 955	10 651
CDR Compte Courant Capital-Postage	2 537	10 346	17 935	18 201	22 258	24 073	22 549	20 772	18 997	17 042	15 239	13 391	11 626	9 726	7 767
Total Dettes Financières	2 537	19 346	17 936	18 266	22 258	24 073	22 549	20 772	18 997	17 042	15 238	13 384	11 628	9 723	7 767
Dettes courantes - dépotation	344	366	393	410	432	426	419	410	420	418	421	420	423	429	434
Dettes courantes - autres	12	12	14	14	14	16	16	15	15	16	15	16	15	15	15
Total Dettes courantes	356	378	413	424	443	440	434	424	432	444	451	453	448	459	432
TOTAL - PASSIF	3 965	12 006	18 894	18 553	22 712	24 572	23 256	22 084	22 465	19 595	15 534	14 563	13 327	12 113	11 266

C.8. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNEL ET TOUT ÉLÉMENT CONCERNANT LA GESTION DE LA TRÉSORERIE, LES RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS

	Projection 3/09/2026	Projection 30/09/2027	Projection 30/09/2028	Projection 30/09/2029	Projection 30/09/2030	Projection 30/09/2031	Projection 30/09/2032	Projection 30/09/2033	Projection 30/09/2034	Projection 30/09/2035	Objectif Y11-15	Objectif Y16-20	Objectif Y21-25	Cumul OSP
EBO	345	659	937	1 396	2 199	2 685	3 138	3 295	3 249	3 351	16 967	19 124	19 417	76 752
Variation BFR	-114	-92	-27	-41	-103	-60	-152	-193	-185	-249	-1 618	-2 991	-3 127	-8 953
Capex Net	-3 768	-8 247	-7 873	-715	-5 225	-3 312	-235	-185	-235	-185	-1 075	-1 681	1 756	-30 980
FCF	-3 537	-7 681	-6 963	639	-3 129	-687	2 751	2 918	2 828	2 917	14 274	14 452	13 046	36 829
FCF cumulé	-3 537	-11 216	-18 180	-17 541	-20 078	-21 357	-18 606	-15 688	-12 869	-9 943	4 331	15 783	38 829	36 829

Le tableau ci-dessus présente le tableau de flux de trésorerie prévisionnel sur la durée de la DSP en euros constants, avec les principaux agrégats financiers, notamment EBO, variation de BFR et investissements (Capex Net). Ce tableau met en exergue un FCF annuel positif à partir de l'exercice clos au 30/09/2032, et un FCF cumulé positif à partir de la 14^e année. Ce FCF positif servira en priorité à rembourser le *cash pooling* mis en place par la Compagnie des Alpes afin de permettre les investissements industriels prévus les 6 premières années.

En effet, afin de permettre ces investissements, la société bénéficiera du mécanisme de *cash pooling* dont les modalités sont détaillées dans le paragraphe suivant. Découlant de ce mécanisme de financement, le ratio d'endettement (DFN / EBITDA) est supérieur à 4,0x pendant les 12 premières années.

Concernant le TRI du projet, il a été calculé en tenant compte :

- Des flux opérationnels du projet (EBO et Variation de BFR)
- Des flux d'investissements (y compris le ticket d'entrée et le ticket de sortie)

Il est attendu à +8,2% en euros constants sur la durée de la DSP.

Modalités et conditions de financement

En tant que filiale de la Compagnie des Alpes, la nouvelle société bénéficiera d'un dispositif de financement interne, le *cash pooling*, qui permet de mutualiser les besoins et les excédents de toutes les filiales du Groupe et donc d'optimiser le financement et son coût pour chacune des filiales.

Cette configuration apporte ainsi au moins deux avantages, le premier est une forte réduction du coût de management de trésorerie car la société est dispensée de mettre en place un service de financement et gestion de trésorerie, le second est l'obtention auprès des financeurs variés (banques, investisseurs institutionnels, marchés) de taux compétitifs.

La Compagnie des Alpes, en vertu des règles de conformité fiscale françaises, structure les financements internes en un prêt long terme et une disponibilité à court terme. Les frais financiers sont donc transparents et leurs calculs sont lisibles.

En pratique, les comptes bancaires locaux de la société sont, de manière quotidienne, remis à zéro par une opération de transfert bancaire, quels que soient les mouvements de trésorerie survenus depuis la veille (débit ou crédit).

Le management de la trésorerie est donc opéré pour l'ensemble des sites du Groupe par l'équipe de trésorerie basée à Chambéry.

Capacité financière de la Compagnie des Alpes

Chaque filiale de la Compagnie des Alpes bénéficie de la surface de financement du Groupe, grâce au *cash pooling* décrit plus haut. Cela assure à chaque filiale une couverture sans défaut de tous ses besoins en financement, qu'il soit structurel ou ponctuel.

En collectant par anticipation les besoins de trésorerie de ses filiales à une maille quotidienne, et en s'appuyant sur les statistiques des exercices passés, le service de trésorerie de la Compagnie des Alpes dimensionne en amont les contrats de prêts afin d'assurer une profondeur de trésorerie sécurisée.

En l'occurrence, afin de sécuriser le financement des biens, le Groupe Compagnie des Alpes bénéficie l'une ligne de *revolving credit facility* souscrite en 2022 et valable jusqu'en 2029, d'un montant de 300 M€, qui ne sera pas tiré en novembre 2025. De plus, la Compagnie des Alpes dispose d'un contrat de découvert autorisé de 150 M€.

Si ces contrats venaient - exceptionnellement - à être remis en cause avant la fin de l'année 2025, le Groupe Compagnie des Alpes s'est engagé dans sa charte de liquidité à disposer de manière structurelle d'une réserve de trésorerie de 25% de sa dette brute (qui se situe autour d'un milliard d'€) et aura donc reconstitué le financement adapté. La Compagnie des Alpes, forte de son actionnaire de référence, la Caisse des Dépôts et Consignations, jouit d'un niveau de confiance élevé auprès des institutions de financement autant sur l'ensemble du territoire national qu'en Savoie.

La trésorerie disponible de 234 M€ à fin d'exercice 2023/24, après une année d'investissements industriels record de 261 M€, dont 113 M€ pour les Domaines skiables, témoigne de la volonté du Groupe de sécuriser l'avenir. Enfin, la capacité du Groupe à investir à l'avenir peut se lire dans le levier d'endettement. Inférieur à 2,4 en fin d'année 2024, la limite fixée par les établissements bancaires étant fixée à 3,5, il montre que la Compagnie des Alpes peut supporter des années de flux de trésorerie opérationnelle négatifs sans être mise en défaut.

Modalités de distribution de dividendes

La politique de distribution du Groupe prévoit, dans le respect (i) des règles juridiques et de disponibilités de réserves distribuables et (ii) de la trésorerie disponible, le versement d'une fraction du résultat n-1 qui est apprécié en fonction du contexte financier du moment. Cette fraction est usuellement de l'ordre de 60%.

C.9. GARANTIES

En réponse à la demande de la Commune, nous avons intégré dans notre offre la remise d'une garantie à première demande d'un montant de 270.000 €. Nous proposons que cette garantie prenne la forme d'un cautionnement solidaire remis par la société Compagnie des Alpes SA, qui dispose de toute la surface financière pour apporter à la Commune cette garantie.

Cette garantie, dont le modèle est joint en *Annexe 18* au contrat de délégation de service public, seront remises par la société Compagnie des Alpes SA pour garantir le paiement (i) des pénalités dues à l'Autorité délégante par le Délégataire et (ii) des dépenses faites en raison de mesures prises aux frais du Délégataire pour assurer la reprise de l'exploitation du service public par l'Autorité délégante en cas de mise en régie provisoire, la remise en bon état d'entretien et le renouvellement des ouvrages et équipements en fin ou en cours d'exécution de contrat et de manière générale toutes conséquences financières imputables à un défaut de réalisation des obligations prévues au Contrat.

D. POLITIQUE RSE

D.1. NOTRE RAISON D'ÊTRE

Filiale à 100% de la Compagnie des Alpes, *Pralognan - Domaine de Montagne* entend faire siennes les ambitions de développement durable de sa maison mère.

La Compagnie des Alpes a intégré sa Raison d'être au sein de ses statuts. À travers cette Raison d'être, la Compagnie des Alpes s'engage à façonner des espaces de vie dynamiques, combinant vitalité des territoires et transformation écologique.

« À la Compagnie des Alpes, nous nous engageons avec passion à offrir des moments exceptionnels de loisirs générateurs de liens et de bien-être et à créer des espaces à vivre alliant vitalité des territoires et transformation écologique. »

Depuis 2022, les collaborateurs et parties prenantes de la Compagnie des Alpes ont contribué, via une large consultation digitale, des interviews, des ateliers de cocréation des fresques du climat et des séminaires, à l'élaboration de cette Raison d'être.

Cette Raison d'être s'appuie sur 4 piliers :

1. ÉCOLOGIE & ENVIRONNEMENT : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

En respectant la singularité de nos environnements et en catalysant l'action de chacun autour de pratiques responsables (neutralité carbone, réduction des déchets et économie circulaire, gestion des ressources, biodiversité). Nous souhaitons mettre notre capacité d'innovation au service d'un modèle de développement durable.

2. SOLIDARITE & PROSPECTIVE : CRÉER DES LIENS ENTRE LES PERSONNES

En offrant des expériences de loisirs accessibles, plurielles, émotionnellement fortes, intergénérationnelles et ancrées dans des lieux qui permettent à la fois une déconnexion et aussi la reconnexion : à soi, aux autres, à la nature.

3. NOS TERRITOIRES : AGIR POUR LA VITALITÉ DE NOS TERRITOIRES.

En soutenant l'économie et l'emploi, et en associant l'ensemble des acteurs (élus, fournisseurs, partenaires...) au service d'une meilleure qualité de vie locale. Nous croyons aux vertus du dialogue avec nos parties prenantes et au respect des spécificités locales et territoriales. Nous nous engageons à partager nos savoir-faire et nos expertises.

4. COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS : CONTRIBUER À AMÉLIORER LA VIE DE NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS.

En agissant partout où nous sommes implantés en tant qu'employeur promouvant une politique sociale inclusive et juste, en développant le potentiel des équipes et en portant une attention particulière au bien-être des collaborateurs. Concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'ensemble des entités des domaines de montagne de la Compagnie des Alpes ont un index supérieur à 90/100 en 2024, traduisant ainsi notre attachement à cette valeur fondamentale.

Le Groupe Compagnie des Alpes et ses collaborateurs ont choisi de mettre en œuvre concrètement cette Raison d'être au travers de 10 engagements et 5 renoncements.

Les domaines skiables étant opérés dans le cadre de délégations de service public, les autorités délégantes sont les décisionnaires finaux sur certains d'entre eux : ces engagements et renoncements sont alors pris sous réserve de leur accord, la Compagnie des Alpes s'engageant à faire des propositions cohérentes avec les engagements ci-après.

Par ailleurs, le déploiement de nos engagements sur le volet environnemental suppose de mettre en place les moyens, dans la limite de nos compétences, d'une recherche plus spécifique dans les registres où un consensus scientifique n'est pas encore établi.

Nos engagements

1. ATTEINDRE LE NET ZÉRO CARBONE (SCOPE 1 & 2) EN 2030

Privilégier la réduction des gaz à effet de serre pour au moins 80% (vs année de référence 2018/2019) puis, déployer des « puits de carbone locaux » pour une séquestration d'au maximum 20% pour chaque site avant 2030. La trajectoire précise, année après année, a été rendue publique en octobre 2022.

- ⇒ À ce titre, un plan de transformation des équipements et des pratiques sera déployé d'ici à 2030 sur le parc matériel roulant et engins.

2. AGIR POUR UNE DIMINUTION DU SCOPE 3 DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NET ZÉRO CARBONE

Publication triennale de la mesure de notre scope 3 dès 2024 et développement d'initiatives pour le réduire.

- ⇒ Les différentes opportunités et initiatives de réduction du Scope 3 développées sur l'ensemble des autres sites du Groupe Compagnie des Alpes seront proposées sur le périmètre concédé.

3. PARTICIPER À UNE GESTION COLLECTIVE & RAISONNÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Mise en place d'un écosystème de recherche & de mesure de l'utilisation de la ressource en eau dans le but de limiter l'impact de nos activités et les éventuels conflits d'usage.

- ⇒ La démarche d'étude de l'évolution de la cryosphère face au changement climatique est en parfaite adéquation avec les besoins de compréhension du fonctionnement hydrologique des bassins versant. Il est de notre intérêt de contribuer à promouvoir ce projet.

4. RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES (hors Eau bénéficiant d'un dispositif spécifique cité précédemment) ET SUR LA BIODIVERSITÉ EN CONTRIBUANT DÈS QUE POSSIBLE À SA RÉGÉNÉRATION

Développement d'outils de mesure de la biodiversité et de l'utilisation des ressources sur chaque site et définition des actions visant à réduire notre impact et à régénérer la biodiversité au plus tard à 2030.

- ⇒ *Pralognan - Domaine de Montagne* se donnera les moyens d'agir progressivement sur chacun des impacts avec des plans d'actions et un budget dédié.
- ⇒ Compte tenu du positionnement du domaine dans le Parc National de la Vanoise, les actions visant à préserver et renforcer la biodiversité, seront menées en coopération avec le Parc National de la Vanoise.

5. ANTICIPER LES MUTATIONS DES MONTAGNES FRANÇAISES POUR IMAGINER DES SOLUTIONS D'AVENIR

Mise en place d'un Laboratoire d'idées, « Le Lab Changeons d'Ère by CDA », réunissant des personnalités indépendantes, d'horizons divers, ayant vocation à réfléchir aux différentes évolutions des montagnes françaises (sociales, économiques, environnementales, sociologiques, démographiques, ...).

Ce Lab rendra régulièrement compte de ses travaux.

- ⇒ Dans ce contexte, Pralognan-la-Vanoise se distingue comme un Territoire d'Exception, offrant une opportunité unique d'Innover et mettre en œuvre des modèles possibles d'un futur désirable.

6. FINANCER & SOUTENIR DES INITIATIVES À IMPACT POSITIF (INNOVATION, ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS)

Création d'une *Fondation Compagnie des Alpes* visant à financer des projets innovants ayant trait à la durabilité de la montagne et des loisirs, et des opérations de solidarité pour publics défavorisés.

7. FAVORISER LA RÉINDUSTRIALISATION DU PAYS AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES OÙ NOUS OPÉRONS

Flécher le volume d'achat pluriannuel d'équipements vers les fournisseurs locaux ou ayant une démarche de relocalisation de leur production et en particulier promouvoir le développement de dameuses Net Zéro Carbone (quelle que soit la technologie sous-jacente) et d'appareils moins consommateurs d'énergie.

8. INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS DE NOS COLLABORATEURS

Création d'une *CDA Academy* à horizon 2025, accessible à tous les salariés du Groupe et dédiée à la culture managériale commune et à la formation aux métiers ainsi qu'aux enjeux de demain. La transition à venir des modèles d'activité nécessite l'identification et la mise en œuvre de trajectoires professionnelles permettant d'assurer l'employabilité de nos collaborateurs sur la durée.

- ⇒ Dès 2026, les équipes de *Pralognan - Domaine de Montagne* bénéficieront de la démarche GPEC déployée sur l'ensemble des entités du Groupe.

9. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION CONTINUE DU BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

2% du montant des investissements annuels seront consacrés à l'amélioration des locaux et des conditions de travail des salariés.

10. RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT ET LA CONTRIBUTION DES SALARIÉS DANS LA RÉUSSITE DE L'ENTREPRISE EN FAISANT DE CHACUN D'ENTRE EUX UN ACTIONNAIRE DU GROUPE

Mise en place d'un plan d'actionnariat salarié à destination des permanents et saisonniers, dès août 2023. La mise en application au titre du présent appel d'offres est décrit ci-après.

Nos renoncements

- 1. Cesser l'exploitation des zones que l'évolution climatique rend non-skiabes** à plus ou moins brève échéance, notamment les zones de basse altitude ou les glaciers, et abandonner les réseaux de neige de culture sur les zones glaciaires ou sur des zones à l'enneigement naturel insuffisant, selon les recommandations des études *Imp'Act* ou *ClimSnow*.
- ⇒ Fort de l'analyse de l'étude *ClimSnow*, nous sommes confiants sur la viabilité du PPI proposé.
- 2. Continuer à renoncer à la fabrication de « neige à température positive ».**
- 3. Abandonner l'usage des énergies fossiles** pour les dameuses et les bus opérés par le Groupe (sous réserve de disponibilité du carburant alternatif) ainsi que pour les chauffages de nos bâtiments et logements à la montagne.

Pour mémoire, la Compagnie des Alpes est la première en France à avoir abandonné le recours aux énergies fossiles pour les dameuses. Cet engagement a été mis en œuvre dès le démarrage de la saison Hiver 2022/2023 sur l'ensemble des Domaines de Montagne opérés par la Compagnie des Alpes (en cas de régie autonome des pistes, il a été proposé que le surcoût soit gracieusement pris en charge par le Groupe).

Permettant de réduire 90% des émissions de GES liées au damage, la solution HVO 100 fabriquée à 100% à partir de biodéchets (huiles alimentaires usagées, hors huile de palme) est transitoire tant que le développement d'une solution permettant de réduire les 10% résiduels n'est pas mature.

- ⇒ Les approvisionnements de gasoil seront substitués par du HVO. Le parc véhicules utilisera exclusivement ce type de biocarburant dès que possible et au plus tard en septembre 2026 (sous conditions techniques de passage au HVO des cuves carburant).
- 4. **Ne proposer aucune extension nette de domaine skiable.** Seules des adaptations ponctuelles et limitées en surface (déplacement d'appareil, évolution des fronts de neige) seront considérées, et cohérentes avec l'objectif de limitation de l'empreinte nette à 2030.
- 5. Cesser d'apporter notre assistance technique aux projets de création de station de ski et/ou de snowdome, français ou internationaux, n'impliquant pas une part majoritaire significative de neige naturelle.

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

En prévision de l'entrée en vigueur de la réglementation européenne CSRD, le Groupe Compagnie des Alpes s'est organisé pour répondre aux nouvelles exigences en matière de durabilité. Une analyse de double matérialité a été menée afin d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus significatifs pour le Groupe et ses parties prenantes. Parallèlement, des indicateurs reflétant la contribution globale de notre modèle d'affaires – au-delà de sa seule performance financière – ont été intégrés aux processus de pilotage stratégique et de gouvernance. Ce travail s'inscrit pleinement dans notre raison d'être et renforce notre engagement en cohérence avec les valeurs qui fondent l'action du Groupe au quotidien.

La démarche est pilotée de manière centralisée par le siège de la Compagnie des Alpes, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et d'éviter de faire peser une charge administrative excessive sur les opérations. Ce fonctionnement garantit à la fois une efficacité dans la production des livrables réglementaires et une implication forte des équipes métiers, dont l'expertise est mobilisée à chaque étape du processus.

Consciente de sa responsabilité territoriale et environnementale, la Compagnie des Alpes est particulièrement attentive aux enjeux de préservation des écosystèmes de montagne et de développement d'un tourisme durable. Convaincue qu'il s'agit là d'une condition essentielle à l'attractivité et à la pérennité de ses sites et des sites qu'elle exploite, elle place ces enjeux au cœur de sa stratégie. Cette conviction se traduit par exemple par des investissements dans des enneigeurs de nouvelle génération à faible consommation énergétique, le développement de solutions de mobilité douce pour l'accès aux stations, ou encore la participation active à des démarches de labellisation environnementale en lien avec les territoires.

Le premier rapport de durabilité sera publié début 2026, au titre de l'exercice 2024/2025.

D.2. DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA RAISON D'ÊTRE

D.2.1. Volet Social et Sociétal

i. Sécurité au travail



La sécurité au travail est une priorité pour le Groupe Compagnie des Alpes et pour chacun des collaborateurs.

Depuis 2021, la Compagnie des Alpes a développé la démarche « Ambition Zéro Accident » pour que cette priorité se traduise par des actions concrètes et actionner tous les leviers nous permettant de réduire l'accidentologie.

3 objectifs principaux de la démarche :

- Zéro accident mortel ;
- Une accidentologie très inférieure au taux de branche ;
- Être un exemple de la profession.

Quelques exemples de mise en œuvre de la démarche :

- Un **groupe de travail** regroupant un représentant HSE de chaque Domaines Skiables permet de faire vivre cette démarche autour du partage des bonnes pratiques, émission et analyse de **fiches RETEX** à destination de l'ensemble des acteurs concernés.
- Une **formation managériale** de sensibilisation à la sécurité est mise en place à l'intention de tous les managers de proximité.
- Le déploiement d'un **outil de suivi des accidents du travail**, accidents de trajets et maladie professionnelle s'inscrit dans cette démarche. Il permet de faciliter la déclaration des accidents du travail, de fiabiliser les données sur l'accidentologie, et ainsi de partager plus rapidement, de mieux comprendre l'origine des accidents, et donc de mieux piloter les risques pour une amélioration continue de la sécurité au travail.

ii. Qualité de vie au travail

Pour la Compagnie des Alpes, le bien-être des salariés est à la fois une responsabilité en tant qu'employeur et une composante essentielle de son ADN en tant qu'acteur socio-économique. Consciente des défis futurs en matière de recrutement, de la baisse d'attractivité des métiers techniques et des enjeux spécifiques aux territoires de montagne, notamment en matière de logement et de mobilité, la Compagnie des Alpes s'engage à créer des conditions de travail agréables et à offrir des parcours professionnels adaptés aux attentes et aspirations de chacun. Cette approche vise à contribuer à un avenir durable pour les territoires de montagne tout en maintenant un haut niveau de qualité et de compétence. Cette politique volontariste repose sur une connaissance approfondie de l'écosystème savoyard et sur une expérience forte de plus de 40 ans dans l'exploitation de domaines skiables.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions clés sont mises en place : faciliter le logement et le transport des salariés, les impliquer dans le fonctionnement de l'entreprise, partager avec eux les retombées économiques et leur proposer des parcours professionnels adaptés à leurs compétences, leurs besoins et leurs envies.

- Le logement, en particulier pour les saisonniers, est un enjeu complexe dans les territoires de montagne. Permettre aux salariés de s'installer près de la station pour y travailler durant leur mission est crucial pour leur bien-être et pour l'attractivité des implantations en termes d'emplois. Par exemple en 2024, la Compagnie des Alpes s'est

associée à des acteurs locaux pour un programme de construction de logements écoresponsables aux loyers encadrés, inférieurs aux prix du marché. Ces logements, dotés d'une architecture soignée et répondant à un cahier des charges socio-environnemental exigeant, seront en partie mis à disposition des saisonniers.

- Les déplacements domicile-travail sont également un enjeu clé pour améliorer la qualité de vie des salariés. La Compagnie des Alpes a mis en place des navettes collectives au départ de plusieurs points de regroupement pour permettre à tous les salariés de rejoindre facilement leur lieu de travail sans utiliser leur véhicule personnel. Cette initiative sera étudiée par *Pralognan - Domaine de Montagne*.
- L'implication des salariés dans le fonctionnement de l'entreprise est essentielle pour favoriser le bien-être au travail et renforcer la fidélisation des équipes. Cela se traduit par une attention accrue portée au dialogue social, et la promotion d'initiatives portées par les collaborateurs. Les salariés de *Pralognan - Domaine de Montagne* bénéficieront d'un accord d'intéressement et de participation, illustrant la volonté de l'entreprise de partager équitablement les fruits de leur engagement. De plus, la Compagnie des Alpes a mis en place en août 2023 un Plan d'Actionnariat Salarié annuel, permettant aux salariés de bénéficier de 30 actions gratuites chaque année sous certaines conditions d'ancienneté.
- Enfin, la gestion des emplois et des parcours professionnels est un axe majeur de la politique RH de la Compagnie des Alpes. L'entreprise identifie les besoins et propose des parcours adaptés pour améliorer l'employabilité des salariés sur le territoire. Les formations couvrent les compétences professionnelles, ainsi que les aspects sanitaires et sociaux. Elles incluent également l'accompagnement des projets individuels, tels que les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (VAE). La Compagnie des Alpes établit des partenariats avec des organismes locaux pour renforcer les compétences des salariés en saison et accompagne leur bi-saisonnalité.

La Compagnie des Alpes vise également à relever le défi du renouvellement des générations grâce aux formations en alternance, offrant aux salariés la possibilité d'évoluer et de grandir avec l'entreprise. Un autre axe fort de la politique de formation est l'accompagnement de la chaîne managériale. Chaque manager suit un parcours à son entrée en poste pour maîtriser les compétences essentielles à la gestion des ressources humaines, enrichi par des formations d'animation d'équipes.

Pralognan - Domaine de Montagne s'appuiera sur le Groupe Compagnie des Alpes pour amplifier les actions menées localement, notamment à travers la mise en réseau et la mutualisation. En 2025, ce soutien s'est concrétisé par la mise en place de la CDA Academy, un outil permettant le partage et le développement de l'expérience, des compétences et de l'efficience du réseau professionnel en interne. Des formations ciblées sur les besoins des différents métiers sont élaborées et proposées aux différentes entités du Groupe à travers des modules en présentiel ou en ligne.

iii. Agir pour le territoire

L'un des objectifs défendus par la Compagnie des Alpes depuis plusieurs dizaines d'années est de s'inscrire comme un acteur socio-économique de référence sur les territoires de montagne. Cela passe par le maintien et le développement d'emplois pérennes au plus près des lieux de vie. Une étude menée par le cabinet BDO en 2022 a évalué la contribution économique et sociale de la Compagnie des Alpes en France. Pour les domaines skiables, les retombées indirectes auprès des fournisseurs et les retombées induites en termes d'emplois et de création de richesse sont importantes. Ainsi, pour 1850 emplois directs locaux, 1.000 emplois indirects sont générés chez les fournisseurs locaux et 4.000 emplois sont induits par la consommation des ménages. En effet, les skieurs utilisent divers services pendant leur séjour, tels que l'hôtellerie, la restauration, le

transport, l'achat de vêtements, les cours et la location de skis, en dehors des produits et services vendus par nos soins.

Pour renforcer notre action en ce sens, nous privilégions les achats locaux afin de soutenir les entreprises et producteurs de la région. Cette approche permet de développer l'économie locale, de réduire notre empreinte carbone et de promouvoir des pratiques commerciales responsables. Nous collaborons étroitement avec les fournisseurs locaux pour garantir la qualité et la durabilité de nos approvisionnements. Nous sommes fiers de pouvoir afficher un taux d'achats de proximité de 88% en Auvergne-Rhône-Alpes dont 35% en Savoie. Dans ce cadre, la Compagnie des Alpes s'engage à favoriser la réindustrialisation locale en orientant toujours plus ses achats pluriannuels vers des fournisseurs locaux ou en relocalisant la production, notamment en promouvant le développement de dameuses Net Zéro Carbone et d'équipements moins énergivores.

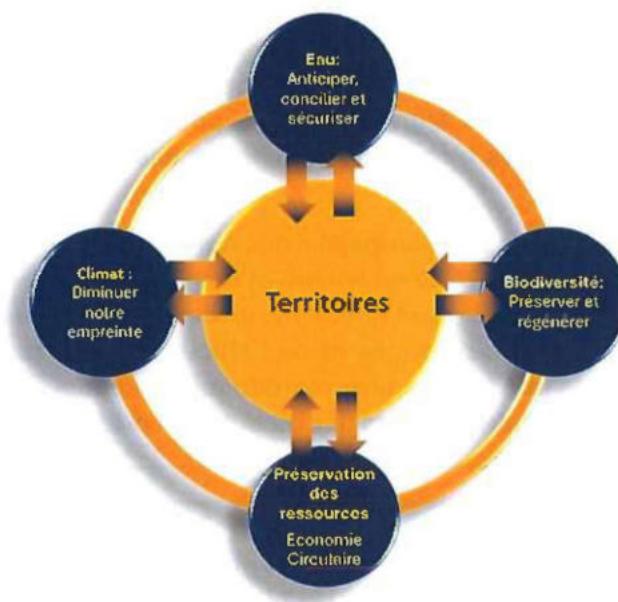
L'implication de la Compagnie des Alpes dans le soutien et la dynamisation des territoires passe également par un accompagnement des destinations à l'obtention de label d'exception. Dans cette optique, les équipes Compagnie des Alpes apporteront tout leur concours et leur expertise dans toute démarche de labélisation décidée par la collectivité et en lien avec son activité.

À titre d'exemple, l'ensemble de nos sites sont labelisés ou engagés dans une démarche de labélisation *Flocon Vert*. Par ailleurs, le domaine de montagne des Arcs / Peisey-Vallandry / Villaroger a obtenu en 2023 la labélisation *B-Corp*, une première mondiale pour un domaine skiable.

A minima, nous nous engagerons de manière volontaire dans une certification ISO 9001 et 14001.

D.2.2. Volet Environnemental

La démarche environnementale de Compagnie des Alpes s'articule autour de quatre thématiques majeures :



Pour mener à bien nos démarches, nous avons développé une méthode dédiée :



Cette démarche conduit à la formalisation d'objectifs et actions concrètes autour de 4 axes :

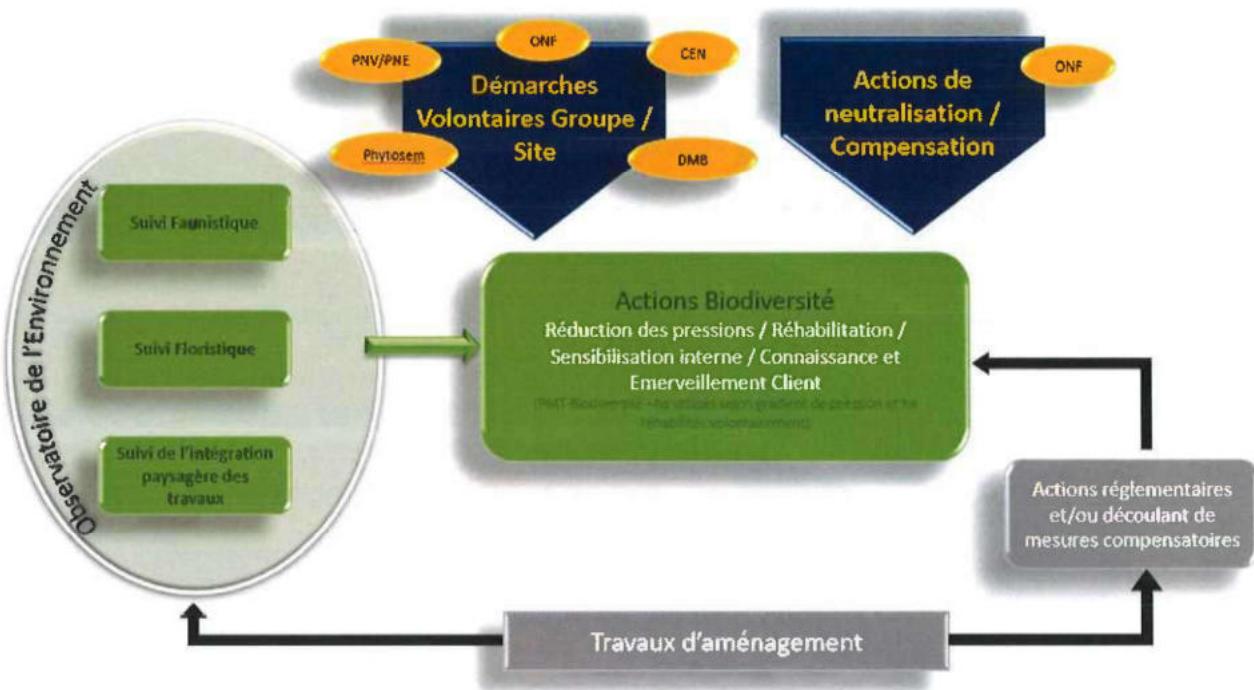
- Préserver les habitats et les ressources naturelles ;
- Minimiser l'impact sur la Ressource en Eau ;
- Réduire l'impact de nos activités, décarboner ;
- Sensibiliser pour engager vers l'action.

i. Biodiversité et habitats naturels

L'objectif de préservation des habitats et des ressources naturelles vise à maintenir un niveau de biodiversité élevé dans un écosystème montagnard à haute valeur environnementale. Cela passe par :

- Éviter au maximum les zones à forts intérêts écologiques lors de la conception des projets d'aménagement (zones humides, présence de biodiversité spécifique) ;
- Minimiser l'impact de tout travaux avec des mesures adaptées de réduction, de compensation et d'évitement, sans attendre les prescriptions des arrêtés d'autorisation ;
- Identifier les habitats à préserver ou à conserver en priorité en fonction de leur état et de leur intérêt écologique (ex : sanctuarisation) ;
- Planifier la protection et/ou la restauration des zones dégradées et la création de corridors écologiques pour favoriser la biodiversité.

Pour cela, nous nous appuierons sur l'Observatoire Environnemental du domaine skiable qui permet de cartographier les habitats naturels, d'en évaluer l'état de conservation et d'identifier des leviers d'actions de préservation et régénération. Il sera déployé au plus tard 24 mois après la prise d'effet du contrat de délégation.



Les actions volontaires sont multiples. La Compagnie des Alpes a par exemple déployé les initiatives suivantes :

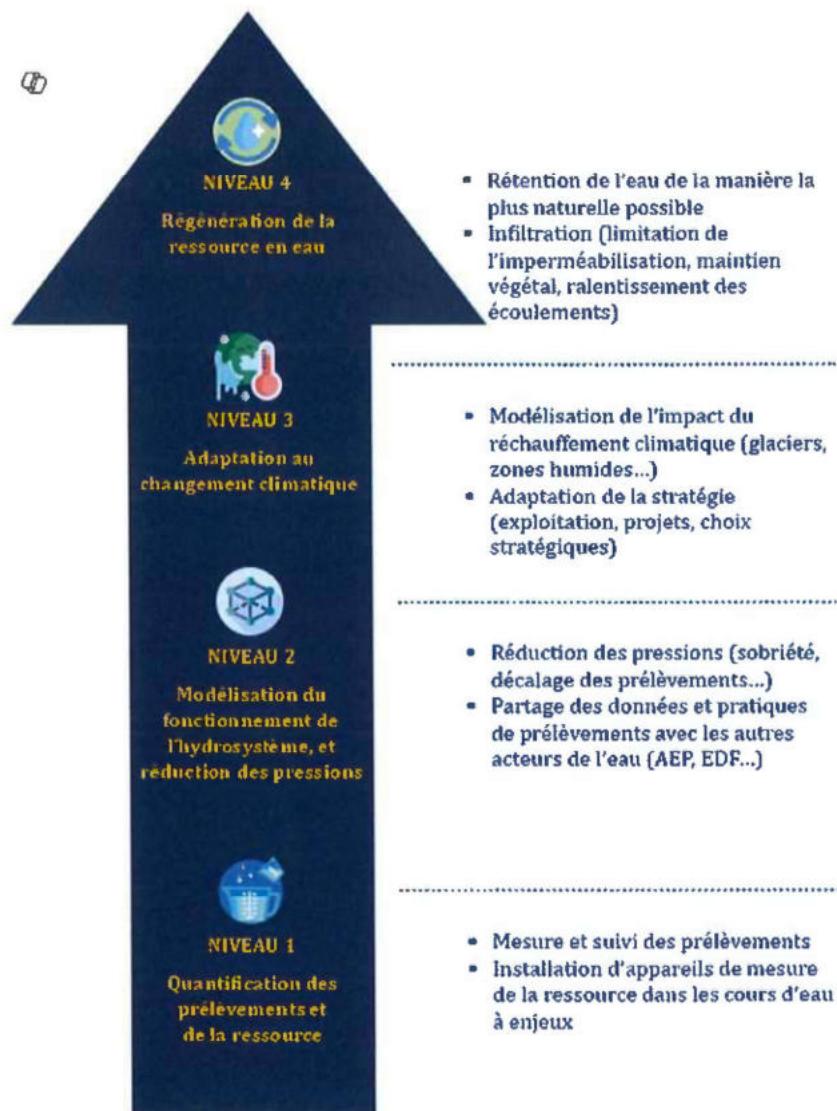
- Réhabilitation de zones humides avec l'appui du Conservatoire d'Espace Naturel de Savoie ;
- Soutien financier au reboisement : pour exemple, 3,9 ha à Champagny-en-Vanoise en 2023 répondant au standard Label Bas Carbone et avec des co-bénéfices (reprise après incendie, lutte contre les risques naturels, biodiversité, paysage, anticipation du changement climatique ou encore création des futures forêts de production) ;
- Préservation/sanctuarisation : des zones de tranquillité pour la faune sont mises en place sur les domaines exploités par la Compagnie des Alpes depuis 2023 en partenariat avec le Parc National de la Vanoise ;
- L'utilisation de protocole d'étrépagement/replaquage ou de transplantation. Ces techniques, plus coûteuses au démarrage, permettent sur le moyen -terme de limiter l'impact sur les sols, d'assurer une reprise rapide de la végétation déjà présente et de limiter les impacts paysagers. La Compagnie des Alpes a l'expérience et la compétence pour s'assurer des étapes essentielles au succès de ces techniques ;
- L'utilisation de semences locales : lorsque la revégétalisation s'impose après des travaux de terrassement, la Compagnie des Alpes travaille depuis de nombreuses années à l'utilisation de semences locales avec des techniques innovantes, malgré un surcoût par rapport à des semences générique du marché. Elles sont adaptées au climat et au sol, soutiennent la biodiversité, stabilisent les sols, renforcent la résilience climatique et préviennent les invasions d'espèces exotiques. Investir dans ces semences protège et renforce les écosystèmes ;
- Organisation de ramassage de déchets à minima annuellement sur l'ensemble des domaines exploités.

Dans le cadre du PPI, la Compagnie des Alpes suggère qu'une réflexion globale soit menée avec le territoire pour toute la durée du contrat : il s'agit d'identifier avec la collectivité, le Parc National de la Vanoise, les associations et les différents propriétaires et gestionnaires fonciers et forestiers, les secteurs qui pourraient faire l'objet de protection renforcée voire d'une réelle sanctuarisation ou de réhabilitation, afin de préserver la biodiversité et les écosystèmes de ces milieux.

ii. Ressource en eau

La préservation de la ressource en eau est un axe fort de préoccupation de la Compagnie des Alpes, notamment à travers l'optimisation de la production de neige de culture, le suivi du débit des cours d'eau et de la bonne compréhension du fonctionnement de l'ensemble des hydrosystèmes des bassins versants.

La méthode d'**Observatoire de l'eau** que nous avons développée, visant à déterminer et suivre le niveau de pression généré sur la ressource en eau, sera déployée au plus vite sur le périmètre délégué. Elle s'organise sur 4 niveaux d'intervention :



Une rencontre annuelle avec le délégué sera organisée pour présenter les résultats. Elle pourra, en accord avec la collectivité, être partagée aux différents acteurs du territoire.

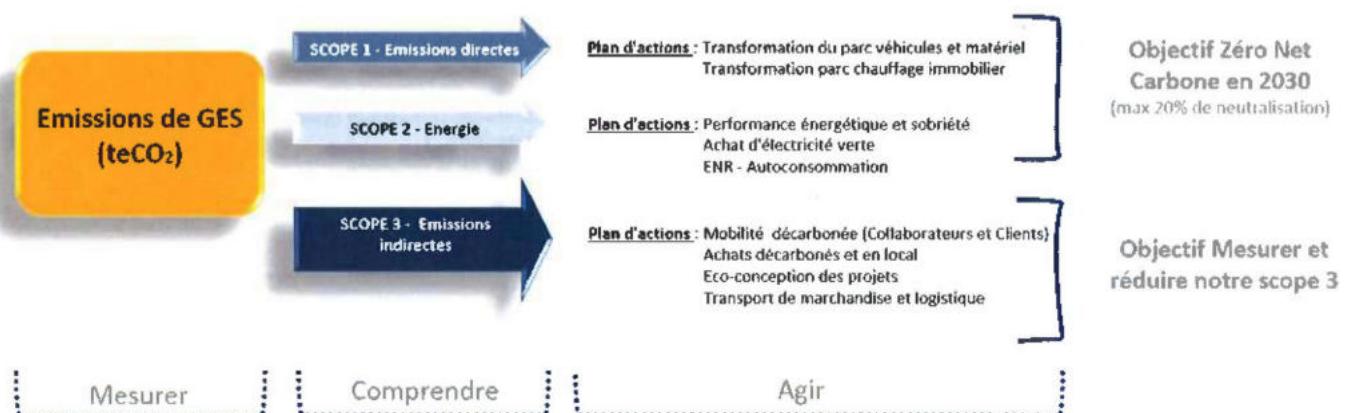
Pralognan - Domaine de Montagne mettra en œuvre les moyens techniques, méthodologiques et organisationnels pour viser la « juste neige de culture », c'est-à-dire la bonne affectation de la neige au bon endroit, au bon moment et dans la juste quantité, afin de rationaliser la production par secteur et piste et d'optimiser les volumes de ressource en eau et l'énergie nécessaires.

L'atteinte de la **juste neige** requiert plusieurs facteurs clés :

- Techniques : un réseau bien dimensionné en termes de débit instantané, des enneigeurs performants, des dameuses équipées de systèmes mesurant l'épaisseur de neige, et des infrastructures régulièrement entretenues pour fonctionner quand nécessaire.
- Méthodologiques : un système de priorisation des pistes ciblant les zones à renforcer tout au long de la période de production, une planification de la neige à produire piste par piste et enneigeur par enneigeur, un système de collecte et d'analyse de données multi sources, un retour d'expérience année après année pour identifier les points d'amélioration.
- Organisationnels : une coopération permanente entre les équipes « neige » et « damage », une priorisation avec les équipes de vente pour sécuriser la vente des forfaits au tarif normal, une adaptabilité de l'organisation aux conditions météorologiques et aux variations de fréquentation.

iii. Réduction des émissions de GES du territoire

Comme traduit dans 3 des Engagements de la Compagnie des Alpes, notre ambition est de réduire de manière drastique notre empreinte carbone au travers d'actions simples et opérationnelles sur tous les scopes d'émissions selon la méthodologie suivante :



Scope 1 & 2 : En premier lieu, l'atteinte du Net Zéro Carbone passera par un abandon des carburants fossiles des véhicules (passage intégral dès que possible au HVO100 pour l'ensemble des dameuses et véhicules fonctionnant au gasoil), puis un recours aux meilleures technologies disponibles pour le renouvellement de la flotte (hybride, électrification voire motorisations hydrogène pour certains véhicules) sur la durée du PPI.

Pralognan - Domaine de Montagne bénéficiera par ailleurs de l'expertise de la Compagnie des Alpes pour l'achat groupé d'électricité 100% d'origine renouvelable et d'un savoir-faire en production d'énergie renouvelable sur ses sites de loisirs : photovoltaïque (sur bâtiments, remontées mécaniques, ombrières), petit éolien, hydroélectricité sur réseau neige de culture. Ainsi, elle pourra accompagner le territoire pour l'identification des projets potentiels, recherche de fournisseurs et partenaires, étude de faisabilité technico économique intégrant l'évolution climatique, mise en œuvre et suivi de production.

Enfin, l'ensemble des leviers actionnés sur les autres domaines skiables de la Compagnie des Alpes seront mis en œuvre par *Pralognan - Domaine de Montagne* dans les meilleurs délais :

- Récupération de chaleur ;
- Passage en LED pour l'ensemble du parc de luminaire ;
- Pilotage de la vitesse des remontées mécaniques en fonction de l'affluence ;
- Isolation thermique ;

- Mise en œuvre de la juste neige...

Scope 3 : Comme de nombreuses activités touristiques, le plus gros impact en termes d'émissions de GES réside dans le scope 3 et plus particulièrement la mobilité Clients, impact commun à l'ensemble de la destination. Il représente entre 80% et 90% du bilan total selon le domaine skiable concerné. Trois axes de travail sont identifiés :

Sensibiliser et inciter à la mobilité douce

Le transport constitue un poste important d'émissions dans le bilan carbone des destinations de montagne. Acteur engagé et responsable, la Compagnie des Alpes cherche donc à réduire autant que possible l'empreinte carbone de la mobilité sur les domaines qu'elle opère en actionnant plusieurs leviers. À son niveau, la Compagnie des Alpes agit à la fois en direction de son personnel et de ses clients. Comme expliqué ci-dessus, nous avons d'ores et déjà mis en place des moyens pour encourager ses salariés à privilégier les transports collectifs plutôt que leur véhicule personnel avec un réseau maillé de ramassage des salariés. De plus, la Compagnie des Alpes s'engage à développer des campagnes de sensibilisation auprès de ses clients afin de les inciter à recourir aux transports collectifs à la fois pour monter en station et pour circuler au sein de la station pendant leur séjour.

À ce titre, nous sommes heureux de pouvoir contribuer à proposer des offres de service innovantes telle que de la commercialisation par *Travelski* (filiale de la Compagnie des Alpes) d'un train de nuit entre Paris et Bourg-Saint-Maurice à partir de décembre 2025. De plus, pour réduire l'impact environnemental (émissions de GES et de particules) et améliorer l'expérience client, il est essentiel de renforcer encore la mobilité sur le territoire. Le remplacement de l'*Edelweiss* par une télécabine répondra à ces objectifs en aidant à limiter la circulation sur les routes entre les Hameaux des Prioux et des Fontanettes, facilitant ainsi l'accès aux glaciers et à la haute montagne.

Déployer une politique achats durables

Hors mobilité clients, les achats représentent 58% de notre scope 3 d'émissions. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes engagés dans une démarche de révision de nos pratiques d'achat. Notre ambition est de minimiser les effets négatifs sur l'environnement en choisissant des produits et des fournisseurs respectueux de l'environnement, réduisant ainsi l'empreinte carbone, limitant la pollution et préservant les ressources naturelles. Cela passe par la sacralisation d'un cadre commerciale éthique et responsable, incluant le respect des droits des travailleurs, des conditions de travail décentes et la promotion de l'égalité. En soutenant des fournisseurs qui partagent ces valeurs, nous contribuons à améliorer les conditions de vie des communautés locales. Bien que les produits durables puissent parfois être plus coûteux à l'achat, ils nous offrent souvent des économies à long terme (à la fois monétaire et en termes d'usage de ressources) grâce à leur qualité supérieure et leur durabilité, réduisant les coûts de remplacement et de maintenance. Enfin, cette démarche encourage également l'innovation en incitant la recherche de solutions plus écologiques et efficaces, conduisant à la création de nouveaux produits et services pouvant répondre aux besoins de l'ensemble du métier. Dans cet optique, la Compagnie des Alpes a par exemple conclu un partenariat pour industrialiser la production de dameuses électriques de haute puissance. Elles seront assemblées dans les Alpes françaises dès 2026. Le premier modèle devrait être lancé en décembre 2025. Une série de tests exclusifs sera réalisée sur les domaines skiables gérés par la Compagnie des Alpes.

Eco-concevoir les projets d'aménagement

Le Groupe Compagnie des Alpes a établi un certain nombre d'outils afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre associées à la fabrication d'une remontée mécanique

sur la base des matériaux utilisés, du transport et du chantier sur site. Ainsi dotés, nous avons la capacité de comparer des scénarios alternatifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre comme le reconditionnement de tout ou partie d'un appareil (pylônes, gares, véhicules).

La politique de réduction d'empreinte carbone de la Compagnie des Alpes passe par une démarche volontariste de réemploi et de recyclage de ses propres équipements et de ses propres déchets en créant de nouvelles filières (ex : collecte spécifique de caoutchouc pour recyclage en région AURA, et de matelas de protection).

De plus, nous poursuivons des discussions avec les fournisseurs pour analyser l'impact de plusieurs leviers :

- Recours à des matériaux recyclés (acier, aluminium, caoutchouc) ou à des matériaux qui font appel à de nouvelles techniques de fabrication moins carbonées (ex : ciment bas-carbone),
- Réduction de la quantité de matériaux utilisés (ex : taille des gares),
- Substitution de matériaux par d'autres moins impactants,
- Prolongement de la durée de vie de certains équipements.

L'ensemble de ces leviers sont synthétisés dans des plans de transformation qui progressivement vont permettre de fiabiliser les technologies et les coûts associés.

iv. Sensibilisation

Pralognan - Domaine de Montagne s'engagera pleinement à soutenir les actions de sensibilisation définies dans les objectifs RSE de la Compagnie des Alpes, tant auprès de ses clients que de ses salariés, majoritairement résidents du territoire.

Exemples concrets :

- Atteindre 100% de participation aux ateliers Fresque du Climat sous 2 ans
- Soutenir la création d'un collectif engagé
- Impliquer les salariés dans les journées de ramassage des déchets

De plus, la Compagnie des Alpes souhaite intensifier la sensibilisation des clients par une communication renouvelée sur le domaine, en fournissant à l'Office de tourisme des contenus pour l'ensemble des supports destinés aux clients.

Dans le cadre de son partenariat avec le Parc National de la Vanoise, la Compagnie des Alpes s'engage à mener des opérations de communication sur le domaine au plus près des clients.

Enfin, la démarche achat de la Compagnie des Alpes inclut une sensibilisation, un pilotage et un accompagnement spécifiques des fournisseurs stratégiques, avec des objectifs environnementaux partagés et co-développés.

E. POLITIQUE COMMERCIALE / PROMOTION / RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

E.1. STRATÉGIE COMMERCIALE

E.1.1. STRATÉGIE

La stratégie de développement commercial, de promotion et de renforcement de l'attractivité touristique passera par plusieurs leviers détaillés ci-après et résumés sous 3 grands objectifs :

- Stimuler les consommateurs et favoriser la revisite ;
- Développer l'attractivité ;
- Proposer une offre diversifiée.

Les équipes centrales de la BU Montagne sont en charge des actions commerciales et marketing. Elles ont pour mission de promouvoir la destination, de structurer et valoriser l'offre, de renforcer son attractivité, de conquérir et fidéliser les clientèles cibles. Elles agissent en synergie avec l'Office de Tourisme, la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire afin d'assurer un développement cohérent et durable de la destination.

Dans le cadre d'un développement robuste de notre stratégie, nous avons opté pour un budget Marketing équivalent à 5% du CA sur les 5 premières années puis 4% et enfin 3% jusqu'à la fin du contrat de DSP.

La stratégie commerciale et marketing que nous déployerons visera à renforcer l'attractivité de la destination, développer sa fréquentation sur l'ensemble de la saison et maximiser les retombées économiques pour le territoire.

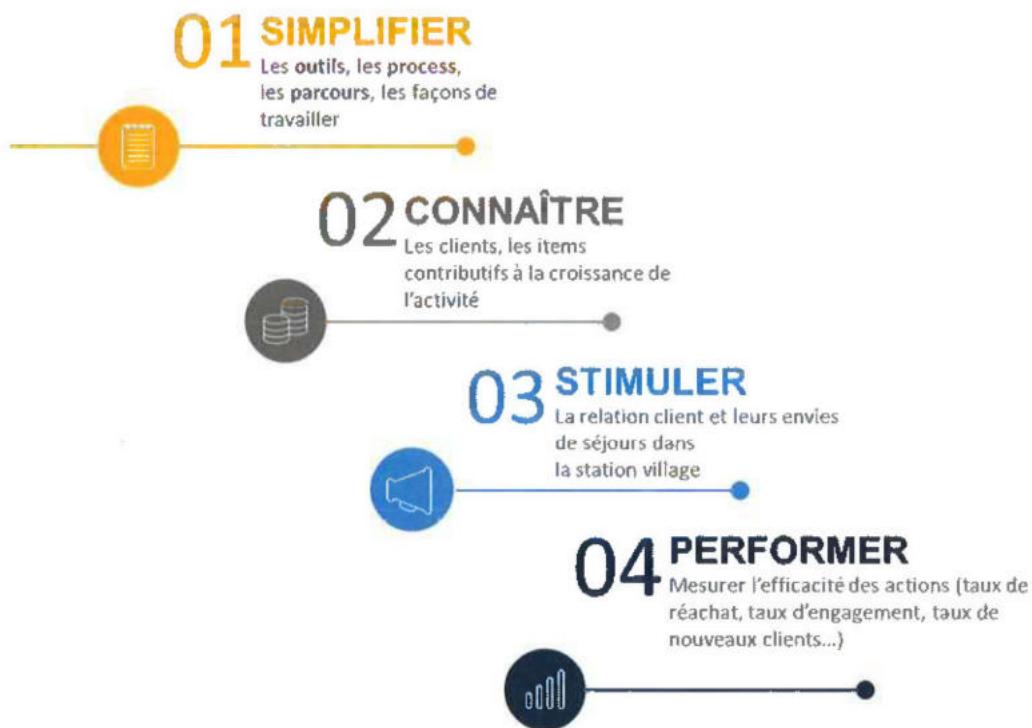
Elle s'articulera autour de trois axes majeurs :

- La structuration et la diffusion d'offres attractives (packages, courts séjours, offres ciblées),
- L'activation de leviers BtoB puissants (réseaux agences, TO, entreprises, CE, en synergie avec les acteurs régionaux),
- Une stratégie BtoC dynamique fondée sur le revenu management, la fidélisation et l'animation commerciale (dont l'offre *Ski à la Carte* pour les excursionnistes).

Le budget alloué permettra de soutenir des actions de communication ciblées, notamment en digital via des campagnes d'acquisition performantes (SEA, SEO, display, social ads), des opérations spéciales et du contenu de marque, tout en assurant le bon fonctionnement de la centrale de réservation comme levier de conversion et de pilotage commercial.

Des outils de mesure et d'optimisation en temps réel accompagneront l'ensemble du dispositif pour garantir son efficacité.

Les 4 piliers de nos actions marketing et commerciales sont les suivants :



Dans ce cadre, nous déployerons le nouvel outil de gestion du client à 360° : **OpenResort**.

OpenResort a été développé par et pour les Domaines de Montagne. C'est une démarche de transformation commerciale, marketing & IT qui vise à :

- Simplifier l'expérience clients et collaborateurs ;
- Répondre à la digitalisation des parcours clients ;
- Accroître la connaissance des clients afin d'améliorer l'expérience et augmenter les performances business.



OpenResort est la solution omnicanale et intégrée qui permet de répondre aux enjeux de développement d'aujourd'hui et de demain de nos domaines de montagne.

La solution **OpenResort** est aujourd'hui déployé sur l'ensemble des sociétés de remontées mécaniques de la Compagnie des Alpes (ADS, SAP, STVI, STGM, GMDS, Méribel Alpina, SEVABEL, SCV) et au sein de la SOREMAC dans le Grand Massif.

La solution développée est interopérable et donc capable de fonctionner de manière transparente avec d'autres systèmes, qu'ils soient similaires ou différents, sans nécessiter de modifications majeures.

Cela favorise l'efficacité, la flexibilité et la compatibilité entre les systèmes, ce qui est particulièrement important dans des environnements où plusieurs technologies ou plateformes doivent coexister comme Team Axess ou Ingenie.

Les fonctionnalités de la solution **OpenResort** :

Modules de vente

Vente en ligne BtoC

Vente en ligne BtoB

API BtoB Partenaires

Application mobile

Logiciel de caisse

Automates

Modules métier / paramétrage

Back Office Omnicanal : gestion centralisée des clients / commandes BtoC & BtoB.

PIM : Gestion des produits et des prix

MyCash : paramétrage des points de ventes, clôtures de caisse

Portail de trésorerie : paramétrage des moyens de paiement et référentiel administratif

Flux financiers



Nous sommes convaincus qu'il existe aujourd'hui **une vraie symétrie entre l'expérience clients et l'expérience collaborateurs** au sein des destinations montagne.

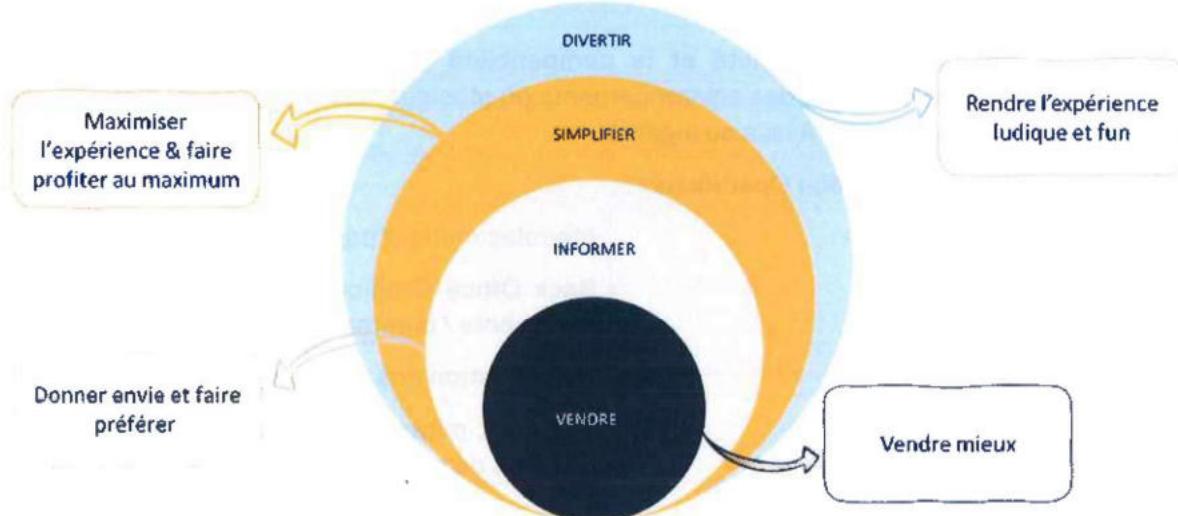
Connaître, partager et anticiper de manière fine les comportements de nos clients, leurs attentes et leurs usages sont une nécessité absolue pour chacun de nous.

Aussi, nous sommes convaincus que la technologie n'a de sens que si elle est au service de l'humain, et non l'inverse !

Au travers d'**OpenResort**, l'innovation technologique, managériale et relationnelle couplée à la simplification et la fluidification doit nous permettre de comprendre et faire le mieux ce qui compte le plus, afin de créer de la « plus-value » pour les clients, les collaborateurs et les destinations.

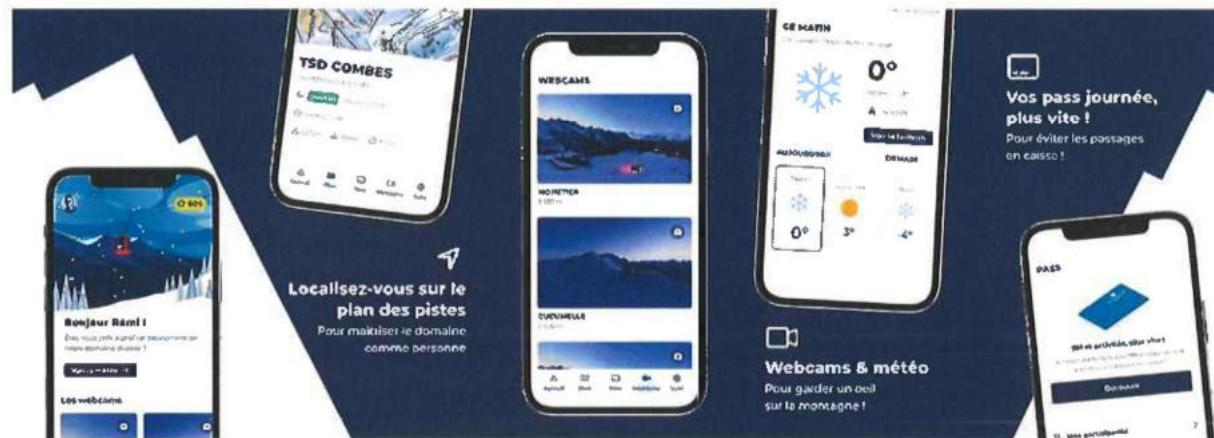
Face au renouvellement générationnel des clientèles, à la diversification des attentes en activités et à l'entrée sur le marché de l'expérience en station de nombreux acteurs digitaux, nous avons cherché à repenser notre offre digitale mobile afin d'améliorer l'expérience clients en station.

Nous avons travaillé autour de 4 grands objectifs « prioritaires » qui ressortent de nos enquêtes de satisfaction :



Cela nous a permis, entre autres, de développer notre application mobile sous différentes identités commerciales telles que Yuge ou Serre Chevalier. Cette application mobile, CDApp, révolutionne l'expérience en station pour les skieurs et visiteurs.

Conçue comme une solution en marque blanche, elle s'adapte aux spécificités de chaque domaine skiable tout en offrant un socle technologique robuste et éprouvé. Grâce à une interface intuitive et des fonctionnalités innovantes — telles que la géolocalisation en temps réel, les statistiques de ski, les recommandations personnalisées ou encore l'affluence aux remontées mécaniques — l'application enrichit le séjour en montagne et renforce le lien entre les stations et leurs clients. Véritable compagnon digital, CDApp contribue à la fidélisation des usagers tout en valorisant l'identité unique de chaque destination.



Parmi ces fonctionnalités, nous proposons une approche très orientée autour des attentes clients, hiver comme été.

Voici un aperçu des usages clés :

- **Vente de pass hiver / été :** pouvoir vendre des forfaits de manière simple et rapide pour le client
- **Vente d'activités hiver / été :** vendre toutes les expériences qu'on peut trouver sur la station

- **Activités autres** : donner de la visibilité (hiver / été) à tous les prestataires autres que le domaine skiable
- **Météo** : partager la météo en temps réel et prévisions
- **Webcam / Livecam** : accéder aux webcams/livecams des domaines
- **Plan des pistes** : donner accès aux plans des pistes interactifs du domaine skiable
- **Plan station / village** : permettre aux visiteurs d'accéder facilement au plan de chacune de nos stations (infos commerces ...)
- **Navettes (plan & horaires)** : accéder au plan et horaires des navettes
- **Notifications** : recevoir des informations commerciales et/ou informations sur la situation en temps réel du DS
- **Situation temps réel du DS** : connaître les ouvertures temps réel des remontées mécaniques voir l'affluence aux remontés mécaniques & sur les pistes.
- **Suivi d'activité** : pouvoir mesurer les performances Ski (dénivelé, distance, etc.) comme le fait un Strava ou un autre outil de tracking
- **Spots photo** : pouvoir récupérer une photo prise par un appareil photo sur une zone ludique du domaine ou sur un sport spécifique (pylône, point remarquable, etc.)
- **Gamification** : rendre ludique les parcours de ski, exemple : permettre aux skieurs de maximiser leur expérience sur le domaine.

Déploiement & Budget

Le déploiement d'*OpenResort* ne dépend pas d'un budget spécifiquement affecté. Cette solution a été créée par la Compagnie des Alpes et pour ses filiales dans une démarche de **transformation** de nos Domaines de Montagne visant à :

- Simplifier l'expérience clients et collaborateurs ;
- Améliorer nos performances business.

Hormis un budget spécifique pour le changement de certains types de matériels (TPE, rétrofit de bornes Team Axess trop anciennes, etc.), le budget de déploiement *OpenResort* est inscrit dans les managements fees.

Le calendrier quant à lui reste assez simple car *OpenResort* se base sur une philosophie « serveur-centric ». C'est-à-dire que la solution fonctionne en mode SAAS et ne nécessite pas de déploiements lourds dans les différents systèmes de ventes, de finance, de paramétrage et de contrôle.

Nous avons pleinement conscience qu'un changement récent de billetterie a déjà été effectué, et que ce type de transition peut représenter une charge opérationnelle significative pour les équipes concernées. Conscients de ce contexte, nous nous engageons à construire une feuille de route de déploiement qui tienne compte de cette réalité. Notre objectif est d'assurer une transition fluide, progressive et adaptée.

E.1.2. MÉTHODOLOGIE & CALENDRIER D'ACTION

La commercialisation auprès de clientèles BtoC est essentielle pour le succès de la politique commerciale et marketing de la structure.

i. Clientèle excursionniste régionale

La Compagnie des Alpes a développé une solution de ski à la demande pour le segment des skieurs de proximité : www.skialacarte.fr

SKI À LA CARTE

Cette offre permet aux abonnés skis à la carte de bénéficier tout au long de la saison de réduction de 5% à 40% en fonction de la période :

- Valable dans l'ensemble des domaines de la Compagnie des Alpes
- Le skieur utilise sa carte pour être reconnu aux bornes, sans passer par les caisses
- Il est débité en fin de mois de sa consommation mensuelle de journées de ski

Un forfait unique pour skier dans 8 domaines

Avec mon forfait je peux skier librement dans tous les domaines Ski à la Carte avec des remises jusqu'à 40%**.

Besoin d'en savoir plus ?
Je clique sur les logos ci-dessous :



Le principe est très simple, une fois que le client a adhéré et reçu sa carte, il peut directement aller skier dans un réseau du *Ski à la carte* sans passer par une caisse. Le passage en borne déclenchera la tarification de la journée de ski.



Ski à la Carte répond à votre enjeu de proposer un forfait « liberté » sur le territoire. En outre la logique « multi-station », le forfait *Ski à la Carte* propose un ensemble d'avantages pour les consommateurs :



Nous pensons que ce produit s'inscrit dans une logique d'avenir et répond aux attentes des consommateurs et nous serons heureux d'accueillir Pralognan-la-Vanoise dans ce programme qui compte aujourd'hui plus de 100.000 skieurs !

ii. Programmation BtoC

Atout France, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et les stations de la Compagnie des Alpes se sont rapprochés en 2021/2022 afin de construire un dispositif inédit de stimulation des ventes d'hébergement, notamment sur les segments BtoC et CtoC auprès de la clientèle domestique, au profit des Alpes du nord, avec une survalorisation des domaines skiables représentés par la Compagnie des Alpes (Paradiski, les Ménuires, Tignes-Val d'Isère, Grand Massif...).

Alors que toute la chaîne de valeur d'hébergement est stimulée par l'ensemble des groupes hôteliers, TO, acteurs de la vente événementielle etc. Le segment du CtoC n'était, jusqu'en 2022/2023 que très peu stimulé. La location entre particulier est pourtant trustée par les clientèles matures (familles, groupes d'amis, millenials) et les marchés de proximité.

Les résultats des différentes en France, au Royaume-Uni, en Belgique et en Allemagne ont témoigné une véritable appétence et l'opportunité de croissance pour ce type de stratégie.

37% de l'investissement a porté sur la stimulation de la location entre particuliers (90k offres poussées), soit une hausse de 20% et engendrant une croissance de réservation de +24% (236k nuitées vs. 190k n-1).

Les enjeux pour la saison 2025/2026 est de renforcer nos actions sur le segment du CtoC sur les marchés France, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne.

Voici le détail de notre calendrier d'actions marketing et commerciales :

OP	Cible	MKT	Media	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fév	Mar	Avr
AURA/AF/CDA	B2C	FR	Expedia Group Voyage Privé								
SALC Acquisition	B2C	FR	SEA								
AURA/AF/CDA	B2C	UK	Expedia Group weskl.com...								
AURA/AF/CDA	B2C	BE/NL	Expedia Group Wintersport.nl TBD								
AURA/AF/CDA	B2C	US/CAN	Expedia Group Ski.com / TBD								
AURA/AF/CDA	B2C	D/PECO	TBD								

iii. Programmation BtoB

Dans le cadre de notre stratégie BtoB, notre présence sur les salons professionnels s'inscrit dans une logique de visibilité ciblée et d'efficacité commerciale. Nous avons sélectionné les événements majeurs du secteur — comme l'IFTM à Paris, le WTM à Londres ou Destination Montagnes à Chambéry — en fonction de leur capacité à toucher des marchés prioritaires : marché français (CSE, agences, TO), marché international (Europe, UK). Ces rendez-vous nous permettent de renforcer notre attractivité auprès des distributeurs, prescripteurs et partenaires, tout en positionnant nos sites comme des destinations majeures de l'offre hivernale et estivale.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans une approche Groupe, avec une présence coordonnée de l'ensemble des stations. Nous mutualisons nos ressources, notre image et notre discours pour proposer une offre lisible, complémentaire et cohérente. Cette synergie nous

permet de gagner en impact, en visibilité et en professionnalisme face à des acteurs internationaux de plus en plus structurés. Nous veillons également à créer une continuité entre nos différentes présences, en assurant un suivi commercial harmonisé tout au long de l'année.

Enfin, dans un esprit de coopération au-delà de notre périmètre immédiat, nous participons parfois à ces événements en collaboration avec d'autres stations de montagne françaises, y compris hors Groupe. Cette ouverture stratégique renforce notre crédibilité collective et participe à faire rayonner l'ensemble de la destination « montagne française » sur la scène BtoB internationale.

Voici le détail de notre calendrier des opérations ciblées :

OP	Marché	Localisation	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Salon CSE	FR	Annecy					
IFTM	FR	Salon pro Distribution					
Salon CSE	FR	Annecy					
Salon CSE	FR	Marseille					
Le RDV	All	Station CDA					
Destination Montagnes	All	Chambéry Salon Atout France					
WTM	All	Londres					
Listex	UK	Londres					

iv. Centrale de réservation

Dans le cadre de la reprise et l'exploitation de la station, la centrale de réservation constitue un levier opérationnel clé. Elle existe, elle fonctionne, mais il semble que son potentiel est sous-exploité. Notre volonté est claire : transformer cet outil en véritable **plateforme de performance commerciale**, au service à la fois des clientèles, des partenaires économiques et de la stratégie globale de la station.

Un socle existant à consolider

La centrale dispose déjà de fondations solides : un portefeuille d'hébergeurs partenaires, une notoriété locale, une capacité à générer des ventes packagées. Ces éléments sont précieux, mais ils doivent être consolidés :

- Renforcer la relation avec les prestataires en les impliquant davantage dans la stratégie commerciale.
- Créer une dynamique collective autour de la centrale comme outil de mutualisation, de visibilité et de croissance.
- Fiabiliser et enrichir l'offre disponible : diversité des formats d'hébergement, multi-saisonnalité, élargissement aux activités outdoor, bien-être, culturelles ou événementielles.

Un outil à moderniser pour améliorer l'expérience client

L'enjeu principal réside dans la modernisation de l'outil technique et digital :

- Refonte du site de réservation : ergonomie, compatibilité mobile, simplification du tunnel de réservation.

- Interconnexion avec les grands canaux de distribution (OTAs, GDS, agences), tout en gardant une logique de centralisation locale.
- Intégration d'un CRM pour une meilleure gestion de la relation client, du marketing ciblé et de la fidélisation.

Une stratégie commerciale plus offensive

La centrale doit devenir un **vecteur actif de commercialisation** et non un simple réceptacle :

- Mise en place d'une **stratégie de yield management** : adaptation dynamique des prix selon la période et la demande.
- Création de **packages intelligents** et sur-mesure (séjours famille, bien-être, aventure, événements).
- Développement de partenariats (entreprises, CE, TO spécialisés) pour diversifier les clientèles.

Un pilotage orienté résultats et transparence

Enfin, pour gagner en crédibilité et en efficacité, la centrale doit s'appuyer sur une **gouvernance claire**, des **indicateurs de performance (KPIs)** suivis régulièrement (taux de conversion, panier moyen, taux de remplissage, satisfaction client), et une **politique de reporting ouverte aux partenaires**. Cette transparence encouragera l'adhésion et la coopération sur le long terme.

Nous disposons, au sein de la Compagnie des Alpes, d'une expertise opérationnelle directe en matière de commercialisation touristique, qui nous permet d'aborder ce projet de consolidation et de modernisation avec une réelle efficacité. En tant qu'opérateur de l'OTA **Travelski**, nous maîtrisons les mécanismes du e-commerce touristique, le référencement de l'offre, les stratégies de pricing et l'optimisation des tunnels de réservation. En parallèle, la gestion du réseau d'agences immobilières **Mountain Collection** nous confère une connaissance approfondie des logiques d'hébergement de montagne, des attentes des propriétaires et de la relation terrain avec les clientèles. Cette double compétence, à la fois digitale et de terrain, nous place dans une position idéale pour **intégrer, professionnaliser et dynamiser la centrale de réservation**, tout en assurant une cohérence complète avec les réalités locales.

E.1.3. ACTIVATION CRM

Partant du postulat que la **création d'un lien durable et authentique avec ses clients permet à un territoire d'optimiser ses retombées économiques tout en maximisant l'attachement affectif de ses visiteurs**, la Compagnie des Alpes a fait du marketing relationnel & digital un axe majeur de son développement commercial.

Un écosystème digital intégré

De la récolte de données visiteurs, aux canaux de prises de parole (newsletters, SMS, push notification...) en passant par le recouplement des informations des différents systèmes (site internet de vente en ligne, point de vente, application mobile, Spot photos...) la Compagnie des Alpes a élaboré, pour ses différents sites, un écosystème digital performant permettant aux collaborateurs en charge de la relation clients d'imaginer et de mettre en place tous types d'actions de fidélisation.

Le saviez-vous ?

En 2024, plus de 1.5 millions de clients ont reçu une ou plusieurs newsletters d'information de la part des domaines de montagne de la Compagnie des Alpes. Avec moins de 0,3% de désabonnement, ces actions de communication généralement coordonnées avec les Offices de tourisme, suscitent un réel intérêt auprès des visiteurs.

Une mesure de la performance partagée

Mesurer le résultat et l'incidence des actions entreprises est central pour tout territoire qui cherche à challenger ses stratégies et optimiser l'engagement de ses équipes.

Ainsi, plus de 25 indicateurs clés offrent quotidiennement aux équipes marketing & commerciale des sites de la Compagnie des Alpes, une capacité à ajuster, peaufiner, optimiser, valider les actions entreprises.

Le saviez-vous ?

C'est, par exemple, le cas de la mesure de l'incidence des stratégies d'activation des visiteurs post-séjour. Il a été permis de prouver qu'un contact activé (recevant une newsletter de la part de la destination) générait, en moyenne, cinq fois plus de chiffres d'affaires qu'un contact non activé.

Un collectif montagne mis en mouvement

Car c'est par l'échange et le partage que les idées novatrices émergent, la Compagnie des Alpes incite et initie des démarches collectives de gestion de projet et de partage d'expériences. Au sein du Groupe, prêt de 150 collaborateurs construisent ensemble les démarches, les outils, les actions de demain au sein de commissions, groupes de travail, collectifs transverses dans un esprit d'ouverture et d'innovation.

Le saviez-vous ?

Depuis 3 ans, la Compagnie des Alpes a fait le choix d'initier la création de rencontres régulières entre acteurs des territoires autour de projets ambitieux et structurants (Analyse des leviers de la satisfaction des visiteurs, partage d'expériences sur les sujets digitaux, élaboration d'écosystèmes partagés d'activation à l'échelle d'une destination...).

POSTULAT DE DEPART

Récence - Fréquence - Montant

Plus j'ai consommé récemment... Plus je consomme régulièrement... Plus j'ai consommé de manière importante...

ENJEUX POUR LA DESTINATION

Connaître et comprendre les attentes et comportements de nos clients

Optimiser l'expérience durant le séjour

Garder le lien pour fidéliser et créer la préférence

Jouer sur la recommandation client et le bouche à oreille

« Une philosophie permettant à un territoire d'optimiser son chiffre d'affaires tout en maximisant l'expérience de ses clients. »

OBJECTIF POUR LE CLIENT

Vivre une expérience unique en partageant avec ses proches, les locaux et en s'imprégnant de l'environnement
Lien avec le territoire – Lien avec ses proches – Lien avec les autres visiteurs – Lien avec son corps – Lien avec les acteurs – Lien avec son esprit

COMMENT

En personnalisant la relation

En créant la surprise

En apportant un contenu informatif et engageant

Créer une relation durable, sincère, transparente et personnalisée avec le client.

QUAND

Avant – Pendant - Après

Visibilité – Considération – Préférence – Satisfaction – Fidélisation – Recommandation

« Parce que le client a une perception globale de la destination, il est important de travailler l'avant, le pendant et l'après séjour de manière cohérente à tous les stades de son « expérience ». »

OÙ

Dans une démarche multicanale

A tous les points de contacts de son « expérience » et ceci quelque soit le temps du séjour.

E.1.4. PILOTAGE & REPORTING

i. Mesure de la satisfaction clients

Nous plaçons la satisfaction au cœur de notre stratégie depuis plus de 30 ans, époque à laquelle peu d'entreprises en faisaient une priorité. Au fur et à mesure des années, les attentes de nos

clients ont évolué. « Satisfaire » ne suffisait plus. Il devenait crucial d'enchanter la clientèle. En effet, un client enchanté, c'est-à-dire évaluant son séjour avec une note de 9 ou 10/10 a deux fois plus de chances de recommander une destination versus un client donnant une note de 8/10. Nous avons alors fait évoluer notre baromètre de satisfaction pour qu'il nous serve à identifier les leviers de développement de la Très Grande Satisfaction client (TGS = enchantement client).

La satisfaction client est le socle de notre raison d'être. La mesurer, l'analyser pour pouvoir ensuite l'améliorer fait partie de notre ADN.

Cependant, notre orientation client dépasse la seule mesure de la satisfaction. Nous intégrons les feedbacks client dans de nombreuses démarches, avec le soutien du pôle d'expertise Écoute Client.

Des bases scientifiques solides

Le baromètre de satisfaction en place sur les destinations exploitées par la Compagnie des Alpes depuis 2018-2019 s'appuie sur des fondements scientifiques solides. Il a été construit de façon quadripartite avec :

- Les équipes pluridisciplinaires de nos sites (pisteurs, marketeurs, équipes opérationnelles etc.) ;
- Le pôle d'expertise Écoute Client de la Compagnie des Alpes ;
- Daniel Ray et l'équipe indépendante d'enseignants-chercheurs en marketing de l'Institut du Capital Client de Grenoble École de Management ;
- L'institut d'études client BVA (anciennement Côté Clients).

Cette collaboration inédite nous a permis de développer un outil pratique, avec des résultats facilitant la prise de décision par les équipes pour améliorer la satisfaction client tout en bénéficiant des dernières avancées en « marketing research » et en sciences comportementales. Notre baromètre intègre ainsi des questions directement issues de la Recherche (ex : questions nécessaires au calcul du COS (Customer Orientation Score), du Complaint Model, ou plus classiquement du NPS).

De plus, grâce à ce pool d'experts, nous challengeons régulièrement nos méthodes d'enquêtes pour nous assurer de la bonne représentativité des résultats dans le temps.

Une mesure de la totalité de l'expérience vécue par les clients

Notre objectif est d'arriver à comprendre le mieux possible ce que vivent nos clients, pour pouvoir agir de façon efficace sur le parcours client et améliorer leur expérience.

Pour cela nous avons construit notre questionnaire à partir du témoignage de différents clients (interviews). Ceci nous a permis de définir le parcours client « du point de vue des clients » et non selon nos propres croyances. Le questionnaire que nous utilisons couvre ainsi la totalité de l'expérience client (préparation du séjour, réservation, expérience sur le domaine skiable, vie quotidienne dans la station, départ...), y compris les pans de l'expérience situés hors du scope d'intervention des sociétés d'exploitation de la Compagnie des Alpes.

Les clients sont interrogés tout au long de la saison par mail, une fois leur expérience terminée, c'est-à-dire quelques jours après la fin de leur séjour. Cette méthode nous donne une vision globale du ressenti client, et nous aide à identifier tout ce qui peut impacter, positivement ou négativement, la satisfaction du séjour dans son entièreté.

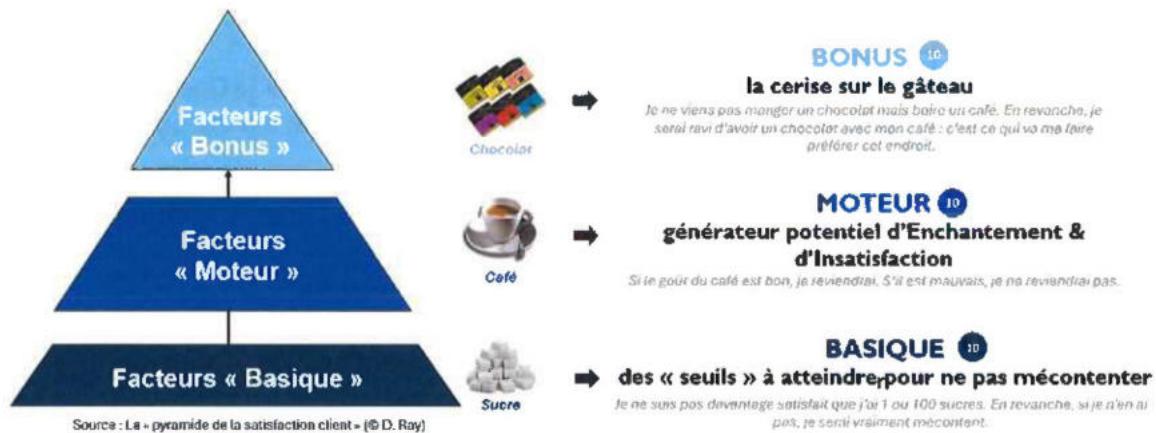
La détermination des « moments de vérité » : les étapes du parcours client qui influencent le plus la satisfaction globale des clients

La recherche (Kano – 1984, Llosa – 1997, Ray – 2001) a mis en évidence que la satisfaction est un concept asymétrique : les éléments du parcours client qui développent la satisfaction ou

l'enchantement client ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui créent du mécontentement.

C'est pourquoi les méthodes d'analyse statistique que nous utilisons visent à identifier de façon distincte les facteurs de mécontentement VERSUS les facteurs d'enchantement (cf. ci-dessous, la pyramide de la satisfaction client).

Identification des facteurs d'insatisfaction et / ou d'enchantement

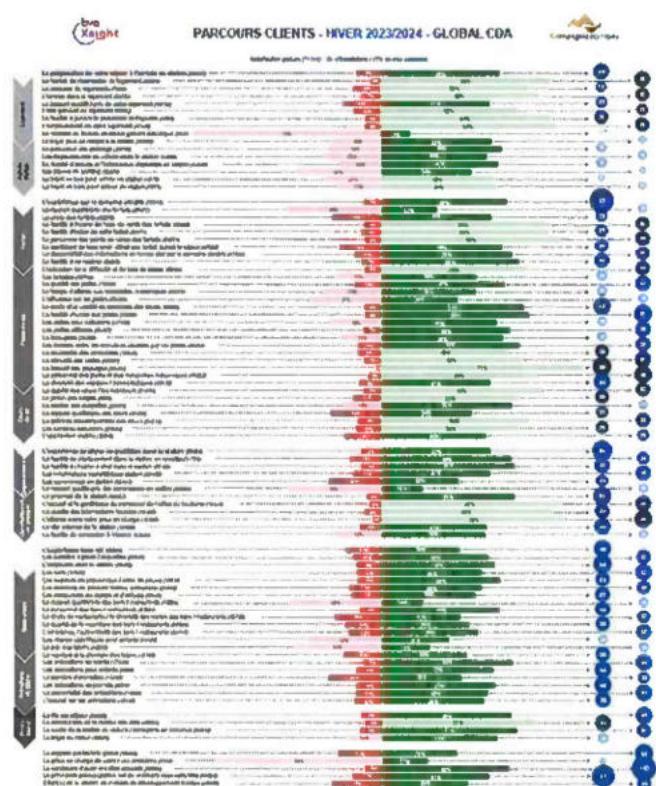


Nous calculons aussi le score d'importance de chaque étape de l'expérience à partir des résultats annuels du baromètre. Ceci permet d'identifier les étapes du parcours qui ont le plus d'impact sur la satisfaction client et de façon induite, sur la fidélité.

La conjugaison de ces 2 analyses (détermination des facteurs « basique », « moteur », « bonus » & calcul des scores d'importance) nous aide à agir de façon plus efficiente pour améliorer l'expérience client et développer la Très Grande Satisfaction.

Chaque année, l'ensemble de ces résultats sont synthétisés sous la forme d'une frise retraçant la perception du parcours client. Cette frise vient compléter les traditionnels rapports et bases de données. Elle permet aux équipes de visualiser le parcours clients sur une page unique en faisant ressortir :

- Les basiques, moteurs, bonus,
- Les scores d'importance,
- Les notes de satisfaction.



ii. Mesure de la performance et pilotage d'activité

Nous avons mis en place sur l'ensemble de nos Domaines de Montagne, une démarche - marketing, technologique et data-driven - qui vise à développer et mettre à disposition des stations et des collaborateurs, les expertises, les outils et les connaissances nécessaires à la création de valeur pour les clients :

- Un ensemble de dashboards, sur *PowerBI*, prêts à l'emploi couvrant les besoins en reporting du business, contrôles de gestion et financiers.
- Des ensembles de données « datasets » accessibles par *PowerBI* ou *Excel* permettant aux utilisateurs avertis (profils business analyste) de réaliser leurs propres dashboards ou analyses (par ex. tableaux croisés dynamiques).

Quelques exemples de KPI :

- KPIs principaux : Journées Skieurs vendues / CA / PMJ en activité et date d'opération ;
- KPI relatifs aux ventes ;
- KPI relatifs au canal de distribution BtoB ;
- KPI relatifs au canal de distribution BtoC ;
- KPI relatifs à la fréquentation (Conso) ;
- KPI relatifs au suivi des passages.



E.2. PARTICIPATION DU DÉLÉGATAIRE À L'ANIMATION DE LA STATION

Notre engagement dans l'animation et l'événementiel de la station est largement ancré dans le positionnement de la Compagnie des Alpes en tant que **Compagnon du Territoire**.

Dans une logique de station vivante, attractive et durable, notre projet d'exploitation inclut une forte implication dans l'animation du territoire, en lien étroit avec la Commune, l'Office de tourisme et les acteurs locaux. Nous souhaitons inscrire Pralognan-la-Vanoise comme une **destination d'expériences** à l'année, combinant patrimoine alpin, innovation outdoor et engagement environnemental.

Notre action s'articule autour de trois axes majeurs :

- **Créer des événements à fort potentiel d'attractivité** pour tous les publics : familles, sportifs, résidents secondaires, visiteurs non-skieurs ;
- **Valoriser les spécificités locales** : alpinisme, nature préservée, tradition montagnarde ;
- **Renforcer les temps forts existants** de la station, tout en apportant une offre originale et complémentaire.

Nos engagements concrets

- **Financiers** : une enveloppe annuelle dédiée à l'animation, comprise entre **40.000 € et 60.000 €**, incluant la conception, la production, la communication et la logistique événementielle.
- **Humains** : mobilisation d'une équipe dédiée incluant un référent animation, des agents techniques et du personnel de soutien aux événements (sécurité, damage, exploitation...).
- **Matériels et logistiques** : mise à disposition des infrastructures d'exploitation (remontées, front de neige, bâtiments techniques) selon un calendrier validé avec les services municipaux.
- **Communication et rayonnement** : promotion des événements auprès de nos réseaux et du grand public (outils digitaux, newsletters, presse spécialisée), en synergie avec l'Office de tourisme.

Une programmation événementielle pluri-saison, porteuse de sens

Nous proposons une offre événementielle innovante et réplicable, qui alterne rendez-vous ludiques, sportifs et culturels. Ces propositions constituent une **base de travail ouverte**, pensée pour s'adapter aux attentes des acteurs locaux. Elles seront bien entendu **discutées, ajustées et coconstruites** en lien étroit avec la Commune, l'Office de tourisme et les partenaires du territoire, dans une logique de complémentarité et d'ancre local.

Hiver – Family Games – Winter Edition

- **Concept** : jeu de piste familial dans la neige, combinant défis sportifs et découvertes culturelles.
- **Activités** : parcours à ski ou à pied, biathlon laser, tyrolienne, trottinette sur neige, atelier sculpture sur glace, coupe de bûche, quiz sur le patrimoine local.
- **Cibles** : familles, non-skieurs, touristes en recherche d'expérience alternative.
- **Budget estimé** : 6.000 € à 15.000 € / événement selon options digitales.

Été – Family Games – Summer Edition

- **Concept** : version estivale du jeu de piste, en alpage ou autour du village.

- **Activités** : parcours nature, ateliers d'orientation, VTT électrique, tir à l'arc, visite de ferme d'alpage, ateliers fromage et faune/flore.
- **Dimension éducative** : sensibilisation à la biodiversité et au Parc National de la Vanoise.
- **Budget estimé** : 5.000 € à 12.000 € / événement.

Mi-saison – Vanoise Unlimited Challenge

- **Concept** : raid sportif multi-activités (trail, VTT, rafting) entre Pralognan-la-Vanoise et Moûtiers.
- **Publics visés** : sportifs, clubs outdoor, séminaires d'entreprise.
- **Retombées** : valorisation des paysages emblématiques, animation hors saison, relais média fort.
- **Budget estimé** : 15.000 € à 25.000 €.

Hiver – Freeride World Tour Qualifier & Junior – Étape Pralognan

- **Concept** : étape officielle de la tournée FWT Qualifier et Junior.
- **Cibles** : jeunes freeriders, clubs, journalistes spécialisés.
- **Objectifs** : affirmer Pralognan-la-Vanoise comme une terre de ski engagé et de haute montagne.
- **Budget estimé** : 15.000 € – coorganisé avec la Compagnie des Alpes.

4 saisons – Salon de l'Outdoor à Assistance Électrique

- **Concept** : salon grand public dédié aux innovations en mobilité de montagne (VTT AE, skis assistés, exosquelettes...).
- **Ambition** : faire de Pralognan-la-Vanoise un laboratoire d'innovation responsable en montagne.
- **Animations** : essais terrain, conférences ("Montagne durable & technologies"), présence de guides historiques.
- **Budget estimé** : 10.000 € à 20.000 €.

Complémentarité avec les événements existants

Nous nous engageons également à participer activement à l'animation de **manifestations existantes** telles que :

- Courses de ski-alpinisme locales (type *Trace de Pralo*),
- Journées patrimoine ou culturelles,
- Événements sportifs soutenus par la Commune (trail, VTT...),
- Actions avec les écoles, le Club des Sports ou les acteurs du Parc National de la Vanoise.

Nos apports : logistique, communication, mise à disposition d'équipements, sécurité, personnel d'appui.

Une station vivante, toute l'année

Grâce à cette stratégie, nous visons à :

- Renforcer l'attractivité touristique 4 saisons de la station,
- Favoriser les retombées économiques locales (hébergement, restauration, commerces),
- **Créer du lien** entre vacanciers, résidents et acteurs du territoire.

Nous ferons de Pralognan-la-Vanoise une **scène vivante de l'outdoor alpin**, respectueuse de son patrimoine et résolument tournée vers l'avenir.

LISTE DES ANNEXES DU MÉMOIRE

- [Annexe 1](#) : CV de M. David PONSON
- [Annexe 2](#) : Modèle de SGS
- [Annexe 3](#) : Modèle de règlements d'exploitation



**PRALOGNAN
LA VANOISE**

SAVOIE - FRANCE



Compagnie des Alpes



MB · RC

MB. 88



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONCESSION
DU DOMAINE SKIABLE
DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

MEMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER ANNEXE 1 – CV DAVID PONSON



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

Signed with
Universign

MB

ID: tk_Y0k0kvdm2Z-wQ



David Ponson

Directeur de la Division Domaines skiables et activités outdoor

Diplômé de l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers de Paris, David Ponson intègre la Compagnie des Alpes en 1996.

Après plusieurs postes de Direction des Domaines skiables du Groupe, il intègre le Comité exécutif en octobre 2011 en tant que Directeur des opérations Domaines skiables.

En juin 2016, il devient Directeur de la Division Domaines skiables et accompagne les projets immobiliers Montagne pour le Groupe, il devient, à compter du 1er juin 2021,

Directeur de la Division Montagne et Activités Outdoor. Cette division intègre, en plus de la gestion des domaines skiables, les aspects diversification hiver/été. David Ponson est en outre Président de la section Savoie de Domaines skiables de France et Président de la section Formation Domaines skiables de France.



PRALOGNAN LA VANOISE

SAYOIE - FRANCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE
CONCESSION DU DOMAINE SKIABLE
DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

MEMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER ANNEXE 2 – MODELE DE SGS



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

ID: tx_J7n7nDyMZIPL

Signed with
Universign

MB · 08

DOCUMENT DE STRUCTURE DU SGS

	REDACTEUR	VERIFICATEURS	APPROBATEUR
NOM-PRENOM			
FONCTION			
DATE / VISA			

0 / Historique des versions du document d'orientation du système de gestion de la sécurité

Ce chapitre permet de suivre les différentes versions du document d'orientation du Système de Gestion de la Sécurité (SGS), en indiquant notamment l'objet des modifications.

Version	Date	Objet de la révision

1 / Informations générales	4
1.1 - Objet du système de Gestion de la Sécurité.....	4
1.2 - Identité de l'exploitant.....	4
1.3 - Missions confiés à l'exploitant.....	4
1.4 - Caractéristiques générales du parc des installations.....	4
2/ Description de l'organisation de l'exploitant pour l'exploitation et la maintenance des remontées mécaniques et des tapis roulants	5
2.1 - Organisation générales	5
2.2 - Organisation de l'exploitation	5
2.3 - Organisation de la maintenance	5
3/ Description des conditions d'exploitation	6
3.1 - Identification et politique de répartition des tâches et fonctions nécessaires à l'exploitation	6
3.2 - Exploitation	7
3.2.1 - Exploitation en conditions normales	7
3.2.2 - Exploitation en cas de circonstances exceptionnelles	7
3.2.3 - Modalités de gestion des incidents significatifs et des accidents	8
4/ Définition et mise en œuvre de la politique de maintenance	9
4.1 - Les différents types de maintenance	9
4.1.1 - La maintenance préventive et prédictive	9
4.1.2 - La maintenance curative	10
4.2 - Politique d'affectation des tâches et fonctions	10
4.3 - Gestion des pièces détachées	11
4.4 - Traçabilité de la maintenance	11
5/ Organisation et retour d'expérience	11
6/ Gestion des compétences	12
6.1 - Modalités de recrutement	12
6.2 - Dispositifs de formation initiale	13
6.3 - Dispositif d'évaluation périodique et de formation continue	13
7/ Dispositif permanent de contrôle et d'évaluation du niveau de sécurité	13
8/ Identification des documents ainsi que des entités chargées de leur élaboration, de leur visa et de leur mise à jour	14
9/ Modalités de révision du système de gestion de la sécurité	15

1 / Informations générales

1.1 Objet du Système de Gestion de la sécurité

Le SGS a pour objet d'une part, de décrire l'organisation mise en place par l'exploitant pour exploiter et maintenir les installations, d'autre part, de démontrer sa capacité à maîtriser les risques et à assurer une gestion sûre de ses installations.

Le SGS présente les principes et mesures d'exploitation et de maintenance définies par l'exploitant pour assurer, pendant toute la durée d'exploitation, la sécurité des usagers, ainsi que celle des tiers, dont la présence dans des zones d'interférence avec les remontées mécaniques et les tapis roulants ne peut être raisonnablement exclue.

Il mentionne en particulier les documents de référence, tenus à la disposition du service de contrôle (cf. chapitre 8). L'objectif visé est que l'ensemble constitué par le document d'orientation et les documents associés réponde à toutes les exigences de la réglementation relative au SGS.

1.2 Identité de l'exploitant

Nom de la société :

Statut juridique :

1.3 Missions confiées à l'exploitant

De par son statut juridique, la société intervient dans le cadre de plusieurs contrats de DSP conclus avec les communes de [...] (la date d'échéance est le [...]) et de [...].

Ces contrats définissent le périmètre des missions incombant à l'exploitant qui portent sur :

- L'exploitation et la maintenance (dont GI) des remontées mécaniques et tapis roulants situé sur le domaine skiable de [...].
- L'investissement du domaine skiable (Remontées Mécaniques et Pistes).

Le terme générique « exploitation » recouvre bien les activités d'exploitation et de maintenance de l'ensemble du parc de remontées mécaniques.

Documents associés : contrat + avenant DSP avec mairie de [...]

1.4 Caractéristiques générales du parc d'installations

Le parc des installations est composé des technologies suivantes :

- ✓ Tapis
- ✓ Fil neige
- ✓ Téléskis à attaches fixes et débrayables
- ✓ Télésièges à attaches fixes et débrayables
- ✓ Télécabines à attaches débrayables

Pour les installations du domaine skiable pour lesquelles nous ne sommes pas exploitants, nous sommes amenés à effectuer la maintenance. Nos relations sont régies à travers des conventions.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents ; Caractéristiques techniques : Convention avec les écoles de ski]

2 / Description de l'organisation de l'exploitant pour l'exploitation et la maintenance des remontées mécaniques et des tapis roulants

2.1 Organisation générale

L'exploitant est organisé avec une répartition des principales missions par directions, sous la responsabilité d'un directeur général.

Les tâches de gestion de la sécurité de l'exploitation et de la maintenance des remontées mécaniques sont regroupées au sein de la direction du domaine skiable.

[certification ISO 9001 si applicable]

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

2.2 Organisation de l'exploitation

L'exploitation relève de la direction du Domaine Skiable.

Les tâches de gestion de la sécurité de l'exploitation des remontées mécaniques sont ventilées entre le service remontées mécaniques et le service électrique.

L'exploitation des RM nécessite de se coordonner avec d'autres services (Pistes en particulier) par rapport à la sécurité des remontées mécaniques (présence d'engins sous les lignes, PIDA en cours de réalisation, ...) et en tenant compte des autres exploitants du fait d'un domaine skiable inter-connecté et d'un produit ski commun.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

2.3 Organisation de la maintenance

La maintenance relève de la direction du domaine skiable.

Les tâches de gestion de la sécurité de la maintenance des remontées mécaniques sont ventilées entre le service remontées mécaniques et le service électrique.

En période d'exploitation :

- les dépannages mécaniques sont supervisés par le service Remontées mécaniques et les dépannages « électriques » incombent au service électrique.
- Les contrôles mensuels mécaniques sont réalisés par le conducteur et son équipe avec en renfort, l'équipe de l'atelier ; les contrôles mensuels électriques sont réalisés par le service électrique

En période hors d'exploitation, la maintenance préventive et prédictive de l'ensemble du parc de remontées mécaniques est assurée par les équipes de maintenance.

Les années où la charge de travail est trop importante ou lorsque nous ne disposons pas des compétences/ressources en interne, l'exploitant fait appel à des entreprises sous-traitantes.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

3 / Description des conditions d'exploitation

Ce chapitre définit les principes et modalités d'exploitation, en service normal comme en cas de circonstances exceptionnelles.

3.1 Identification et politique de répartition des tâches et fonctions nécessaires à l'exploitation

La répartition des tâches et fonctions nécessaires à l'exploitation se fait sur la base des compétences et de la disponibilité des personnels.

L'affectation du personnel sur les installations se fait en tenant compte des compétences nécessaires à la tenue du poste et selon les principes suivants :

- Prise en compte des fiches de vœux personnel (rendues en fin de saison d'hiver) en essayant d'y répondre positivement lorsque possible
- Mise en place d'équipes complémentaires sur les appareils (équilibre à assurer entre « novices » et « expérimentés »)
- Rotation régulière entre les différents appareils (pas trop rapidement pour que les personnels puissent se familiariser à leur appareil, mais pas trop rarement pour éviter la surspécialisation et la routine)

Pour pallier les éventuelles absences, l'exploitant dispose de l'équipe atelier, ayant les compétences nécessaires pour assurer les missions de remplacement sur tous les postes.

Une grille identifie la liste des tâches à réaliser pour assurer la sécurité de l'exploitation et permet de les répartir entre les personnes affectées sur les installations, l'encadrement et les services supports.

La grille garantit l'exhaustivité sur les aspects réglementaires et sécuritaires de l'exploitation. Elle traite donc tout ce qui relève des contrôles journaliers, hebdomadaires, mensuels, des missions d'aménagement, de surveillance et de conduite proprement dite, avec la gestion des arrêts, des situations dégradées, des incidents, des pannes et des accidents.

La grille permet de s'assurer que toutes les tâches nécessaires à la sécurité de l'exploitation sont affectées au moins à une personne compétente pour les réaliser.

Documents associés [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

3.2 Exploitation

Cette règle s'applique, quels que soit les conditions d'exploitation, à l'ensemble du personnel affecté à des postes de conduite en situation de surveillance (embarquement/débarquement) :

Extrait de l'arrêté du [...]

« [extrait de l'arrêté indiquant les règles de sécurité imposées aux personnes affectées aux postes de conduite]. »

L'utilisation de ces appareils sera exclusivement dédiée aux besoins de l'exploitation c'est à dire :

- l'appel pour le dépannage
- l'appel des secours

Lors de l'utilisation du téléphone, le personnel arrêtera l'installation concernée.

3.2.1- Exploitation en service normal

Le service normal correspond à la situation suivante :

- ✓ l'installation est en ordre de marche avec l'entraînement principal ;
- ✓ les conditions météorologiques et de visibilité ne nécessitent aucune précaution particulière ;
- ✓ le personnel nécessaire pour assurer les tâches de conduite et de surveillance est à son poste ;
- ✓ les autres conditions de sécurité et d'organisation spécifique à l'installation, telles que la mise en sécurité des pistes et le libre accès aux éventuels cheminements prévus pour l'évacuation des passagers, sont remplies.

L'exploitation en service normal est assurée par les personnes affectées sur chaque installation qui assurent les missions définies dans sa fiche de poste et complétée par la grille de mesure de compétences.

Chaque installation est placée sous la responsabilité d'un conducteur. Pendant la pause méridienne le personnel est remplacé par du personnel ayant les compétences minimales pour assurer l'exploitation en sécurité de l'installation sur laquelle il est affecté.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

3.2.2 - Exploitation en cas de circonstances exceptionnelles

On considère l'exploitation en circonstances exceptionnelles dès lors que les conditions du service normal ne sont plus remplies. Ces circonstances sont connues et identifiées par expérience et se résument aux cas suivants :

- Dysfonctionnement de dispositifs de communication et/ou de sécurité

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

- Panne mécanique ou électrique de l'installation

Appliquer la Procédure d'exploitation [ref de la procédure] et de maintenance [ref de la procédure].

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

- Récupération des usagers

Cette opération consiste à ramener l'ensemble des véhicules avec leurs passagers dans les stations en utilisant des procédures exceptionnelles et des moyens propres à l'installation.

➤ Cas de la récupération en marche secours pour pallier une panne de réseau :

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

➤ Cas de la récupération en marche incendie

Appliquer la procédure constructeur de l'appareil.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]; Règlement d'exploitation des RM concernées

➤ Cas de la récupération en marche arrière

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

- Évacuation des usagers

Ensemble des opérations permettant en cas d'immobilisation d'un téléporté, de ramener les passagers en lieu sûr.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents], Plan d'évacuation de l'installation

- Conditions météorologiques particulières

- Vent
- Orage
- Givre
- Manque de visibilité
- Forte chute de neige (en journée)
- Canicule

Pour l'ensemble de ces conditions particulières se reporter à la Procédure d'exploitation.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

- Manque d'effectifs

En cas d'absences, de mouvement social, de crise sanitaire, l'exploitant s'engage à assurer la sécurité des usagers de la manière suivante :

- Les appareils non structurants restent fermés
- Les missions minimales liées à la sécurité sont assurées
- L'exploitant s'engage à avoir le personnel d'évacuation nécessaire et peut faire appel aux autres exploitants de [nom du domaine concerné par le SGS].

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

- Les cheminements prévus pour l'évacuation des passagers ne sont pas assurés

Une concertation s'établit entre le responsable du service RM, le responsable pistes et le directeur domaine skiable pour décider de l'ouverture possible de l'appareil avec des mesures spécifiques : débit réduit, accompagnement renforcé au sol...

3.2.3 - Modalités de gestion des incidents significatifs et des accidents

Gestion des accidents mettant en danger la sécurité du client : appliquer les consignes définies dans la procédure d'exploitation.

Les incidents significatifs dès lors qu'ils compromettent la sécurité des usagers font l'objet d'une information auprès des organismes de contrôle, et les autres sont laissés à l'appréciation du responsable du service RM.

Le retour à l'exploitation en service normale se fait sur avis du responsable du service RM.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

4 / Définition et mise en œuvre de la politique de maintenance

La grille de répartition fonctionnelle des tâches de gestion de la sécurité des remontées mécaniques précise qui définit la politique de maintenance et qui est chargé de sa mise en œuvre.

Les grands principes de la politique de maintenance reposent sur :

- la sécurité des personnels et des usagers ;
- les contrôles et inspections réglementaires ;
- la maintenance préventive et prédictive ;
- les recommandations des constructeurs

Les objectifs poursuivis par l'entreprise sont :

- La conformité des appareils à la réglementation ;
- La disponibilité des appareils en saison d'exploitation (pas de panne) ;
- La traçabilité de la maintenance, ...
- L'amélioration du confort d'usage des installations ;

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

4.1 Les différents types de maintenance

La maintenance consiste pour chaque appareil à définir et réaliser les opérations qui relèvent de :

- la maintenance préventive ou prédictive, qui se décline elle-même en 4 items :
 - ✓ maintenance courante (contrôles et entretien)
 - ✓ gros entretien et mises en conformité (remplacement d'un câble, révision d'un moteur, d'un réducteur)
 - ✓ inspections périodiques réglementaires (pinces, câble, GI, I30)
 - ✓ démarche d'amélioration (sécurité du travail, confort, performance, prise en compte du REX)
- la maintenance curative, qui consiste au dépannage, c'est-à-dire aux opérations de maintenance qui permettent de revenir à un état d'exploitation normal.

4.1.1 - La Maintenance préventive et prédictive

Ce paragraphe décrit les modalités de gestion de la maintenance effectuée en dehors des périodes d'exploitation pour permettre le maintien du niveau de sécurité initial. Les principales étapes de la maintenance préventive et prédictive sont les suivantes :

- ✓ Elaborer les programmes de maintenance ;
- ✓ Recruter le personnel de maintenance (interne ou externe) ou faire appel à un sous-traitant ;
- ✓ Elaborer les plannings d'affectation des personnels de maintenance en fonction des compétences ;
- ✓ Identifier les travaux nécessitant un pilotage spécifique ;
- ✓ Réaliser les travaux en utilisant les modes opératoires et procédures correspondants ;
- ✓ Valider la reprise de l'exploitation par l'inspection annuelle : essais exploitant (+ essais TIA sur téléportés) ou protocole spécifique ;
- ✓ Tracer les travaux et les inspections ;
- ✓ Communiquer les informations requises au service de contrôle.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

4.1.2 - La maintenance curative

Ce paragraphe décrit les modalités de gestion du dépannage pendant les périodes d'exploitation. Elle suit globalement les mêmes principes que la maintenance préventive et prédictive avec les singularités suivantes :

- Avant les travaux de dépannage

Le déclenchement de la maintenance curative (alerte) est à la charge du personnel d'exploitation. La nature des travaux à faire n'étant pas connue à l'avance, il est nécessaire de réaliser un diagnostic.

Le personnel d'exploitation, selon ses compétences, a la charge d'établir un diagnostic précis de la nature de la panne. En concertation avec le responsable d'exploitation il décide des actions à mettre en œuvre.

- Après les travaux de dépannage

La phase de validation de reprise de l'exploitation, qui dépend de la nature des travaux réalisés, est gérée par l'exploitant dans les conditions définies dans la grille de répartition fonctionnelle des tâches de gestion de la sécurité des remontées mécaniques.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

4.2 Politique d'affectation des tâches et fonctions

La politique d'affectation des tâches se définit en prenant en compte à la fois le plan de charge de l'exploitant et les ressources internes de l'entreprise (compétences et moyens).

L'exploitant évalue ses besoins en maintenance et adapte ses ressources (embauches éventuelles ou appel à la sous-traitance).

Les programmes de travaux sont affectés aux équipes et/ou aux sous-traitants.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

4.3 Gestion des pièces détachées

La politique de l'entreprise permet d'identifier les pièces principales à avoir en stock et celles qui nécessitent une vigilance particulière. Le stock est géré par le service achat de l'entreprise.

Les personnes autorisées à faire des demandes de pièces identifient le besoin et s'adressent au service achat de l'entreprise.

Deux cas peuvent se présenter :

1/ la pièce est en stock : le service achat gère la disponibilité.

2/ la pièce n'est pas en stock : les personnes autorisées à faire des demandes de pièces donnent au service achat les informations permettant de commander la bonne pièce avec la référence constructrice.

Elles réceptionnent la (les) pièce(s) et contrôle la (leur) conformité à la commande.

4.4 Traçabilité de la maintenance

La traçabilité des pièces de sécurité est assurée dans les dossiers de maintenance des appareils.

La traçabilité est assurée via une GMAO qui reprend l'ensemble des opérations de maintenance courante et hors courante, le détail des interventions réalisées, pièces changées.

5/ Organisation du retour d'expérience

Le Retour d'Expérience (REX) a pour objectif de permettre à l'exploitant de tirer des enseignements des dysfonctionnements, des incidents, des accidents, afin de le faire progresser dans la gestion de la sécurité de l'exploitation et de la maintenance. Son organisation doit permettre de tracer et collecter des informations, de les analyser et de définir les éventuelles actions à mettre en œuvre.

Les informations suivies et analysées dans le cadre du REX sont :

- Les situations à risque (incidents significatifs)
- Les accidents
- La dérive des arrêts sur une installation donnée
- Le REX des autres exploitants CDA
- Les anomalies rencontrées au cours de la maintenance

Pour collecter ces informations, l'exploitant s'appuie sur :

- Le logiciel [logiciel RH à préciser si applicable]
- Groupe de travail CDA
- Les réunions CSSCT
- Les réunions hebdomadaires avec les chefs d'équipes

L'analyse des informations collectées en revue d'activité peuvent faire l'objet d'un plan d'action si nécessaire.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

6/ Gestion des compétences

6.1 Recensement des compétences

Le logiciel [...] permet de visualiser pour chaque salarié, les compétences acquises (examen, CQP, formation qualifiante) ou reconnues (validation interne) et les habilitations diverses, (électriques, conduite de véhicule ou d'engin, travail en hauteur, ...).

De même, la grille de répartition des tâches nécessaires à l'exploitation précise celles qui doivent être maîtrisées à minima par toute personne affectée sur une installation.

Les personnels d'exploitation et de maintenance sont affectés prioritairement aux postes de travail en fonction de leurs compétences.

Certaines situations (absences, activité partielle, mouvement social, ...) peuvent néanmoins conduire à réduire le niveau de compétences des personnes affectées sur les installations. Afin d'assurer la sécurité de l'exploitation à tout moment et dans toutes les situations, l'exploitant garantit que toutes les personnes affectées sur une installation maîtrisent les tâches minimales identifiées dans la grille correspondante de répartition des tâches nécessaires à l'exploitation.

Documents associés :

[cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents].

6.2 Modalités de recrutement

Ce paragraphe décrit les principes et les modalités de recrutement des différents personnels dont les missions peuvent avoir un impact sur la sécurité (sélection des profils de recrutement selon les fonctions recherchées, principes de choix, responsabilités des choix, ...).

Avec un turnover relativement faible, le nombre de recrutements est limité.

Le recrutement est réalisé par le responsable du service Remontées Mécaniques en relation avec la direction des ressources humaines. La politique de l'entreprise est de privilégier la promotion interne et si besoin de faire appel au recrutement extérieur.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

6.3 Dispositifs de formation initiale

La formation relève du service des ressources humaines.

La formation des nouveaux embauchés ou en cas de changement de poste se fait sous forme de compagnonnage par le responsable de service, directement sur le terrain.

Le principe retenu est le suivant :

- Exploitation :
 - Personnel d'exploitation (agents RM, chef de station), prise en charge par le conducteur
 - Personnel de l'atelier, prise en charge par le service Remontées Mécaniques
 - Personnel électrique, prise en charge par le Responsable du service Electrique
 - Le conducteur est pris en charge par le service remontées mécaniques
- Maintenance :
 - Personnel de maintenance, prise en charge par les chefs d'équipe

6.4 Dispositif d'évaluation périodique et de formation continue

L'évaluation du personnel se fait au quotidien par le conducteur, le chef d'équipe et le Resp.Équipes maintenance et Exploitation.

Ces évaluations peuvent dans certains cas mener au changement d'affectation ou à la mise en place de formation supplémentaire.

L'évaluation périodique se traduit à travers les entretiens de positionnement, les entretiens individuels et les entretiens professionnels.

Documents associés : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents],

7/ Dispositif permanent de contrôle et d'évaluation du niveau de sécurité

Les modalités de contrôle du respect de la réglementation, du SGS et des consignes internes afin de détecter, analyser et traiter les écarts significatifs sont les suivantes :

- ✓ contrôle hiérarchique au fil de l'eau :
 - de manière journalière par le conducteur ou le chef d'équipe
 - lors des visites sur les postes de travail par le service remontées mécaniques
 - lors des interventions de l'encadrement (vérification de la bonne tenue des registres, visites périodiques) ou du service maintenance, suite à une panne, un incident ou un accident.
- ✓ utilisation du REX
- ✓ réalisation d'audit interne ou externe

Les modalités d'organisation interne pour identifier et mettre en œuvre les évolutions réglementaires sont les suivantes :

Le directeur du domaine skiable, le responsable du service RM, Resp.Équipes exploitation maintenance, le responsable technique et le responsable électrique reçoivent les circulaires, recommandations et prescriptions du **STRMTG-Bureau de Savoie**[nom du Bureau compétent] par le biais de l'adresse générique [adresse email à indiquer]

Les sujets d'ordre général (relations institutionnelles, dates d'ouverture, évènements spéciaux, projets nouveaux) sont traités prioritairement par le directeur du domaine skiable.

Les sujets directement liés à l'exploitation (dont contrôles en exploitation et contrôles périodiques en cours d'hiver) sont traités prioritairement par le responsable du service RM.

Les sujets directement liés à la maintenance sont traités prioritairement par le responsable technique.

Les sujets à dominante électrique sont traités prioritairement par le responsable électrique.

La veille interne est organisée par le biais des commissions de travail du Groupe Compagnie des Alpes régulièrement organisées et auxquelles participent les membres de l'encadrement : Commission CDA-DS (directeur du domaine skiable), GT RM (responsable d'exploitation), Commission QSE (responsable QSE), GT électrique (responsable électrique), Commission RH (directrice ressources humaines).

La revue annuelle de l'activité RM permet d'identifier collectivement les dysfonctionnements éventuels et les mesures à mettre en œuvre (analyse des indicateurs de disponibilité des installations, d'accidentologie clients/salariés, de satisfaction client par le biais des enquêtes de satisfaction et des registres de réclamations).

8/ Identification des documents ainsi que des entités chargées de leur élaboration, de leur visa et de leur mise à jour

Ce chapitre précise les principes de gestion documentaire permettant à l'exploitant d'assurer ses missions avec le niveau de sécurité requis.

Document associé : [cette partie est à adapter en fonction des documents pertinents]

Il liste les documents nécessaires à la gestion de la sécurité de l'exploitation et de la maintenance, notamment ceux mentionnés dans le document d'orientation du SGS.

Le directeur du domaine skiable s'assure que les documents suivants sont suivis, mis à jour et tenus à la disposition du personnel et du service de contrôle, suivant le besoin.

Le SGS est composé du présent document de structure et de doc associés. Cette liste est mise à jour annuellement et transmise au service de contrôle avant le 1^{er} décembre de chaque année.

Document associé : [ajouter la liste des documents de référence]

9/ Modalités de révision du système de gestion de la sécurité

Comme tout système d'organisation, le SGS est évolutif, de façon à s'adapter à la vie de l'entreprise et à son environnement. L'exploitant doit donc s'interroger périodiquement, au cours de la revue annuelle d'activité, sur la nécessité de faire évoluer la documentation du système, en particulier le document d'orientation, notamment dans les cas suivants :

- nouvelle installation ou modification substantielle
- modification d'organisation
- modification des missions confiées à l'exploitant

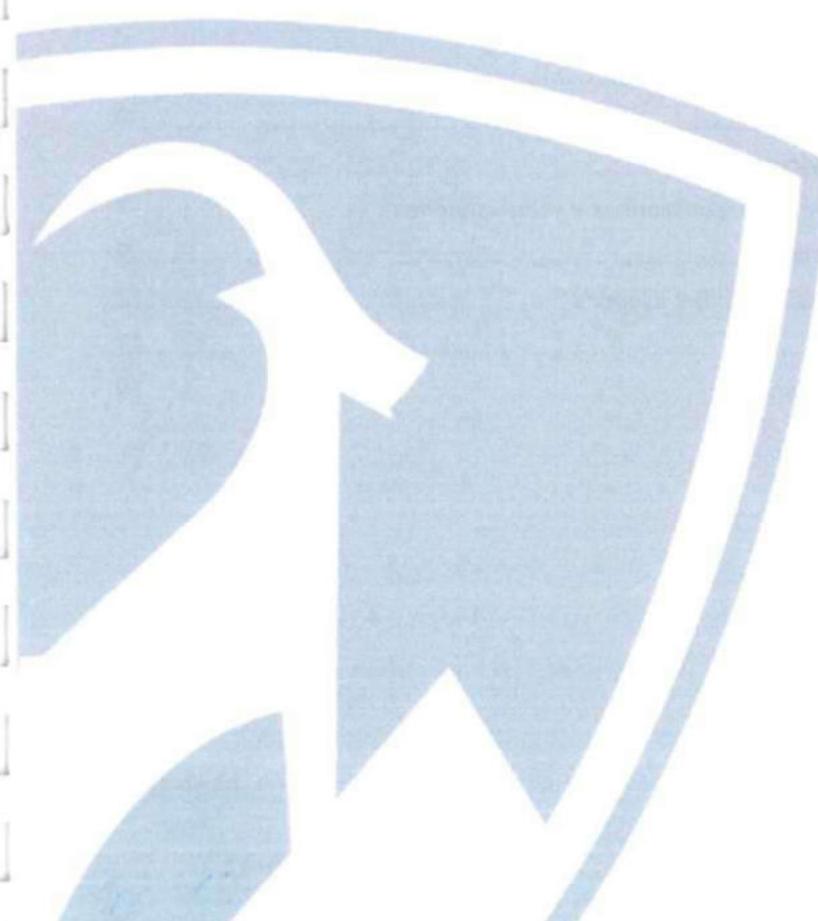


PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE
CONCESSION DU DOMAINE SKIABLE
DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

MEMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER ANNEXE 3 – MODELES DE RÈGLEMENTS D’EXPLOITATION



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

Signed with
Universign

ID: tx_wyevqg3n355

MB · de

REGLEMENT D'EXPLOITATION
pour télésiège ou télécabine à attaches débrayables¹

Exploitant : [...]

Station : [...]

Commune : [...]

Dénomination de l'installation : [...]

Autorisation de mise en exploitation délivrée le : [...]

Signature de l'exploitant

Date :

Table des matières

<i>PREAMBULE - Descriptif de l'installation</i>	2
<i>CHAPITRE I - Personnels et missions</i>	2
<i>CHAPITRE II : Modalités d'exploitation en service normal</i>	5
<i>CHAPITRE III : Modalités d'exploitation en cas de circonstances exceptionnelles</i>	7
<i>CHAPITRE IV : Contrôles à réaliser en exploitation</i>	9
<i>CHAPITRE V : Affichage, signalisation et balisage pour les usagers</i>	12
<i>CHAPITRE VI : Marches hors exploitation</i>	13
<i>CHAPITRE VII : Documents relatifs à l'installation</i>	15

¹ La mention du matériel non applicable sera à supprimer

PREAMBULE – Descriptif de l'installation²

ARTICLE 1^{er} : Conditions d'application du règlement d'exploitation

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de l'exploitation de l'installation. Il répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques.

Il s'impose au personnel d'exploitation qui doit aussi appliquer les consignes qui lui sont données par le chef d'exploitation.

CHAPITRE I - Personnels et missions

L'exploitation de l'installation s'effectue sous la responsabilité d'un conducteur désigné par le chef d'exploitation.

L'ensemble du personnel est tenu d'appliquer le présent règlement et les consignes d'exploitation et de faire respecter le règlement de police par les usagers.

Tout agent appelé à se trouver en contact avec le public doit être muni d'une pièce justifiant sa qualité, d'un insigne ou d'une tenue distinctive.

ARTICLE 2 : Missions du chef d'exploitation

Le chef d'exploitation est chargé d'assurer la direction technique d'une installation ou d'un ensemble d'installations pendant les périodes d'exploitation. Il est l'interlocuteur des services

² Cette partie sera reprise en supprimant les mentions inutiles et complétée.

de contrôle. Au cours de l'exploitation, il se trouve dans la zone des installations dont il est responsable. Il est joignable à chaque instant.

Le chef d'exploitation est responsable :

- du personnel affecté à l'exploitation
- de la sécurité de l'exploitation vis-à-vis des usagers, du personnel et des tiers ;
- du respect des prescriptions techniques ;
- de l'organisation technique de l'exploitation.

En particulier, il doit :

- adapter l'effectif du personnel aux besoins de l'exploitation ;
- décider de l'ouverture et de la fermeture au public de l'installation en fonction des horaires et des conditions d'exploitation ;
- appliquer et/ou faire appliquer les instructions et prescriptions particulières relatives à l'exploitation et à la maintenance de l'installation ; prendre les mesures nécessaires pour compléter ou modifier celles-ci ;
- s'assurer que le conducteur et les agents possèdent les compétences nécessaires à l'exécution des missions qui leur sont confiées, contrôler leur activité et en garder la trace ;
- veiller à la formation initiale et continue du personnel. En particulier, il doit veiller à l'entraînement du personnel auxiliaire appelé à collaborer aux opérations d'évacuation et de lutte contre les incendies ;
- veiller à l'application des mesures nécessaires pour la protection des travailleurs ;
- communiquer immédiatement à l'autorité compétente les incidents qui pourraient compromettre la sécurité de l'installation et tous les accidents graves ;
- décider des mesures à prendre en cas d'arrêt prolongé de l'installation ;
- mettre en œuvre le plan d'évacuation
- adopter toutes les dispositions nécessaires en cas de circonstances exceptionnelles prévues au chapitre III
- vérifier périodiquement la bonne tenue du registre d'exploitation
- décider lors des contrôles et inspections, des mesures à prendre en cas de constatation d'écart entre l'état spécifié et l'état constaté, et en informer si nécessaire les autorités de contrôle.

En accord avec l'exploitant, le chef d'exploitation peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et obligations à d'autres personnels.

ARTICLE 3 : Missions du conducteur du téléski / de la télécabine³

Sous l'autorité du chef d'exploitation, le conducteur est chargé de vérifier l'état de l'installation et d'en assurer en permanence le fonctionnement. Il donne les consignes nécessaires aux agents affectés à l'exploitation.

Le conducteur doit être présent sur l'installation à proximité du poste de commande et il peut, lorsque ses missions de conducteur ne le mobilisent pas, remplir une mission de surveillance de l'embarquement ou de débarquement des personnes transportées.

S'il utilise l'installation, il doit se faire remplacer momentanément ou être en mesure de s'auto-évacuer.

En particulier, il doit :

- réaliser ou faire réaliser les contrôles en exploitation prévus par la réglementation et précisés au chapitre IV

³ Cette partie sera à adapter en fonction de l'organisation de l'entreprise, notamment s'il y a un seul conducteur pour plusieurs appareils. La mention inutile sera à supprimer

- tenir à jour quotidiennement le registre d'exploitation ;
- informer le chef d'exploitation dans les cas de perturbation d'exploitation ou de circonstances exceptionnelles décrits respectivement aux chapitres II et III
- en cas d'urgence, prendre les mesures appropriées.

ARTICLE 4 : Missions des agents⁴

Ils ne peuvent intervenir sur l'installation qu'à la demande et sous le contrôle du conducteur à l'exception de la remise en marche de l'installation consécutive au déclenchement d'un dispositif de sécurité lié à l'embarquement ou au débarquement. Ils doivent informer le conducteur de l'évolution des conditions d'exploitation. Aucun agent ne doit quitter son poste sans l'accord du conducteur.

En particulier, ils doivent :

A l'embarquement :

- ✓ maintenir en bon état l'aire/le quai d'embarquement, leur zone de travail ainsi que les cheminements du personnel liés à la gare,
- ✓ surveiller les opérations d'embarquement dans la zone d'embarquement et en cas de besoin ou à leur demande, assister les usagers,
- ✓ ralentir ou arrêter le téléski en cas de nécessité,
- ✓ réguler l'admission ainsi que le transport des usagers et des charges conformément au présent règlement, au règlement de police, aux consignes d'exploitation et aux dispositions prévues pour le public,
- ✓ procéder au chargement des VTT, luges, ...⁵

Au débarquement :

- ✓ maintenir en bon état l'aire/le quai de débarquement, leur zone de travail ainsi que les cheminements du personnel liés à la gare,
- ✓ surveiller les opérations de débarquement dans la zone de débarquement et en cas de besoin ou à leur demande, assister les usagers,
- ✓ ralentir ou arrêter le téléski en cas de nécessité,
- ✓ procéder au déchargement des VTT, luges, ...⁶
- ✓ l'agent de surveillance doit porter un dispositif radio-commandé d'arrêt de l'installation. En l'absence d'un tel dispositif, il doit réduire la vitesse de l'installation de moitié lorsqu'il s'éloigne du dispositif fixe d'arrêt, pour porter assistance à un usager en difficulté⁷ ;

Exploitation avec tapis de positionnement⁸

En l'absence d'un dispositif d'arrêt automatique du tapis au point rentrant de la bande, le surveillant de l'embarquement doit porter une attention particulière à la surveillance de cette zone.

Après un arrêt de l'installation et avant sa remise en marche, le surveillant de l'embarquement doit s'assurer que les passagers sur le tapis sont en situation d'être embarqués sans difficulté sur le siège qui les suit.

En cas d'exploitation du téléski avec tapis arrêté, la vitesse de l'installation doit être réduite à m/s et le tapis enneigé.

⁴ Cette partie sera adaptée en fonction de l'organisation de l'entreprise, notamment s'il y a un seul conducteur pour plusieurs appareils

⁵ Ce point sera adapté et/ou supprimée si sans objet

⁶ Ce point sera adapté et/ou supprimée si sans objet

⁷ Cette partie sera à conserver pour TSD6 avec débit > 3000p/h, TSD8 avec débit > 3600 p/h et télémixtes. A supprimer dans le cas contraire

⁸ Cette partie sera complétée et adaptée si nécessaire, ou supprimée si sans objet

ARTICLE 5 : Personnel minimum affecté à l'installation⁹

Le personnel minimum affecté à l'exploitation normale de l'installation est composé obligatoirement :

- d'un conducteur qui assure les missions de surveillance¹⁰
- d'un surveillant en station opposée qui assure les missions de surveillance¹¹

CHAPITRE II : Modalités d'exploitation en service normal

L'exploitation en service normal s'effectue notamment avec :

- l'entraînement principal ou auxiliaire (par moteur auxiliaire, il faut comprendre moteur supplémentaire permettant de suppléer le moteur principal en cas de défaillance ou moteur d'appoint permettant d'exploiter avec un débit supérieur au débit possible avec le seul moteur principal. Il ne s'agit en aucun cas du moteur de secours indiqué à l'article 14 ci-après).
 - l'installation en ordre de marche
 - des conditions météorologiques et de visibilité ne nécessitant aucune précaution particulière
- Après réalisation des contrôles et du parcours de contrôle quotidiens prescrits au chapitre IV, l'installation peut être ouverte au public et l'exploitation se poursuivre conformément à l'horaire prévu aux conditions cumulatives suivantes :
- le personnel nécessaire est à son poste
 - les autres conditions de sécurité et d'organisation spécifique à l'installation, telles que la mise en sécurité des pistes et le libre accès aux cheminements prévus pour l'évacuation des usagers, sont remplies.

On ne peut admettre aucun passager dans un véhicule à attaches débrayables si celui-ci n'est pas précédé et suivi de deux véhicules. Tous ces véhicules doivent être espacés au maximum du double de l'espacement minimal prévu par la note de calcul¹².

Ces dispositions sont également applicables au transport du personnel d'exploitation, y compris dans les véhicules de service. Toutefois, pour des raisons de sécurité ou pour les nécessités du service, des agents pourront prendre place dans les véhicules de tête, en début d'exploitation, ou dans les véhicules de queue, en fin d'exploitation, à condition que ces véhicules ne soient utilisés qu'à demi-charge.

ARTICLE 6 : Conditions de transport

Les conditions d'admission des usagers sont celles fixées dans le règlement de police. Le transport s'effectue dans les conditions suivantes :

1/ usagers¹³

a) côté montée :

- personnes par véhicule
- vitesse maximale de l'installation : en gares : m/s

⁹ Cette partie sera complétée si nécessaire en fonction du débit, de la simultanéité d'exploitation montée/descente, ... (nota : pour les TSD6 avec débit > 3000p/h, les TSD8 avec débit > 3600 p/h et les télémixtes, 2 employés sont affectés spécifiquement pour l'aide à l'embarquement lorsque les conditions le requièrent).

¹⁰ Préciser pour ce point si les missions seront effectuées à l'embarquement ou débarquement

¹¹ Cf. point 11. Ci-dessus

¹² Ce point sera adapté le cas échéant si justifications (ne concerne pas les téléphériques double monocâble)

¹³ Ce point sera complété et adapté si nécessaire en précisant les modalités (nombre de personnes par sièges, nombre de sièges occupés, ...)

en ligne : m/s

b) côté descente :

- personnes par véhicule

- vitesse maximale de l'installation : en gares : m/s
en ligne : m/s

c) possibilité d'exploitation simultanée montée/descente¹⁴ :

2) Conditions particulières de transport¹⁵

L'accès des personnes demandant des conditions particulières de transport se fait après entente avec l'exploitant qui définit les conditions à mettre en œuvre. Cela concerne notamment les piétons, les blessés, les usagers nécessitant un rapatriement à la descente et ceux munis de :

- matériels pour personnes handicapées : si l'abaissement complet du garde-corps n'est pas possible, seuls l'usager du matériel spécifique et son (ses) accompagnant(s) peuvent prendre place sur un même siège.

- deltaplane, parapentes, luges, engins de loisirs

Si des charges doivent être transportées par l'appareil, le personnel vérifie qu'elles sont disposées et arrimées de manière à ce qu'elles n'exposent pas le personnel, les usagers ou les tiers à des risques. La charge utile du véhicule ne doit en aucun cas être dépassée et le gabarit réglementaire (espace enveloppe du véhicule) doit être respecté.

ARTICLE 7 - Perturbations d'exploitation

La constatation d'une situation anormale ou d'un accident doit amener le personnel à intervenir et au besoin à arrêter l'installation le plus rapidement possible. Ces perturbations doivent faire l'objet d'une mention dans le registre d'exploitation. En outre, en cas de panne, les mesures prises sont consignées dans le registre d'exploitation.

- Arrêts imprévus

Tout arrêt imprévu de l'installation, automatique ou manuel, doit être suivi d'un examen de la situation par le conducteur. Le résultat de cet examen peut l'amener à informer le chef d'exploitation et à faire appel à des compétences ou des moyens complémentaires.

- Arrêt prolongé

Lorsque l'arrêt risque de se prolonger, les usagers doivent être informés conformément aux prescriptions générales de récupération et d'évacuation. Le cas échéant, le chef d'exploitation doit décider du commencement de l'opération de récupération des véhicules et, si l'évacuation des usagers s'impose, de la mise en œuvre du plan d'évacuation.

- Accidents

En cas d'accident corporel, les secours aux victimes prennent sur toute autre opération. Toutefois, ces secours n'autorisent d'aucune manière à déroger aux règles de sécurité.

Le cas échéant, le chef d'exploitation doit alerter les personnes et les services concernés.

- Remise en marche

L'installation ne peut être remise en marche qu'après identification et traitement des causes de l'arrêt.

¹⁴ Ce point sera complété si nécessaire en indiquant les pourcentages autorisés en simultané, ou supprimé si sans objet

¹⁵ Cette partie sera adaptée et à complétée si nécessaire en précisant les modalités de transport

Si le téléski est équipé d'un tapis de positionnement, après un arrêt et avant la remise en marche de l'installation, le surveillant de station doit s'assurer que les passagers qui sont sur le tapis sont en situation d'être embarqués sans difficulté sur le siège qui les suit.¹⁶

ARTICLE 8 : Arrêt normal de l'exploitation¹⁷

La fermeture de l'installation est décidée par le conducteur qui en avise par téléphone le surveillant de station de renvoi. L'accès des stations est alors matériellement interdit au public et une signalisation est placée en complément.

Le conducteur arrête l'installation après s'être assuré que le dernier usager embarqué a quitté l'installation.

ARTICLE 9 : Exploitation de nuit¹⁸

Sans objet.

OU

L'installation pourra être exploitée de nuit après vérification du bon fonctionnement des éclairages prévus.

Le personnel d'astreinte, désigné par le chef d'exploitation pour participer à une éventuelle opération d'évacuation, devra être suffisant pour satisfaire aux conditions définies dans le plan d'évacuation, compte tenu des conditions d'exploitation. Le conducteur devra avoir les moyens nécessaires pour déclencher l'alerte.

OU

En cas d'exploitation occasionnelle de nuit, telle que descente aux flambeaux, où les personnes transportées sont encadrées par un nombre suffisant de professionnels de la montagne, les prescriptions en matière d'éclairage peuvent être adaptées de la manière suivante :

- l'éclairage d'ambiance peut être assuré sur chaque véhicule occupé par un éclairage portatif,
- cet éclairage, qui doit avoir une autonomie de 3 heures, peut aussi assurer l'éclairage des ouvrages de ligne.

CHAPITRE III : Modalités d'exploitation en cas de circonstances exceptionnelles

Lorsque les conditions du service normal ne sont plus remplies, l'exploitation ne peut être poursuivie que si cela n'entraîne pas de risques pour le personnel, les usagers et les tiers.

ARTICLE 10 : Mise en route par temps de givre

Avant l'ouverture à l'exploitation, ou avant la reprise de l'exploitation succédant à un arrêt prolongé, il y a lieu de dégivrer l'installation suivant les procédures définies à cet effet.

¹⁶ Ce point sera supprimé si sans objet

¹⁷ Cette partie sera complétée si nécessaire

¹⁸ Cet article sera adapté en supprimant les mentions inutiles

ARTICLE 11 : Exploitation en cas de défauts signalés ou de défaillance des dispositifs de surveillance ou de communication

La poursuite de l'exploitation n'est admise qu'avec une sécurité équivalente au service normal. Des mesures compensatoires doivent être mises en œuvre sous la responsabilité du chef d'exploitation (dispositifs de surveillance ou de communication alternatifs, surveillance directe par le personnel,).

Dans le cas contraire, l'exploitation doit être interrompue après avoir assuré la récupération des véhicules ou l'évacuation des usagers.

ARTICLE 12 : Exploitation en cas de vent ou d'orage

S'il y a menace de vent, la surveillance de la ligne doit être accrue et une attention particulière doit être portée aux indications du ou des anémomètre(s).

Quand la **vitesse ou la pression**¹⁹ du vent transversal atteint la valeur de [...]²⁰ ou s'il y a menace manifeste de coup de vent ou d'orage, l'exploitation doit être suspendue après récupération des véhicules effectuée avec toutes les précautions nécessaires (vitesse réduite, surveillance accrue de la ligne, etc.).

En tout état de cause, l'exploitation doit cesser lorsque l'inclinaison des véhicules risque d'entraîner des situations dangereuses.

ARTICLE 13 : Survenance d'un incendie en cours d'exploitation²¹

Dans le cas d'un incendie, le personnel met en œuvre la procédure d'intervention préétablie qui détaille notamment comment est activée la marche incendie et comment sont maintenues les communications entre gares après son activation.

ARTICLE 14 : Fonctionnement avec le moteur de secours

Le moteur de secours est utilisé en cas d'impossibilité de fonctionnement du moteur principal et uniquement pour ramener les usagers dans une des stations.

Toutefois, l'embarquement et le transport d'usagers privés de tout autre moyen de rapatriement peut se faire dans les conditions suivantes²² :

Le fonctionnement de l'installation, avec le moteur de secours, se fait avec les dispositifs de sécurité suivants en bon état de marche, sous réserve des dispositions de l'article 11.

- détection de déraillement,
- 2ème frein de sécurité fonctionnant automatiquement,
- bouton d'arrêt dans les stations,
- tension hydraulique²³.

¹⁹ La mention inutile sera supprimée

²⁰ Indiquer la valeur de vent retenue pour l'installation

²¹ Cet article sera supprimé si sans objet ou complétée en précisant les dispositions particulières relative à la mise en œuvre de la marche incendie.

²² Cette partie sera supprimée si sans objet ou complétée en précisant les modalités de transport

²³ Ce point sera adapté et/ou complété si nécessaire

ARTICLE 15 : Récupération ultime des véhicules avec le moteur de secours²⁴

Le démarrage de la procédure de récupération ultime ne peut commencer qu'après vérification de l'absence de danger pour le personnel et les usagers.

En cas d'interruption d'une opération d'évacuation afin de procéder à la récupération des véhicules, on tiendra compte du personnel et des usagers en cours d'évacuation.

Aucune sécurité n'étant active, les mesures d'accompagnement suivantes doivent être prises :

- Configuration :
 - Plus d'embarquement des usagers, y compris si l'appareil est situé dans un site de type point bas avec nécessité de ressortir par l'amont.
 - Tension : sur les installations pour lesquelles l'adhérence n'est pas assurée dans toute la plage de fonctionnement du lorry, une consigne d'exploitation doit définir les conditions de pontage de cette fonction.
- Liste minimale des éléments à surveiller (sur la base d'un téléporté à attaches débrayables) :
 - Surveillance de la ligne
 - Surveillance du bon passage des véhicules en gare (position, vitesse, espacement, bruit)
 - Surveillance du bon accouplement et du bon désaccouplement des véhicules en gare
 - Surveillance de la vitesse du câble
 - Surveillance des freins et des pistes de freinage
- Moyens humains :
 - La mise en œuvre de cette marche est décidée par²⁵, qui prévoit par ailleurs les fonctions nécessaires à cette marche ainsi que les moyens humains nécessaires.
 - Au minimum, les personnels suivants doivent être prévus :
 - ✓ 1 personne devant la vanne d'arrêt
 - ✓ 1 personne au poste de pilotage de la marche secours de récupération d'urgence
 - ✓ du personnel en nombre suffisant et équipé d'un moyen de communication reparti sur la ligne pour la surveiller
 - ✓ 1 personne devant les freins (surveillance position)
 - ✓ 1 personne dans chaque gare pour surveiller le bon passage des véhicules

CHAPITRE IV : Contrôles à réaliser en exploitation

Les contrôles en exploitation sont organisés par le chef d'exploitation et réalisés par des personnes ayant reçu une formation adaptée. L'exploitant est tenu de mettre à disposition du conducteur un exemplaire du règlement d'exploitation et des éventuelles consignes particulières.

Une partie de ces contrôles est réalisée avant l'ouverture de l'installation au public, notamment au cours d'un parcours de contrôle.

Les résultats des contrôles sont consignés dans le registre d'exploitation.

²⁴ Cet article sera supprimé si sans objet

²⁵ Nom, prénom et fonction de la personne décisionnaire

ARTICLE 16 : Contrôles et parcours de contrôle quotidiens

Quotidiennement, avant l'ouverture de l'installation au public, des vérifications, essentiellement visuelles, doivent être effectués sous la responsabilité du conducteur.

Les contrôles quotidiens doivent porter sur²⁶ :

➤ au niveau de l'installation

- ✓ la vérification de la position et le libre fonctionnement du système de tension ;
- ✓ le contrôle de la présence, la position et la lisibilité des panneaux de signalisation
- ✓ l'information sur les conditions météorologiques (neige, givre, vent) ;
- ✓ la vérification du non givrage de (des) l'anémomètre(s) ;
- ✓ le passage de chaque pince au moins une fois en gare et dans un dispositif de pesage ;
- ✓ l'état des véhicules et de leurs équipements éventuels (contrôle visuel pour constater l'absence d'anomalie manifeste avant l'embarquement d'usagers ou le chargement de VTT, luges, ...).
- ✓ L'état et le bon fonctionnement du tapis de positionnement²⁷;

➤ dans chaque station

- ✓ la vérification du libre fonctionnement des dispositifs anti-retour mécaniques (s'ils sont susceptibles d'être bloqués par le givre, la glace ou un corps étranger) ;
- ✓ la vérification du fonctionnement des liaisons phoniques internes à l'installation ;
- ✓ la détection de tout bruit anormal ;
- ✓ la vérification du fonctionnement des boutons d'arrêt, appareil à l'arrêt, dans les zones d'embarquement et de débarquement ;
- ✓ la vérification du fonctionnement des commandes de variation de vitesse ;
- ✓ la vérification du fonctionnement des portillons de fin d'embarquement et/ou de cadencement ;
- ✓ le cas échéant, la vérification du fonctionnement des dispositifs de non débarquement
- ✓ le test de fonctionnement du (des) coffret(s) de sécurité ;
- ✓ la vérification des aires ou quais d'embarquement et de débarquement et notamment la vérification de la distance entre la surface de l'aire et la surface d'assise, qui doit être comprise entre 41 et 51 cm (ou entre 39 et 51 cm à l'embarquement pour le transport des enfants)²⁸ ;
- ✓ l'état du système de débrayage, d'embrayage et de trainage des véhicules afin de détecter notamment toute accumulation de neige, de givre, de glace ou tout corps étranger susceptible de bloquer un véhicule ;
- ✓ le test du dispositif de contrôle de l'effort de serrage des pinces ;
- ✓ la vérification visuelle du fonctionnement des portes et notamment de leur fermeture et de leur verrouillage²⁹

En outre, un parcours quotidien de contrôle doit permettre de vérifier les points suivants³⁰ :

- ✓ le libre fonctionnement des appuis du câble, l'orientation et la rotation des galets ;
- ✓ le libre passage des véhicules au droit des ouvrages de ligne (garabits, hauteur de survol) ;

²⁶ Cette partie sera adaptée et/ou complétée si nécessaire

²⁷ Ce point ne sera conservé que si un tapis de positionnement est installé

²⁸ Ces chiffres seront repris, le cas échéant, pour correspondre à une télécabine

²⁹ Ce point sera supprimé s'il ne s'applique pas à une télécabine et/ou adapté si nécessaire

³⁰ Cette partie sera adaptée et/ou complétée si nécessaire

- ✓ l'absence de givre, de neige ou d'autres obstacles sur les ouvrages de ligne susceptibles de mettre en danger l'exploitation ;
- ✓ l'absence de modifications de l'environnement telles que chutes de pierres, avalanches, coulées de terre susceptibles d'entraîner un danger pour l'installation ;
- ✓ câble aérien entre les voies : l'absence d'accrochage avec d'autres câbles ou véhicules, l'absence d'anomalie manifeste sur sa position et son état ;
- ✓ la présence et la lisibilité des panneaux de signalisation ;

Après des événements particuliers tels que tempête, givre, avalanche ou panne, et préalablement à la remise en service de l'installation, il doit être procédé à des contrôles et, si nécessaire, à un parcours de contrôle adaptés à la situation.

ARTICLE 17 : Contrôles pendant l'ouverture au public

Pendant l'exploitation, une attention particulière est portée à³¹ :

- ✓ l'écoute des bruits anormaux ;
- ✓ l'évolution des conditions climatiques ;
- ✓ la rotation de l'entraînement, des poulies et des galets dans les stations ;
- ✓ l'état des zones d'embarquement et de débarquement ;
- ✓ le passage des véhicules en stations ;
- ✓ l'absence d'anomalies manifestes sur les véhicules et leurs équipements éventuels.

ARTICLE 18 : Contrôles hebdomadaires

Une fois par semaine, les contrôles quotidiens doivent être complétés par les contrôles et essais suivants³² :

- ✓ la vérification de la tombée du frein (le cas échéant) et de l'arrêt de l'installation par l'action d'un bouton d'arrêt de chaque type d'arrêt sécurisé (arrêt électrique, premier et second freins de sécurité) ;
- ✓ un contrôle visuel détaillé des organes de frein ;
- ✓ un essai du moteur de secours après contrôle des niveaux d'huile et de carburant ;
- ✓ la vérification du fonctionnement des boutons d'arrêt, appareil à l'arrêt, dans les gares.
- ✓ la vérification de l'état de propreté des quais, des fosses d'entretiens et des véhicules afin d'éviter les amas de graisse ou de poussière.

ARTICLE 19 : Contrôles mensuels

Une fois par mois, les contrôles quotidiens et hebdomadaires doivent être complétés par les contrôles et essais suivants³³ :

➤ contrôle visuel :

- ✓ du câble au niveau de l'épissure ;
- ✓ des câbles de tension³⁴ ;
- ✓ des organes d'appui et de déviation du câble en station ;
- ✓ des dispositifs de guidage des véhicules en station ;
- ✓ de la position relative du câble et des détecteurs de position du câble dans les zones de couplage et de découplage des attaches ;

³¹ Cette partie sera adaptée et/ou complétée si nécessaire

³² Cette partie sera adaptée et/ou complétée si nécessaire

³³ Cette partie sera adaptée et/ou complétée si nécessaire

³⁴ Ce point ne sera conservé que si l'appareil mentionné est concerné

- ✓ des moyens d'évacuation spécifiques à l'installation.
- ✓ des véhicules, sans démontage, particulièrement des zones affectées par des pathologies identifiées ;
- ✓ Vérification de l'état de propreté des armoires électriques
- essai :
 - ✓ des systèmes de freinage à vitesse normale et véhicules vides avec mesure des distances ou des temps d'arrêt ;
 - ✓ du moteur de secours couplé sur l'installation, source principale d'énergie coupée, avec vérification de la tension des batteries.
 - ✓ des dispositifs anti-retour mécaniques.³⁵
- ✓ Un parcours de ligne côté montée et descente doit être effectué afin de vérifier les points de contrôle conformément à l'article 16.

ARTICLE 20 : Contrôles à réaliser en cas d'interruption d'exploitation supérieure à 1 mois

Lorsque l'exploitation est interrompue pendant une durée supérieure à 1 mois, la reprise de l'exploitation doit être précédée de contrôles de type hebdomadaires et mensuels³⁶.

ARTICLE 21 : Contrôle des attaches³⁷

[...]

CHAPITRE V : Affichage, signalisation et balisage pour les usagers

ARTICLE 22 : Affichage

Les informations relatives à l'installation, affichées et librement consultables par les usagers avant l'accès à l'installation, doivent comporter au minimum les renseignements suivants :

- le nom de l'installation ;
- la partie du règlement de police de l'installation traitant des conditions particulières ;
- l'horaire de fermeture au public.

ARTICLE 23 : Signalisation

Une signalisation appropriée conforme à la norme NF X05-100 doit renseigner les usagers sur les dispositions à prendre lors des phases d'embarquement et de débarquement et pendant leur transport en fonctionnement normal et en cas d'arrêt prolongé.

La signalisation minimale à mettre en place est la suivante :

[...]³⁸

³⁵ Ce point ne sera conservé que si l'appareil mentionné est concerné

³⁶ Ce point sera adapté et/ou complété si nécessaire

³⁷ Cet article sera rédigé en tenant compte de la notice du constructeur

- Au niveau de l'accès au télésiège et avant les portillons³⁹ :
 - un panneau d'information type C 4 n (présentez vous **n par n**)⁴⁰
 - un panneau d'obligation type A 2.6 (les enfants de moins de 1,25 m doivent être accompagnés)
 - un panneau d'obligation type C 2.1 (tenez les bâtons dans la même main, dragonnes dégagées)

Pour les TSD 6 avec un débit supérieur à 3000 p/h et les TSD 8 avec un débit supérieur à 3600 p/h : - un panneau d'information type A 4.3 (se placer au centre du siège)⁴¹;

- Au droit de l'embarquement :

- un panneau d'obligation type A 2.4 (asseyez vous ici)

- Entre le point d'embarquement et la fin de la zone d'embarquement:

- un panneau d'obligation type A 2.2 (abaissez le garde- corps)

- la matérialisation de la fin de zone d'embarquement

- En ligne :

Sur le **premier ou deuxième pylône**⁴² :

- un panneau d'interdiction type A 1.2 (ne pas se balancer).

Juste avant l'aire de débarquement :

- un panneau d'obligation type A 2.3 (relevez le garde-corps)

- un panneau d'obligation type A 2.1 (relevez vos spatules).

Au droit du débarquement :

- un panneau d'obligation type A 2.5 (levez-vous et partez)

- Au niveau des accès à la télécabine⁴³ :

- dispositifs de circulation notamment les flèches directionnelles et les panneaux de sens interdit ;

- Dans chaque cabine, éventuellement regroupés :

- un pictogramme d'interdiction type D 1.1 (ne pas faire balancer la cabine) ;

- un pictogramme d'interdiction type D 1.3 (ne rien jeter) ;

- un pictogramme d'interdiction type D 1.4 (ne pas fumer) ;

- un pictogramme d'avertissement (ne pas s'appuyer sur les portes) ;

- un pictogramme d'interdiction de se lever dans les cabines destinées exclusivement au transport assis ;

- un pictogramme d'interdiction de pousser sur les vitres.

ARTICLE 24 : Balisage

Des délimitations ou, lorsqu'il n'est pas possible d'en installer, un marquage bien visible doit être mis en place pour interdire l'accès du public aux zones dangereuses.

³⁸ Cette partie sera adaptée en fonction du type d'appareil (télésiège ou télécabine) et dans le cas de station(s) intermédiaire(s)

³⁹ Cette partie sera adaptée si nécessaire ou supprimée s'il s'agit d'une télécabine

⁴⁰ Les mentions « n » seront remplacées par la capacité du siège (NB : n=5 correspond à 6 places et n=6 à 8 places)

⁴¹ Cette mention sera supprimée si sans objet

⁴² Le pylône concerné sera précisé

⁴³ Ce point sera adapté en précisant l'emplacement du panneau

CHAPITRE VI : Marches hors exploitation

Le niveau de sécurité du personnel doit être équivalent à celui des usagers. Le respect de cette exigence conduit à mettre en œuvre, dans le mode de marche « hors exploitation » les mêmes dispositifs de sécurité que pour les marches en exploitation et leurs possibilités de pontage doivent être identiques.

Toutefois, dans les cas où les opérations envisagées (maintenance, entretien, transport de personnel) sont incompatibles avec le maintien opérationnel de tout ou partie des dispositifs de sécurité, le respect du niveau de sécurité est réputé assuré par la formation du personnel. Le pontage des dispositifs de sécurité doit être limité au strict nécessaire à l'accomplissement de ces opérations.

Afin d'éviter toute mise en marche intempestive, chaque opération d'entretien et de maintenance doit être préalablement organisée par l'exploitant et faire l'objet d'une procédure écrite remise aux différents intervenants concernés. Tous les intervenants doivent pouvoir communiquer entre eux par la parole.

La marche hors exploitation peut se décliner en cinq types :

- marche avec le boîtier d'entretien,
- marche avec une commande de maintenance embarquée,
- marche sans personnel dans une gare,
- marche à vitesse nominale « hors sécurité »,
- marche automatique de dégivrage,

Elle n'est utilisable qu'en l'absence d'usagers sur l'installation dans le respect des principes généraux décrits ci-dessus et dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 25 : Marche avec le boîtier d'entretien ⁴⁴

Le boîtier d'entretien doit être équipé d'un bouton de réarmement et permettre la mise en marche et l'arrêt de l'installation. Il peut comporter une commande de variation de vitesse. La vitesse la plus faible demandée (soit par le boîtier d'entretien, soit par le pupitre de commande) doit toujours être prioritaire.

ARTICLE 26 : Marche avec une commande de maintenance embarquée ⁴⁵

L'installation disposant d'un véhicule de service utilisé pour la maintenance en ligne, est équipée d'une commande de maintenance embarquée. Celle-ci doit permettre d'immobiliser l'installation au moyen d'un frein de sécurité agissant directement sur la poulie motrice et empêcher son redémarrage intempestif. La commande peut être équipée d'un bouton de réarmement de ses propres arrêts et permettre la mise en marche. Elle peut comporter une commande de variation de vitesse. La vitesse la plus faible demandée (soit par la commande de maintenance, soit par le poste de conduite) doit toujours être prioritaire.

Ou

En l'absence d'une commande de maintenance embarquée, l'utilisation du plateau de service n'est pas autorisée sur l'appareil.

⁴⁴ Cet article sera adapté le cas échéant, ou supprimé si sans objet

⁴⁵ Cet article sera adapté en supprimant les mentions inutiles

ARTICLE 27 : Marche sans personnel dans une gare⁴⁶

Cette marche est utilisée pour rejoindre ou quitter une gare sans personnel ou pour acheminer du personnel en un point précis de la ligne, à l'aide d'un véhicule de l'installation ou du plateau de service.

Ce type de marche recouvre notamment ce qu'on appelle communément « marche en télécommande ».

Pendant le parcours de contrôle, le personnel présent sur les véhicules doit être limité au strict nécessaire à l'exécution de l'opération. Toutefois, lorsque les conditions météorologiques observées depuis la fermeture au public n'amènent aucune suspicion de défaut sur la ligne ou dans la gare sans personnel (absence de vent violent, d'orage, de neige ou de givre), l'exploitant pourra transporter le personnel nécessaire à l'exploitation, y compris d'autres installations et du domaine.

L'exploitant doit prendre toutes les dispositions pour qu'en tout point de la ligne, le personnel puisse être évacué ou s'auto-évacuer, et cela sans danger.

Seules les sécurités de la gare non surveillée et identifiables depuis le poste de commande peuvent être mises hors service depuis ce même poste, après que le conducteur se soit assuré qu'il est possible de le faire sans mettre en danger le personnel sur la ligne.

Un affichage dans la gare non surveillée doit permettre d'éviter tout embarquement d'usagers.

ARTICLE 28 : Marche à vitesse nominale hors sécurité⁴⁷

Ce mode de marche permet d'effectuer des opérations particulières (par exemple dégivrage de la ligne) à vitesse nominale depuis le poste de commande avec la possibilité de ponter individuellement ou par famille toutes les sécurités dès lors qu'elles sont identifiées.

Cette marche se fait obligatoirement avec une personne au poste de commande. Elle ne peut être engagée qu'après s'être assuré que personne n'est susceptible d'être en danger dans les gares et que personne n'est sur la ligne ou embarqué sur un véhicule.

Le passage à ce type de marche doit se faire au moyen d'une clé et pour une durée limitée à une heure à partir de la mise sous tension de l'armoire électrique. Au delà de cette durée, la vitesse de l'installation doit être automatiquement réduite à 1,5 m/s au maximum.

ARTICLE 29 : Marche automatique de dégivrage⁴⁸

Ce mode de marche ne peut être utilisé qu'en l'absence de personnes sur la ligne et dans les gares. Tout démarrage de l'installation doit être précédé d'une alerte visuelle ou sonore dans chaque gare qui doit rester active pendant le cycle de fonctionnement.

CHAPITRE VII : Documents relatifs à l'installation

ARTICLE 30 : Dossier

Le chef d'exploitation doit disposer en permanence d'un dossier administratif et technique relatif à l'installation. Celui-ci doit contenir tous les documents nécessaires à l'exploitation, la maintenance et le contrôle de l'installation. Il comprend notamment, en original ou en copie :

⁴⁶ Cet article sera adapté le cas échéant, ou supprimé si sans objet

⁴⁷ Cet article sera adapté le cas échéant, ou supprimé si sans objet

⁴⁸ Cet article sera adapté le cas échéant, ou supprimé si sans objet

- les dossiers constitués en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction et la mise en exploitation ;
- les autorisations correspondantes et toutes les mesures administratives concernant l'installation ;
- les procès-verbaux des contrôles réglementaires effectués, y compris ceux relatifs au câble ;
- la mise à jour des documents techniques consécutive à des modifications effectuées sur l'installation.

ARTICLE 31 : Registres

Il sera tenu deux registres, sous le contrôle du chef d'exploitation :

- un registre d'exploitation (cf. art. 32 ci-après)
- un registre des réclamations (cf. art. 33 ci-après)

Ces deux registres sont tenus à la disposition des agents du Service du Contrôle. Les documents relatifs aux contrôles et opérations réalisés en exploitation (compte-rendu, procès-verbal, diagramme, ...) peuvent être annexés, à l'initiative du chef d'exploitation, au registre d'exploitation.

ARTICLE 32 : Registre d'exploitation

Sont notamment inscrits sur ce registre les renseignements suivants :

- Le nom des personnels présents et des relèves ;
- les conditions atmosphériques au moment de l'ouverture au public et les variations influençant les conditions d'exploitation
- Les heures d'ouverture et de fermeture au public et le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Le nombre d'usagers, compté ou estimé ;
- le résultat des contrôles en exploitation ;
- les incidents, accidents et interventions de toute nature en précisant leurs causes et leurs effets.

Le conducteur vise le registre d'exploitation chaque jour. Le chef d'exploitation s'assure périodiquement de la bonne tenue du registre d'exploitation et y appose son visa.

Le registre doit être conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans.

ARTICLE 33 : Registre des réclamations

Le registre des réclamations est mis à la disposition des usagers à [Préciser le lieu où se trouve le registre].

Les réclamations intéressant la sécurité doivent être transmises au Service du Contrôle avec les observations éventuelles de l'exploitant.

REGLEMENT D'EXPLOITATION

pour télésiège à attaches fixes

Exploitant : [...]

Station : [...]

Commune : [...]

Dénomination de l'installation : [...]

Autorisation de mise en exploitation délivrée le : [...]

Signature de l'exploitant

Date :

Table des matières

PREAMBULE - Descriptif de l'installation	2
CHAPITRE I - Personnels et missions	2
CHAPITRE II : Modalités d'exploitation en service normal	5
CHAPITRE III : Modalités d'exploitation en cas de circonstances exceptionnelles	7
CHAPITRE IV : Contrôles à réaliser en exploitation	10
CHAPITRE V : Affichage, signalisation et balisage pour les usagers	12
CHAPITRE VI : Marches hors exploitation	14
CHAPITRE VII : Documents relatifs à l'installation	15

PREAMBULE – Descriptif de l'installation¹ 2

Nom du constructeur :

Modèle ou type :

Longueur selon la pente :

Dénivelée :

Capacité et charge utile des sièges :

Nombre de sièges :

Espacement entre sièges en m :

Vitesse maximale d'exploitation :

Débit à la montée

Débit à la descente :

Diamètre du câble :

Nombre de pylônes :

Nombre de pythons Position des stations

Matrice : $\begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 \end{bmatrix}$ amont

Tension : τ_{avg} Tension : τ_{avg}

Type de tension :

Type de tension :

Tension nominale :
(si tension hydraulique)

Précision nominale

Periode(s) d'exploitation

ARTICLE 1^{er} : Conditions d'application du règlement d'exploitation

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de l'exploitation du télésiège. Il répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques.

Il s'impose au personnel d'exploitation qui doit aussi appliquer les consignes qui lui sont données par le chef d'exploitation.

CHAPITRE I - Personnels et missions

L'exploitation de l'installation s'effectue sous la responsabilité d'un conducteur désigné par le chef d'exploitation.

L'ensemble du personnel est tenu d'appliquer le présent règlement et les consignes d'exploitation et de faire respecter le règlement de police par les usagers.

Tout agent appelé à se trouver en contact avec le public doit être muni d'une pièce justifiant sa qualité, d'un insigne ou d'une tenue distinctive.

¹ Cette partie sera reprise en supprimant les mentions inutiles et complétée.

2 à compléter

ARTICLE 2 : Missions du chef d'exploitation

Le chef d'exploitation est chargé d'assurer la direction technique d'une installation ou d'un ensemble d'installations pendant les périodes d'exploitation. Il est l'interlocuteur des services de contrôle. Au cours de l'exploitation, il se trouve dans la zone des installations dont il est responsable. Il est joignable à chaque instant.

Le chef d'exploitation est responsable :

- ✓ du personnel affecté à l'exploitation,
- ✓ de la sécurité de l'exploitation vis-à-vis des usagers, du personnel et des tiers,
- ✓ du respect des prescriptions techniques,
- ✓ de l'organisation technique de l'exploitation.

En particulier, il doit :

- ✓ adapter l'effectif du personnel aux besoins de l'exploitation,
- ✓ décider de l'ouverture et de la fermeture au public du téléski en fonction des horaires et des conditions d'exploitation,
- ✓ appliquer et/ou faire appliquer les instructions et prescriptions particulières relatives à l'exploitation et à la maintenance du téléski ; prendre les mesures nécessaires pour compléter ou modifier celles-ci,
- ✓ s'assurer que le conducteur et les agents possèdent les compétences nécessaires à l'exécution des missions qui leur sont confiées, contrôler leur activité et en garder la trace,
- ✓ veiller à la formation initiale et continue du personnel. En particulier, il doit veiller à l'entraînement du personnel auxiliaire appelé à collaborer aux opérations d'évacuation et de lutte contre les incendies,
- ✓ veiller à l'application des mesures nécessaires pour la protection des travailleurs,
- ✓ communiquer immédiatement à l'autorité compétente les incidents qui pourraient compromettre la sécurité du téléski et tous les accidents graves,
- ✓ décider des mesures à prendre en cas d'arrêt prolongé du téléski,
- ✓ mettre en œuvre le plan d'évacuation,
- ✓ adopter toutes les dispositions nécessaires en cas de circonstances exceptionnelles prévues au chapitre III,
- ✓ vérifier périodiquement la bonne tenue du registre d'exploitation,
- ✓ décider lors des contrôles et inspections, des mesures à prendre en cas de constatation d'écart entre l'état spécifié et l'état constaté, et en informer si nécessaire les autorités de contrôle.

En accord avec l'exploitant, le chef d'exploitation peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et obligations à d'autres personnels.

ARTICLE 3 : Missions du conducteur du téléski³

Sous l'autorité du chef d'exploitation, le conducteur est chargé de vérifier l'état du téléski et d'en assurer en permanence le fonctionnement. Il donne les consignes nécessaires aux agents affectés à l'exploitation.

Le conducteur doit être présent sur l'installation à proximité du poste de commande et il peut, lorsque ses missions de conducteur ne le mobilisent pas, remplir une mission de surveillance de l'embarquement ou de débarquement.

³ Cette partie sera adaptée en fonction de l'organisation de l'entreprise, notamment s'il y a un seul conducteur pour plusieurs appareils.